



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 octobre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 septembre 2015, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154512002

Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154512001

Accorder des contrats à Mac Donald Maintenance inc., Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Les Services adaptés Transit pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14016 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1154119002

Conclure respectivement avec Pépinière Mucci inc. et Les Sols Champlain inc., une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost - Appel d'offres public 15-14371 (3 soumissionnaires) (montant estimé : 147 079,46 \$)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154822057

Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 (6 soumissionnaires) (montant estimé : 3 665 509,29 \$, taxes incluses (contrat: 3 070 509,29 \$ + incidences: 595 000 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334018

Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Montant de 203 449,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres 2015-1373-AE (3 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1150128003

Accorder un contrat à Thermodynamique inc. pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, pour une période débutant au plus tôt entre le 15 novembre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec 4 options de prolongations de 12 mois supplémentaires - Somme maximale de 104 266,23\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1592 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1153997006

Conclure avec Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Appel d'offres public 15-14660 (4 soumissionnaires) (montant estimé : 1 875 260,65 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1150587002

Accorder des contrats de location de machinerie avec opérateur à 9154-6937 Québec inc. (Article 2 & 5 - 505 891,08 \$ - 4 & 5 soumissionnaires), JMV Environnement inc. (Article 3 - 110 237,71 \$ - 5 soumissionnaires), Transport Camille Dionne (1991) inc. (Article 4, 6 & 7 - 465 060,89 \$ - 6, 3 & 2 soumissionnaires), 9082-8179 Québec inc. (Article 8 - 126 656,09 \$ - 6 soumissionnaires), Gaston Contant inc. (Article 9 - 365 864,09 \$ - 3 soumissionnaires), Excavation Vidolo Ltée (Article 1 - 66 777,48 \$ - 6 soumissionnaires) - Appel d'offres public 15-14613

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1154338002

Autoriser l'option visant la prolongation annuelle de l'entente-cadre avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 tel que prévu à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151630005

Autoriser le transfert de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 « Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard » dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774) augmentant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses

20.013 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1155249002

Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.014 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155891004

Autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Charex inc. (CG 14 0296) de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 Contrat de construction

CE Service de la concertation des arrondissements - 1151175002

Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 163 162,14 \$, taxes incluses (contrat 152 162,14 \$ + incidences 11 000 \$) - Appel d'offres public ST-15-19 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 30 septembre 2015, 8 h 30, à l'article 20.004

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1152675003

Autoriser le transfert d'un montant de 13 323,29 \$, taxes incluses des dépenses incidentes aux travaux contingents et l'augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.018 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151670004

Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152961003

Accorder un contrat à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès - Dépense totale de 303 623,40 \$, taxes incluses - Fournisseur exclusif (contrat de gré à gré)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.020 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155350002

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction ltée pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers 28 située au 7650, boulevard Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 348 061,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5788 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.021 Contrat de services professionnels

CE Service de l'environnement - 1150549002

Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens pour la conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux desservants les centres de traitement des matières organiques de Montréal Est - Somme maximale de 167 302,42 \$, taxes incluses (contrat 131 784,35 \$, contingences 13 178,43 \$ incidences 16 573,64 \$ et déboursés 5 766,00 \$) - Appel d'offres public 15-14270 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Contrat de services professionnels

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1150890005

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery - Dépense maximale de 322 963,63 \$ - Appel d'offres public VMP-15-019 (1 soumissionnaire) - Autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1151477002

Mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associé à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.024 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896024

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, le lot 2 437 120 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Lachine

20.025 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156037002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un prix de 575 000 \$, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.026 Immeuble - Aliénation

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1152551002

Fermer et retirer du registre du domaine public de la Ville de Montréal, deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec, localisée au nord-est de l'avenue d'Orléans et sud-est de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

20.027 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368018

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 179 855 du cadastre du Québec, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables

20.028 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069005

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, pour une période de 4 ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 672.45 m², utilisés à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local - Montant total de subvention immobilière pour cette occupation 434 400 \$ incluant les frais d'exploitation

20.029 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154435004

Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans, le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, lequel a été entériné par le conseil municipal (CM02 0972) de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Cité des Arts du cirque

20.030 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565011

Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés au 7e étage du 255, boul. Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière, pour un terme de 7 ans, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2023 - Dépense totale est de 3 566 459,88 \$

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

20.031 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565010

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces situés aux 5e et 6e étages au 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière, pour un terme de 7 ans et 1 mois, soit du 1er avril 2016 au 30 avril 2023 - Dépense totale est de 4 875 516,50 \$

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

20.032 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1154565012

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 5^e étage au 255, Crémazie Est à Montréal, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, pour un terme de 7 ans et 5 mois, soit du 1er décembre 2015 au 30 avril 2023 - Dépense totale est de 1 565 079,99 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

20.033 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565009

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société en commandite Boulevard des Sources, un espace à bureaux situé au 1868, boulevard des Sources (3672) à Pointe-Claire, d'une superficie de 696,96 m² (7 502 pi²), utilisé par le Service de l'évaluation foncière, pour un terme de 7 ans et 2 mois, soit du 1er mars 2016 au 30 avril 2023 - Dépense totale est de 1 470 166,94 \$

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

20.034 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565008

Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2025 - Dépense totale est de 4 672 584,00 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier a été approuvé par le comité exécutif à la séance du 9 septembre 2015 (CE15 1651)
Ce dossier a été soumis pour orientation à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2015 (CM15 1062)
Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015

20.035 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1154565013

Approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du locateur Les appartements 4555 Bonavista inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville - Terme du renouvellement est de 10 mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016 - Dépense totale de loyer pour le terme est de 46 172,58 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1151262004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 470 777 \$ à 9 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150604002

Accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ à 4 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2015 - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'environnement - 1150695003

Approuver le Mémoire de la Ville de Montréal - Consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le : projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), en vue de sa présentation à la Commission de la CMM

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du développement économique - 1151180005

Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843020

Ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1155075004

Nommer monsieur Carl Minville, membre au comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1155897001

Autoriser une dépense maximale de 415 923,22 \$, taxes incluses, à l'entreprise Orange Traffic pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
- 1151082002

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226 \$

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151361006

Autoriser un virement de 271 808,28 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1154822041

Autoriser un virement de 543 216 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du SIVT

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ville-Marie, Direction d'arrondissement - 1150093005

Autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie (Bureau du centre ville)

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ville-Marie , Direction d'arrondissement - 1150093006

Autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie (Bureau du centre ville)

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156622009

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôt pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150524002

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.004 Règlement - Adoption

CM Service du développement économique - 1151180004

Adopter, dans le cadre du Plan commerce : le projet de règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) - Le projet de Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial - Le projet de Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

40.005 Règlement - Adoption

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1154509005

Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334026

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1151701014

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.008 Urbanisme - Certificat de conformité

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1152622009

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc - Notre-Dame à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079007

Prendre connaissance du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le projet de PPU du Quartier des gares

60.003 Dépôt

CM Service du greffe - 1150132004

Prendre connaissance du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

60.004 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154396008

Prendre connaissance du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2015, en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

60.005 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153496009

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	29

CE : 10.002
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 septembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1763

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 septembre 2015, en y retirant les articles 12.001 et 20.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date d'août 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155035011

CE15 1765

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services Matrec inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'un compacteur pour des matières résiduelles et pour la fourniture et le transport de conteneurs ouverts et fermés ainsi que le transport d'un compacteur avec conteneur intégré dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de quarante-neuf mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de prolongation d'une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 431 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14655 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154730006

CE15 1766

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de service de nettoyage avec un tracteur chargeur et un balai mécanique pour six écocentres, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Excavations Vidolo Ltée	1 à 9	128 220 \$
Balai le Permanent inc.	10 à 18	82 430 \$
TOTAL		210 650 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155308001

CE15 1767

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27 \$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 119 181,81 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de communication pour permettre la réalisation dudit contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1152666001

CE15 1768

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Del Degan, Massé et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un inventaire et la caractérisation phytosanitaire des arbres pour le parc Angrignon (secteur des Quartiers d'hiver), le parc La Fontaine et le parc Maisonneuve, pour une somme maximale de 139 682,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14641 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1151701016

CE15 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la convention de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, taxes en sus, pour une période de 12 mois;
- 2 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2015, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2016 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151353003

CE15 1770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel le ministère des Transports du Québec cède à la Ville de Montréal, aux fins d'assemblage résidentiel et commercial aux lots 5 336 685 et 1 508 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie approximative de 10 191 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Dubuisson, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué des lots 5 545 289 et 2 242 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1141368001

CE15 1771

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale ltée un terrain vague situé au quadrant sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement de la caserne n° 4, pour le prix de 1 264 725 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151195002

CE15 1772

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description de la partie du lot 4 195 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie de 9 277,9 mètres carrés, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1156896027

CE15 1773

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1152912001

CE15 1774

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Club Techno Culture pour la réalisation du projet Muséomix Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156307004

CE15 1775

Vu la résolution CA15 22 0357 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 15 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 27 500 \$ à Les YMCA du Québec pour la sensibilisation des citoyens dans le cadre de la collecte de résidus alimentaires du secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest à signer ledit projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153862002

CE15 1776

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 380 \$, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « Choisir les priorités d'actions concernant les besoins de la population du sud de l'Ouest-de-l'Île », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1153220004

CE15 1777

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'une étude sur le milieu de vie au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 470,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-021;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1150093004

CE15 1778

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155886003

CE15 1779

Vu la résolution CA15 14 0310 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en date du 1^{er} septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Frantz Benjamin, conseiller de la Ville, district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1157016002

CE15 1780

Vu la résolution CA15 20 0524 du conseil d'arrondissement de LaSalle, en date du 8 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, comme représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1152365027

CE15 1781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, pour le remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux effectués dans le cadre du remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément au protocole d'entente de délégation intervenu le 26 février 2015 (CG15 0079);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156838001

CE15 1782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le transfert de crédits budgétaires de 72 500 \$ pour l'année 2015, soit 52 000 \$ aux familles de rémunération et 20 500 \$ aux autres familles de dépenses, en provenance des dépenses contingentes - dépenses imprévues d'administration vers le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), afin de permettre le financement du projet « INFO-REMORQUAGE » à la Section de l'application des règlements du stationnement du SPVM et accorder un ajustement récurrent de 221 800 \$ à la base budgétaire du SPVM lors du processus de confection budgétaire 2016 et 2017, soit 142 100 \$ en 2016 et 79 700 \$ en 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1152709004

CE15 1783

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les virements budgétaires totalisant la somme de 30 772,50 \$, en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire totalisant la somme de 25 248,95 \$, en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel représentant la subvention accordée pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154922003

CE15 1784

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le paiement de la somme de 4 555,37 \$ en capital, intérêts et frais en règlement de l'action en recouvrement pour le non paiement des taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre les défenderesses Commission scolaire de Montréal et 9044-0959 Québec inc.;
- 2- de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 201,36 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 454530-22 (exercice 2012), à la suite de l'encaissement du chèque;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 CTC1156440002

CE15 1785

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 386,66 \$, relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 3 au 10 octobre 2015, à Bordeaux et à Paris (France), afin de participer au 22^e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150974002

CE15 1786

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156335006

CE15 1787

Vu la résolution CA15 210202 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abolir la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun et de verser une somme équivalente à l'actif récupéré de cette convention au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150774017

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE15 1763 à CE15 1787 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Dossier # : 1154512002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme "GSF Canada inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments des lots 1, 3, 4, 6 et 11 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 250 682,19 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'accorder à la firme "Coforce inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments des lots 5, 7, 9 et 10 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 958 411,93 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
3. d'accorder à la firme "Service d'entretien ménager Vimont Inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments des lots 2 et 8 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 456 274,42 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
4. d'ajouter 275 000,00 \$ en crédits supplémentaires à la base budgétaire 2016 de l'unité.
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 93,40 % par l'agglomération pour un montant de 6 225 662,08 \$ taxes incluses.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats d'entretien ménager d'une durée de trente-six mois pour cette activité nécessaire pour 43 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation, entretien et réparation. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat d'entretien.

Les bâtiments étaient regroupés en onze lots selon leur emplacement géographique. L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 19 jours francs tenu du 6 mai 2015 au 27 mai 2015 et publié le 6 mai 2015 dans le journal *La Presse* et SÉAO, deux addenda furent émis, soit :

- Addenda #1 - 6 mai 2015: bordereau de soumission numérique;
- Addenda #2 - 20 mai 2015 : corrections aux clauses administratives particulières.

Les soumissions reçues étant accompagnées d'un cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une

bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 \$ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 \$ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 \$ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1^{er} septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36\$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à faire l'entretien ménager des bâtiments des lots #1 à 11 décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour 43 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux.

La durée de ces contrats est de 36 mois, soit pour la période commençant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2018 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour la période allant de novembre 2015 à octobre 2018 (inclusivement).

L'estimation de ces travaux fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts actuels du marché. Le coût total des contrats à être octroyés est de 6 665 368,54 \$ taxes incluses soit 2,69 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 8 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 62,50 % d'entre elles ont présentées des soumissions, soient les 5 firmes suivantes:

- GSF Canada inc.
- Services d'entretien Alphanet inc.
- Coforce inc.
- Service d'entretien Carlos inc.
- Service d'entretien ménager Vimont Inc.

Pour l'entretien de ses bâtiments, le SPVM effectue une enquête de sécurité concernant les propriétaires des entreprises soumissionnaires afin de s'assurer de leur intégrité. Les firmes devaient réussir cette enquête afin que leur soumission soit déclarée conforme, deux firmes ont échouées. Les soumissions présentées par celles-ci ont été rejetées et ne sont pas considérées dans les analyses.

Lot # 1

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 3 ont présenté une soumission pour le lot #1, soit 37,5 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 400 464,10 \$, soit 0,64 % supérieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
GSF Canada inc.	348 305,37 \$		400 464,10 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	346 083,81 \$		397 909,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			2 554,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			0,64 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100			

Lot # 2

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 5 ont présenté une soumission pour le lot #2, soit 62,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 615 845,33 \$, soit 11,21 % inférieur à l'estimation.

Pour chaque bâtiment, les soumissionnaires étaient tenu de fournir un prix pour les trois items suivants; "entretien régulier", "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers". Pour l'item "entretien régulier", le coût total de la meilleure soumission conforme soumis est 0,88 %, inférieur à l'estimation alors que pour les items "grands ménages et les travaux de restauration de planchers", les coûts soumis sont en moyenne 70,31 % inférieurs à l'estimation.

L'estimation pour les items "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers" a été effectuée selon une approximation du nombre d'heures requis, alors que les coûts soumis étaient au pied carré.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	586 589,19 \$		674 430,92 \$	615 845,33 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	617 891,76 \$		617 891,76 \$	617 891,76 \$
GSF Canada inc.	692 866,89 \$		796 623,71 \$	727 423,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	660 656,73 \$		759 590,08 \$	693 606,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				653 720,24 \$ 6,15 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				111 578,30 \$ 18,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 77 761,66 \$ - 11,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				-2 046,43 \$ 0,33 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 3

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 3 ont présenté une soumission pour le lot #3, soit 37,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 428 497,98 \$, soit 3,10 % supérieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
GSF Canada inc.	372 687,96 \$		428 497,98 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	361 498,86 \$		415 633,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			12 864,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			3,10 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100			

Lot # 4

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 3 ont présenté une soumission pour le lot #4, soit 37,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 503 166,45 \$, soit 1,24 % supérieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
GSF Canada inc.	437 631,18 \$		503 166,45 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	432 266,34 \$		496 998,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	6 168,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	1,24 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100	

Lot # 5

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #5, soit 50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 843 640,08 \$, soit 9,37 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	843 640,08 \$		843 640,08 \$	843 640,08 \$
GSF Canada inc.	944 974,44 \$		1 086 484,36 \$	992 105,04 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	886 645,14 \$		1 019 420,25 \$	930 866,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				917 872,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				8,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				148 464,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				17,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 87 226,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				- 9,37 %

(%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		148 464,96 \$ 17,60 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		

Lot # 6

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 3 ont présenté une soumission pour le lot #6, soit 37,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 681 643,68 \$, soit 7,21 % supérieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
GSF Canada inc.	592 862,52 \$		681 643,68 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	553 013,28 \$		635 827,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			45 816,66 \$ 7,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			

Lot # 7

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #7, soit 50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 730 410,15 \$, soit 5,44 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	730 410,15 \$		730 410,15 \$	730 410,15 \$
GSF Canada inc.	797 623,59 \$		917 067,72 \$	837 405,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	735 746,97 \$		845 925,08 \$	772 442,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				783 907,61 \$ 7,32 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				106 994,92 \$ 14,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 42 032,20 \$ - 5,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				106 994,92 \$ 14,65 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 8

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 5 ont présentées une soumission pour le lot #8, soit 62,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 713 927,33 \$, soit 8,35 % inférieur

à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	680 011,74 \$		781 843,50 \$	713 927,33 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	719 282,79 \$		719 282,79 \$	719 282,79 \$
GSF Canada inc.	769 807,95 \$		885 086,69 \$	808 202,12 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	741 959,22 \$		853 067,61 \$	778 964,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				747 137,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				4,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				94 274,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				13,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)				- 65 037,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100				- 8,35 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)				5 355,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100				0,75 %

Lot # 9

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #9, soit 50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 636 087,24 \$, soit 7,63 % inférieur

à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	636 087,24 \$		636 087,24 \$	636 087,24 \$
GSF Canada inc.	674 528,28 \$		775 538,89 \$	708 170,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	655 935,60 \$		754 161,96 \$	688 650,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				672 128,81 \$ 5,67 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				72 083,14 \$ 11,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 52 563,15 \$ - 7,63 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				72 083,14 \$ 11,33 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 10

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #9, soit 50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 748 274,46 \$, soit 11,56 % inférieur à l'estimation.

L'écart entre la plus basse soumission conforme, présentée par Coforce inc, et l'estimé est calculé à partir des coûts net après ristourne. Lorsque calculé à partir des coûts sans taxes,

celui-ci est alors de 7,15 % .

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	748 274,46 \$		748 274,46 \$	748 274,46 \$
GSF Canada inc.	847 032,24 \$		973 875,32 \$	889 277,97 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	805 907,70 \$		926 592,38 \$	846 102,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				818 776,22 \$ 9,42 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				141 003,51 \$ 18,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 97 827,89 \$ - 11,56 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				141 003,51 \$ 18,84 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 11

Des 8 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 3 ont présenté une soumission pour le lot #6, soit 37,50 % d'entre elles.

Ayant échoué l'enquête de sécurité du SPVM, les soumissions présentées par deux firmes sont non conformes et ne sont pas considérées dans l'analyse.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 236 909,98 \$, soit 18,48 % supérieur à l'estimation.

L'écart entre le montant soumis pour le bâtiment "Carrière Demix" et l'estimé est de 121,73 %. En excluant ce bâtiment, l'écart pour le lot est de 2,02 %.

Nous ne pouvons expliquer la stratégie financière de la soumission présentée par le firme "GSF Canada inc." pour le bâtiment "Carrière Demix".

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
GSF Canada inc.	206 053,47 \$		236 909,98 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	173 909,19 \$		199 952,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			36 957,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			18,48 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100			N/A

Les entreprises adjudicatrices de ces contrats, ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicatrices de ces contrats de services autres que professionnels n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers. Ils n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute avant taxes des contrats à octroyer calculée totalise la somme de 6 182 556,36 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2015	2016	2017	2018	Total
TOTAL	301 755,90 \$	2 020 002,60 \$	2 067 897,06 \$	1 792 897,80 \$	6 182 553,36 \$

Les coûts soumis étaient pour des contrats devant débiter le 1^{er} septembre et se terminer le 31 août 2018 pour une durée totale de 36 mois. Les contrats n'ayant pu être octroyés à temps pour le 1^{er} septembre, l'estimé et les soumissions ont été révisés selon les prix unitaires soumis en tenant compte des nouvelles dates de contrat soit, du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018 pour une durée totale de 36 mois. L'ordre des soumissions déposées n'étant pas affecté, les firmes ayant déposées les plus basses soumissions conformes demeurent les mêmes.

La base budgétaire alloués à la SGPI pour cette activité est calculée à partir des coûts d'entretien historiquement observés, majorés en dollars actuel. À compter de 2016, la dépense brute avant taxes des contrats à octroyer est plus élevée de 17,51 % que les coûts d'entretien historiquement observés majorés en dollars actuel. Cette hausse est dû en grande partie par le rejet des soumissions du plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des

lots et du deuxième plus bas soumissionnaire pour les lots 2, 4 et 6. Ceux-ci ne rencontrant pas les normes de sécurité du SPVM.

Variations à la base budgétaire de l'unité calculées à partir des montants brutes avant taxes:

	2015	2016	2017	2018	Total
Coûts historiquement observés	280 203,69 \$	1 719 049,63 \$	1 757 728,25 \$	1 497 730,95 \$	5 254 712,51 \$
Contrats à octroyer	301 755,90 \$	2 020 002,60 \$	2 067 897,06 \$	1 792 897,80 \$	6 182 553,36 \$
Contrats à octroyer – Coûts historiquement observés	21 552,21 \$	300 952,97 \$	310 168,81 \$	295 166,85 \$	927 840,85 \$
(Contrats à octroyer – Coûts historiquement observés) / Contrats à octroyer x 100	7,69 %	17,51 %	17,65 %	19,71 %	17,66 %

Suite au calcul net après ristournes, des crédits additionnels récurrents au montant de 275 000,00 \$ sont requis pour les années 2016 et suivantes.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "AO#15-14383 - Répartition de la dépense - agglomération-central-arrond" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 93,81 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "AO#15-14383 - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme

spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2015

- Début du contrat : 1^{er} novembre 2015
- Fin du contrat : 31 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire Immobilier
Tél.: 514 280-3496
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice par intérim - Direction exploitation,
entretien et réparation

Approuvé le : 2015-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim - Service de la gestion
et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-10-05

**Dossier # : 1154512001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme "Mac Donald Maintenance inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 622 155,78 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'accorder à la firme "Services d'entretien Alphanet inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments des lots 2, 5 et 7 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 003 224,95 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
3. d'accorder à la firme "Coforce inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments des lots 3, 4,6 et 8 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 869 330,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
4. d'accorder à la firme "Les Services adaptés Transit", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 9 pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 375 012,81 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,28 % par l'agglomération pour un montant de 51 655,07 \$ taxes incluses.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1154512001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats d'entretien ménager d'une durée de trente-six mois pour cette activité nécessaire pour 1 immeuble de l'agglomération, 23 d'arrondissements et 1 des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation, entretien et réparation. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat d'entretien.

Les bâtiments étaient regroupés en neuf lots selon leur emplacement géographique. L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 22 jours francs tenu du 27 avril 2015 au 20 mai 2015 et publié le 27 avril 2015 dans le journal *La Presse* et *SÉAO*, deux addenda furent émis, soit :

- Addenda #1 - 30 avril 2015: précisions aux renseignements complémentaires, aux clauses administratives particulières et nouveau bordereau de soumission;
- Addenda #2 - 12 mai 2015 : corrections aux clauses administratives particulières et à des fiches techniques.

Les soumissions reçues étant accompagnées d'un cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 \$ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 \$ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 \$ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1^{er} septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36\$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à faire l'entretien ménager des bâtiments des lots #1 à 9 décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour 1 immeuble de l'agglomération, 23 d'arrondissements et 1 des services centraux.

La durée de ces contrats est de 36 mois, soit pour la période commençant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2018 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour la période allant de novembre 2015 à octobre 2018 (inclusivement). L'estimation de ces travaux fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts d'entretien ménager actuels, majorés en dollars d'aujourd'hui en tenant compte des taxes afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation. Le coût total brut des contrats à être octroyés est de 3 609 181,50 \$ soit 5,90 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 21 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 33,33 % d'entre elles ont présenté des soumissions, soient les 7 firmes suivantes:

- Mac Donald Maintenance inc.
- Services d'entretien Alphanet inc.
- Coforce inc.
- Les Services adaptés Transit
- Service d'entretien Carlos inc.
- Service d'entretien ménager Vimont Inc.
- P.R. Maintenance Inc.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Lot # 1

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 5 ont présenté une soumission pour le lot #1, soit 23,81 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 568 111,15 \$, soit 7,16 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Mac Donald Maintenance inc.	541 122,66 \$		622 155,78 \$	568 111,15 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	608 813,55 \$		608 813,55 \$	608 813,55 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	599 701,65 \$		689 506,97 \$	629 611,77 \$
Service d'entretien Carlos inc.	731 021,40 \$		840 491,85 \$	767 481,09 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	718 851,81 \$		826 499,87 \$	754 704,54 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	581 430,33 \$		668 499,52 \$	610 429,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				665 744,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				17,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				186 593,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				32,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)				-42 318,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100				-6,93 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)				40 702,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100				7,16 %

Lot # 2

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #2, soit 19,05 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 256 483,89 \$, soit 7,78 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
-----------------------	--------------	-------------------	---	---------------------------

Services d'entretien Alphanet inc.	244 299,45 \$		280 883,29 \$	256 483,89 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	271 576,50 \$		271 576,50 \$	271 576,50 \$
Service d'entretien Carlos inc.	332 931,12 \$		382 787,56 \$	349 536,06 \$
Mac Donald Maintenance inc.	362 022,66 \$		416 235,55 \$	380 078,54 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	264 903,90 \$		304 573,26 \$	278 115,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				314 418,75 \$ 22,59 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				123 594,66 \$ 48,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)				- 21 632,10 \$ - 7,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)				15 092,61 \$ 5,88 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 3

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 6 ont présenté une soumission pour le lot #3, soit 28,57 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 704 565,24 \$, soit 0,91 % inférieur à l'estimation.

La superficie du bâtiment "Centre Jean-Claude Malépart" ne figurait pas au bordereau. Les soumissionnaires ayant tout de même inscrit les coûts unitaires pour les items "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers", les soumissions ont été révisées afin de tenir compte de la superficie réelle du bâtiment.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	704 565,24 \$		704 565,24 \$	704 565,24 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	689 278,80 \$		792 498,30 \$	723 656,58 \$
Les Services adaptés Transit	743 770,17 \$		855 149,75 \$	780 865,71 \$

Service d'entretien Carlos inc.	845 996,22 \$		972 684,15 \$	888 190,28 \$
Mac Donald Maintenance inc.	921 772,56 \$		1 059 808,00 \$	967 745,97 \$
P.R. Maintenance Inc.	1 304 232,36 \$		1 499 541,16 \$	1 369 280,95 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	677 248,44 \$		778 666,39 \$	711 026,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				905 717,45 \$ 28,55 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				664 715,71 \$ 94,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 6 460,97 \$ - 0,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				19 091,34 \$ 2,71 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 4

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 5 ont présenté une soumission pour le lot #4, soit 23,81 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 437 403,12 \$, soit 10,60 % inférieur à l'estimation.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût de base de celle-ci. Coforce inc. ayant présenté la plus basse soumission conforme, le coût de base de celle-ci est 28 598,16 \$ inférieur au coût de base de l'estimation soit - 6,14 %.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	437 403,12 \$		437 403,12 \$	437 403,12 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	437 876,79 \$		503 448,84 \$	459 715,89 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	523 269,57 \$		601 629,19 \$	549 367,64 \$

Mac Donald Maintenance inc.	590 265,87 \$		678 658,18 \$	619 705,38 \$
Service d'entretien Carlos inc.	854 671,86 \$		982 658,97 \$	897 298,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	466 001,28 \$		535 784,97 \$	489 243,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				592 698,13 \$ 35,50 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				459 895,50 \$ 105,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)				- 51 839,97 \$ - 10,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)				22 312,77 \$ 5,10 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 5

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #5, soit 19,05 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 351 000,76 \$, soit 12,09 % inférieur à l'estimation.

Pour chaque bâtiment, les soumissionnaires étaient tenu de fournir un prix pour les trois items suivants; "entretien régulier", "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers". Pour l'item "entretien régulier", le coût total de la meilleure soumission conforme soumis est 4,63 %, inférieur à l'estimation alors que pour les items "grands ménages et les travaux de restauration de planchers", les coûts soumis sont en moyenne 76,68 % inférieurs à l'estimation.

L'estimation pour les items "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers" a été effectuée selon une approximation du nombre d'heures requis, alors que les coûts soumis étaient au pied carré.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Services d'entretien Alphanet inc.	334 326,24 \$		384 391,59 \$	351 000,76 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	355 083,24 \$		355 083,24 \$	355 083,24 \$

Mac Donald Maintenance inc.	444 423,42 \$	510 975,83 \$	466 589,04 \$
Service d'entretien Carlos inc.	491 032,80 \$	564 564,96 \$	515 523,06 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	380 325,00 \$	437 278,67 \$	399 293,71 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			422 049,03 \$ 20,24 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			164 522,30 \$ 46,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 48 292,95 \$ - 12,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme - plus basse)			4 082,48 \$ 1,16 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme - plus basse) / plus basse) x 100			

Lot # 6

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #6, soit 19,05 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 264 283,92 \$, soit 12,22 % inférieur à l'estimation.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût de base de celle-ci. Coforce inc. ayant présenté la plus basse soumission conforme, le coût de base de celle-ci est 22 489,32 \$ inférieur au coût de base de l'estimation soit - 7,84 %.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	264 283,92 \$		264 283,92 \$	264 283,92 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	254 285,16 \$		292 364,36 \$	266 967,63 \$
Service d'entretien Carlos inc.	305 770,08 \$		351 559,15 \$	321 020,36 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	316 530,24 \$		363 930,64 \$	332 317,19 \$
Mac Donald Maintenance inc.	330 059,28 \$		379 485,66 \$	346 520,99 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	286 773,24 \$		329 717,53 \$	301 076,06 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		306 222,02 \$ 15,87 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		82 237,07 \$ 31,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 36 792,14 \$ - 12,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		2 683,71 \$ 1,02 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		

Lot # 7

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 5 ont présenté une soumission pour le lot #7, soit 23,81 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 308 593,45 \$, soit 11,27 % inférieur à l'estimation.

Pour chaque bâtiment, les soumissionnaires étaient tenu de fournir un prix pour les trois items suivants; "entretien régulier", "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers". Pour l'item "entretien régulier", le coût total de la meilleure soumission conforme soumis est 2,39 %, inférieur à l'estimation alors que pour les items "grands ménages et les travaux de restauration de planchers", les coûts soumis sont en moyenne 54,61 % inférieurs à l'estimation.

L'estimation pour les items "grands ménages" et "travaux de restauration de planchers" a été effectuée selon une approximation du nombre d'heures requis, alors que les coûts soumis étaient au pied carré.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Services d'entretien Alphanet inc.	293 933,52 \$		337 950,06 \$	308 593,45 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	310 743,96 \$		310 743,96 \$	310 743,96 \$
Service d'entretien Carlos inc.	365 286,48 \$		419 988,13 \$	383 505,14 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	385 133,64 \$		442 807,40 \$	404 342,18 \$

Mac Donald Maintenance inc.	428 203,62 \$		492 327,11 \$	449 560,28 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	331 259,28 \$		380 865,36 \$	347 780,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				371 349,00 \$ 20,34 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				140 966,82 \$ 45,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				- 39 187,38 \$ - 11,27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)				2 150,51 \$ 0,70 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100				

Lot # 8

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 4 ont présenté une soumission pour le lot #8, soit 19,05 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 463 078,35 \$, soit 10,98 % inférieur à l'estimation.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût de base de celle-ci. Coforce inc. ayant présenté la plus basse soumission conforme, le coût de base de celle-ci est 32 380,20 \$ inférieur au coût de base de l'estimation soit - 6,54 %.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	463 078,35 \$		463 078,35 \$	463 078,35 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	442 090,32 \$		508 293,35 \$	464 139,57 \$
Service d'entretien Carlos inc.	496 839,18 \$		571 240,85 \$	521 619,03 \$
Mac Donald Maintenance inc.	604 182,96 \$		694 659,36 \$	634 316,59 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	495 458,55 \$		569 653,47 \$	520 169,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				520 788,39 \$ 12,46 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		171 238,24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		36,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 57 091,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		- 10,98 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		1 061,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		0,23 %

Lot # 9

Des 21 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, 6 ont présenté une soumission pour le lot #9, soit 28,57 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 342 436,68 \$, soit 7,31 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Les Services adaptés Transit	326 169,00 \$		375 012,81 \$	342 436,68 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	328 762,56 \$		377 994,75 \$	345 159,59 \$
Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	388 266,69 \$		388 266,69 \$	388 266,69 \$
Service d'entretien Carlos inc.	435 123,30 \$		500 283,01 \$	456 825,07 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	430 408,86 \$		494 862,59 \$	451 875,50 \$
Mac Donald Maintenance inc.	521 130,57 \$		599 169,87 \$	547 121,96 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	351 876,51 \$		404 570,02 \$	369 426,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				421 947,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				23,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				204 685,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)				59,77 %

((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 26 989,67 \$ - 7,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		2 722,91 \$ 0,80 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		

Les entreprises adjudicataires de ces contrats, ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de services autres que professionnels n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers. Ils n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat à octroyer calculée totalise la somme de 3 609 181,50 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2015	2016	2017	2018	Total
TOTAL	180 980,34 \$	1 178 358,46 \$	1 207 286,56 \$	1 042 556,14 \$	3 609 181,50 \$

Cette dépense a été priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2015 et le sera dans le cadre de la confection budgétaire pour les années subséquentes.

Les coûts soumis pour 2015 étaient pour 4 mois, les contrats devant débiter le 1^{er} septembre. Les coûts soumis pour 2018 étaient pour 8 mois, les contrats devant se terminer le 31 août pour une durée totale de 36 mois. Les contrats n'ayant pu être octroyés à temps pour le 1^{er} septembre, l'estimé et les soumissions ont été révisés selon les prix unitaires soumis en tenant compte des nouvelles dates de contrat soit, du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018 pour une durée totale de 36 mois. L'ordre des soumissions déposées n'étant pas affecté, les firmes ayant déposées les plus basses soumissions conformes identifiées par le Service de l'approvisionnement, suite à l'analyse des soumissions, demeurent les mêmes.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (arrondissements, agglomération et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "AO#15-14016 - Répartition de la dépense - agglomération-central-arrond" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 1,28 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "AO#15-14016 - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2015

- Début du contrat : 1^{er} novembre 2015
- Fin du contrat : 31 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire Immobilier
Tél.: 514 280-3496
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-16

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice par intérim - Direction exploitation,
entretien et réparation

Approuvé le : 2015-09-29**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim - Service de la gestion
et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1154119002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure respectivement avec Pépinière Mucci Inc., et Les Sols Champlain inc une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public # 15-14371 - Montant estimé des ententes :147 079.46\$ (3 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente- cadre collective d'une durée de 24 mois, à compter de la date de son émission pour la fourniture et la livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost ;
2. d'accorder à Pépinière A. Mucci inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14371 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-29 06:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154119002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure respectivement avec Pépinière Mucci Inc., et Les Sols Champlain inc une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public # 15-14371 - Montant estimé des ententes :147 079.46\$ (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente- cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, pour répondre aux besoins des usagers de la Ville de Montréal. Les ententes- cadre faisant l'objet du présent dossier visent à combler les besoins pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier ainsi que de tous services centraux.

L'entente- cadre précédente # 969808 était pour une durée de douze (12) mois, d'une valeur estimée à 138 427.38\$., et la consommation sur cette entente, selon les données disponibles dans le système Simon en date du 6 juillet 2015, se chiffre à 197 594,75\$, représentant 142.74% de la prévision de consommation initiale. Il est à noter que l'appel d'offres précédent no. 14-13666 précise que les ententes émises sont basées sur les prix unitaires soumis, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaires exprimées. La Ville ne paie à l'adjudicataire que le montant pour la quantité requise et livrée basée sur les prix unitaires soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1055 - 2 juillet 2014 - Octroi de l'entente- cadre précédent pour la fourniture de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public 14- 13666, avec Pépinière A. Mucci Inc., pour les articles 1 à 9 composant le groupe 1; Les Sols Champlain Inc., pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré
CG12 0142 - 17 mai 2012 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, de mélange de terre et de sable et de compost, suite à l'appel d'offres public 12- 11951, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9, et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.
CE11 0557 - 20 avril 2011 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 11-11541. avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10

et 11; contrat de gré à gré.

CM10 0563 - 24 août 2010 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 10-11228, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

DESCRIPTION

Fourniture et livraison , sur demande, de terre, de mélange de terre et de sable et de compost. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les vingt- quatre prochains mois, mais n'obligent aucunement la Ville à acheter quelque quantité que ce soit.

JUSTIFICATION

Ces matériaux sont requis par les arrondissements qui effectuent des travaux de plantation, d'horticulture, d'entretien des aires de terrains de jeux ainsi que pour tous les travaux connexes.

Un appel d'offres public a été lancé le 27 avril 2015. Nous avons eu quatre preneurs du cahier des charges. Trois soumissionnaires ont déposé leurs offres et elles sont conformes.

Les producteurs de terre, mélange de terre et sable, capables de fournir de grandes quantités en vrac sont de plus en plus éloignés du territoire de la Ville, ce qui rend plus difficile la disponibilité de fournisseurs intéressés et capables de répondre aux besoins de la Ville.

Groupe 1: Pour les articles 1 à 9 inclusivement du bordereau de soumission composant ce groupe, la firme Pépinière A. Mucci Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et elle est recommandé comme adjudicataire.

Groupe 2: Pour les articles 10 et 11 du bordereau de soumission composant ce groupe, la firme Pépinière A. Mucci Inc. a soumis un prix seulement sur un des deux articles formant ce groupe puisqu'elle ne possède pas les équipements requis pour stériliser la terre, tel que requis pour l'article 10 . Elle est donc déclarée non conforme. Nous recommandons comme adjudicataire la firme Les Sols Champlain Inc. pour le groupe 2 pour un montant de 6 604.67 \$.

De plus, la conclusion des ententes- cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Groupe 1 : Articles 1 à 9 inclusivement du bordereau de soumission

Soumissions conformes	Total
Pépinière A. Mucci Inc.	140 474,79 \$
Les Sols Champlain Inc.	167 384,39 \$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	177 432,58 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	136 298.31 \$
Coût moyen des soumissions reçues	161 763,92 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	15,16%
((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	36 957,79 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	26,31%
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	4 176.48 \$
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	3.06 %
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	26 909,60 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	19,16%
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	

Groupe 2 : Articles 10 et 11 du bordereau de soumission

Note : - Le soumissionnaire Pépinière A. Mucci inc. est non conforme pour le groupe # 2 seulement, compte tenu que cette firme n'a pas soumis d'offres pour l'article # 10 du bordereau de soumission

Soumissions conformes	Total
Les Sols Champlain Inc.	6 604,67 \$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	7 281,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	6 738,08 \$
Coût moyen des soumissions reçues	6 943.02 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	5,12 %
((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	676,70 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	10,25 %
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	(133,41 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	-1,98 %
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	676,70 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	10,25 %
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres public no. : 15- 14371

Titre : Fourniture et livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost

Date de lancement : 27 avril 2015

Date d'ouverture : 13 mai 2015

Preneurs du cahier des charges : (4)

**Pépinière A. Mucci Inc.
Les Sols Champlain Inc.
Matériaux Paysagers
Savaria Itée
EBI Montréal Inc.**

Soumissionnaires : (3)

**Pépinière A. Mucci Inc.
Les Sols Champlain Inc.
Matériaux Paysagers
Savaria Itée**

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles.

La firme Pépinière A. Mucci Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1 et est recommandée comme adjudicataire.

La firme Les Sols Champlain Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2 et est l'adjudicataire recommandé et est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé des ententes des adjudicataires recommandés :

Pépinière A. Mucci Inc.

Groupes 1 : 122 178.55\$ + TPS (5%) : 6 108.93\$ + TVQ (9,975%) 12 187.31\$ = 140 474.79\$

Les Sols Champlain inc.

Groupe 2 : 5 744.44\$ + TPS (5%) 287.22\$ + TVQ (9,975%) 573.01\$ = 6 604.67\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en 2014, nous remarquons une variation moyenne de + 4.95 % pour les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme pour les produits décrits au groupe 1. L'inflation, les coûts de la main d'œuvre et du transport expliquent cette variation à la hausse des prix. Toutefois, il n'a aucune variation en ce qui a trait au prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme pour les produits décrits au groupe 2.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 143 063,06 \$ taxes incluses, pour les groupes 1 et 2, pour une période de 24 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 19 arrondissements et des prix payés lors du précédent contrat.

Il s'agit d'une entente- cadre à coût unitaire pour une durée de vingt- quatre (24) mois, sans imputation budgétaire pour la fourniture de terre, de mélange de terre et de sable et de compost. Les quantités exprimées aux documents d'appel d'offres sont fournies à titre indicatif seulement; elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix aux fins d'octroi seulement. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non- renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes- cadres ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes avec les firmes retenues suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-26

El Mostafa RAKIBE
C/S acquisitions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-09-28

**Dossier # : 1154822057**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 3 665 509,29 \$, taxes incluses (contrat: 3 070 509,29 \$ + incidences: 595 000 \$). Appel d'offres public 322702 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure une (1) entente-cadre d'une durée de trois (3) ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 3 665 509,29 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 070 509,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322702;

2- d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-02 14:23

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiseau inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 3 665 509,29 \$, taxes incluses (contrat: 3 070 509,29 \$ + incidences: 595 000 \$). Appel d'offres public 322702 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la conception des travaux souhaite réaliser des fouilles exploratoires et des inspections des infrastructures souterraines (regards d'égouts et chambres de vannes) pour augmenter la précision dans la conception et la définition des ouvrages projetés lors de l'élaboration des plans et devis techniques.

L'objectif de ces travaux est d'optimiser la conception et de minimiser les imprévus et les risques économiques qui sont associés aux inconnus, du point de vue de la localisation et des dimensions des infrastructures souterraines durant la réalisation des travaux. Des éléments seront précisés tels que les dimensions et les élévations des massifs électriques, la présence imprévue de conduites de gaz et/ou autres éléments et infrastructures existantes, car parfois certaines imprécisions sur ces éléments occasionnent des directives de changement, des retards aux chantiers et des coûts directs et indirects.

De plus, l'objectif de réaliser des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites est requis afin de mieux préparer la réalisation des travaux de réhabilitation. Ces travaux préparatoires permettront d'accélérer les travaux de réhabilitation et éviter certains travaux supplémentaires très coûteux.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin d'octroyer un contrat-cadre à un entrepreneur en excavation spécialisé en égout et aqueduc ainsi qu'en travaux de voirie.

La Direction des infrastructures a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 3 au 26 août 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 24 décembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 19 août 2015 : Un nouvel article a été rajouté au bordereau pour la mobilisation ou la démobilitation des équipements au chantier. Cette modification aura un impact positif sur la soumission puisqu'au départ ces activités étaient incluses dans le prix de chacun des items (équipements) identifiés au bordereau. Également, au cahier des charges : modification des procédures de travail et éclaircissements concernant l'envergure des travaux d'aqueduc et d'égouts pour une meilleure évaluation du coût des travaux de la part des soumissionnaires;
- Addenda n° 2 émis le 24 août 2015 : Modifications au devis concernant l'article rajouté au bordereau (voir addenda 1). Certains éléments au devis étaient contradictoires puisque la mobilisation et la démobilitation des équipements avaient été incluses au prix de chacun des items. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux car elles ont été faites pour fins de cohérence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil d'agglomération (1143843014).

DESCRIPTION

La Direction des infrastructures désire conclure une (1) entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période pouvant atteindre trois (3) ans et pour un montant total maximal de 3 070 509,29 \$ à compter de l'octroi du contrat ou pour l'enveloppe budgétaire maximale, selon la première des deux éventualités.

Les activités payables à taux horaires (responsable de chantier, ouvriers, responsable de l'arpentage, machinerie et équipement) ainsi que les activités payables à l'unité (matériel de remblai, reconstruction des chaussées et des trottoirs) comprennent notamment les services et travaux suivants :

Pour le volet de ce contrat relié aux activités de fouilles : le volet de ce contrat relié aux activités de fouilles:

1. Services de chantier : un suivi au chantier lors de l'élaboration des fouilles et des inspections (de jour ou de nuit) qui comprend la main d'oeuvre, la machinerie, le suivi des travaux pour faciliter la prise des mesures, la coordination des travaux, la signalisation, le prêt des équipements de sécurité au personnel de la Ville pour accéder aux infrastructures souterraines (i.e. trépieds, détecteur 4-gaz, etc.);
2. Services d'arpentage : une équipe d'arpentage (station totale géoréférencée) et des équipements de mesure pour prendre les mesures et les relevés des structures identifiées aux plans et aux projets spécifiques (élévation des massifs électriques,

radiers et localisation des conduites d'égouts, d'aqueduc, de gaz, etc.);

3. Production de rapports sur les résultats des relevés et des inspections : l'entrepreneur devra produire un rapport d'inspection par projet relevé illustrant le résultat des fouilles exploratoires et des inspections des regards et des chambres de vanes. L'entrepreneur devra fournir les fiches d'inspections complétées avec photos ainsi que les résultats des relevés d'arpentage géoréférencés en format papier et électronique (.dgn et/ou .dwg).

Pour le volet de ce contrat relié aux travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites:

1. Travaux qui consistent à réparer les conduites d'égout abîmées sur une courte distance et également procéder aux déviations des conduites d'eau afin d'éviter les imprévus lors des travaux de chemisage de ces conduites dans le cadre des travaux de réhabilitation. Ces travaux sont payables au mètre linéaire de conduites d'eau déviées et au mètre linéaire de conduite d'égout réparée ainsi qu'une partie en main d'oeuvre, équipement et divers matériaux. La reconstruction des trottoirs, de la chaussée et des surfaces pavées sont payables selon les items standards des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal.

Il est à noter que le contrat prévoit aussi une enveloppe spécifique de 689 850 \$, taxes incluses pour des équipements, outils, matériaux et services spécialisés. Cette enveloppe budgétaire a été fixée par la Ville pour couvrir ces services particuliers. Elle est prévue dans l'éventualité où les services d'un sous-traitant ou des services spécialisés seraient requis pour une étape spéciale des travaux selon les instructions de l'ingénieur de la Ville en charge du projet spécifique. Tous les matériaux et équipements requis pour compléter les travaux selon les règles de l'art, lesquels ne sont pas inclus ailleurs au bordereau de soumission, seront payés aux coûts réels (original de la facture à l'appui) majorés de 12 %. Si les travaux sont réalisés par un sous-traitant, la Ville paiera à l'entrepreneur les coûts réels (original de la facture à l'appui) du sous-traitant majoré de 6 %. Ces majorations sont préétablies dans les clauses administratives spéciales du fascicule 1-3 des prescriptions normalisées de la Ville.

Les dépenses incidentes à prévoir au contrat comprennent les utilités publiques (conduites de gaz, massifs électriques de la CSEM, etc.), les communications et la gestion des impacts, le marquage de la chaussée, la chloration et désinfection des conduites ainsi que le laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent contrat apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le bordereau de soumission à taux horaires a été préparé en fonction des hypothèses de conception, du nombre de projets en cours et de la probabilité des projets à venir pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacun des équipements et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont seulement utilisées à des fins de scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Le processus d'appel d'offres public # 322702 s'est terminé le 26 août 2015. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 55 % et 45 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune firme n'a motivé son désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Il y lieu de préciser que le présent appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 322701 «Rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines», qui a été annulé pour les raisons principales suivantes :

- Nécessité d'ajouter des travaux d'égouts et d'aqueduc au contrat tels que déviation verticale d'aqueduc et réparation de conduites d'égouts en ajoutant des clauses techniques concernant ces travaux, comme par exemple : les directives de la Ville concernant les réseaux temporaires d'eau potable et les travaux dans des espaces clos et les procédures de désinfection des conduites ;
- Manque de précisions dans le libellé et l'interprétation de la nature du contrat en tant qu'entente-cadre en fonction des besoins à combler pour chaque projet spécifique.

Le but d'ajouter des travaux dans le présent appel d'offres permet de préparer les conduites d'égouts pour des interventions futures sur des travaux sans tranchée (chemisage structural).

L'appel d'offres 322701 annulé, avait été publié du 11 mai au 3 juin 2015. Cinq (5) soumissions furent reçues et le prix de la plus basse soumission conforme, déposée par C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. était de 3 016 926,75 \$. Les travaux supplémentaires ainsi qu'une fluctuation possible des prix du marché expliquent notamment l'écart de prix de 53 582,54 \$ (1,78 %), entre le plus bas soumissionnaire conforme des appels d'offres 322701 et 322702.

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets qui se réalisent présentement et les projets à venir, la Direction des infrastructures a besoin de cette entente-cadre dans le but de réaliser des plans et devis qui s'ajustent aux contraintes spatiales de l'existant. Les fouilles et les inspections permettront de diminuer les coûts d'incidences et d'imprévus durant la réalisation des travaux étant donné que les inconnus souterrains seront identifiés d'avance et la conception des travaux sera ajustée aux contraintes existantes en amont de la réalisation des travaux. Le risque relié aux imprévus sur les infrastructures souterraines existantes demeurera mais sera diminué.

Le volet portant sur les travaux de génie civil, déviation d'aqueduc et réparation des conduites d'égout est nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation plus rapidement et éviter les imprévus majeurs.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	<i>(taxes incluses)</i>
1 Excavation Loiselle inc.	3 070 509,29 \$
2 C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	3 190 297,56 \$
3 Les Entreprises Michaudville inc.	3 329 311,84 \$
4 Les Pavages Chenail inc.	3 337 750,90 \$
5 Les Entreprises de construction Ventec inc.	3 414 406,83 \$
6 Groupe TNT inc.	4 988 530,47 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	3 583 564,30 \$

Coût moyen des soumissions reçues	3 555 134,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	15,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	1 918 021,18 \$ 62,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	-513 055,01 \$ -14,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	119 788,27 \$ 3,9 %

*** Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -513 055,01 \$ (-14,3 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 21 septembre 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., est le suivant: 1211-9046-37.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre d'un montant maximal de 3 070 509,29 \$ taxes incluses, comprenant aussi une enveloppe distincte maximale de 595 000 \$ taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées à ces travaux, le tout sans imputation budgétaire. Les différents mandats de l'entente seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services. Cette entente et les dépenses incidentes reliées pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

La dépense totale de 3 665 509,29 \$, taxes incluses, comprend les montants de l'entente-cadre et des incidences, pour les trois (3) ans et représente un coût maximal de 3 347 098,56 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La Division de la conception des travaux du Service des infrastructures, de la voirie et des transports s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Division de la conception des travaux ne pourra élaborer des plans et devis techniques plus précis afin de diminuer les imprévues lors de la réalisation des travaux et les requérants devront en assumer les coûts supplémentaires.

En supposant que l'octroi du contrat soit reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 24 décembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts.

Les conditions à respecter concernant l'occupation du domaine public sont décrites en pièce jointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Novembre 2015

Fin des travaux : Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-10-02

CE : 20.005
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153334018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 203 449,98 \$ taxes incluses - appel d'offres 2015-1373-AE - 3 soumissionnaires - 1 conforme

Il est recommandé :

1. d'accorder à Liebert Canada, division d' Emerson Electrique du Canada Ltée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1373-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-01 16:04

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 203 449,98 \$ taxes incluses - appel d'offres 2015-1373-AE - 3 soumissionnaires - 1 conforme

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean.-R.-Marcotte (Station) est munie d'une salle de serveurs informatiques au bâtiment administratif. Ces serveurs doivent être maintenus dans un atmosphère contrôlé en température et en taux d'humidité afin d'éviter la surchauffe des équipements et l'électricité statique menant à des bris.

Lorsqu'il y a des bris d'équipements (pertes des serveurs informatiques), plusieurs événements peuvent survenir tels que: la perte de communication avec les systèmes de contrôle pour le déversement des eaux usées dans les cours d'eau via une quarantaine d'installations de dérivation sur l'île de Montréal, l'interruption du fonctionnement du système de contrôle des procédés de la Station, la perte des systèmes réseaux informatiques, incluant la sauvegarde de données desservant les ordinateurs des employés et la perte des logiciels Maximo pour le Service de l'eau et de gestion de laboratoires (SPLIMS) pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement.

Les serveurs informatiques existants fonctionnent 24hrs/24, 365 jours/an et ceux-ci doivent être refroidis de manière continue.

L'installation de la première unité est prévue au printemps 2016 et la deuxième unité sera installée lors des futurs travaux de réaménagement fonctionnel de la salle informatique prévus fin 2016 / début 2017.

Un appel d'offres a été lancé le 28 mai 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2015. La validité des soumissions est de 150 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %. Trois addenda ont été émis dont un report de la date d'ouverture des soumissions et questions/réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut la fourniture de:

- deux unités monobloc de 20 tonnes de climatisation incluant chacune leur base parasismique, leur panneau de contrôle et les condenseurs à l'air;
- jeux de filtres supplémentaires;
- l'assistance durant la mise en service.

JUSTIFICATION

Les besoins de climatisation de la salle des serveurs informatiques croissent au fur et à mesure des ajouts d'équipements informatiques lesquels dégagent beaucoup de chaleur.

L'unité de climatisation actuelle installée en 2006 (de type "rooftop") d'une capacité nominale de 17 ½ tonnes, n'est pas adaptée aux besoins croissants, n'offre pas de redondance de systèmes et n'offre pas les performances d'une unité de précision conçue pour les salles de serveurs informatiques, en plus de fonctionner au réfrigérant R-22 qui sera éliminé progressivement du marché.

Aux cours des dernières années, plusieurs mesures ont dû être apportées afin d'ajouter une certaine redondance (temporaire d'urgence) lors de bris ou de maintenance de l'unité existante. Les bris d'équipements mobilisent, de plus, plusieurs ressources (automatisation, informatique, cols bleus, ingénierie, etc).

De plus, la perte des serveurs informatiques pourrait empêcher le contrôle à distance des débits d'eaux usées et provoquer des déversements au fleuve.

Les nouvelles unités de climatisation de précision sont spécialement conçues pour les salles de serveurs informatiques et offrent un meilleur contrôle de température et du taux d'humidité. Étant donné leur flexibilité de fonctionnement au niveau des circuits de réfrigération et contrairement à l'unité existante, l'utilisation de nouvelles unités permettra d'éviter des fluctuations de températures importantes pouvant causer le vieillissement prématuré des équipements informatiques.

Six entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1-Liebert Canada, division d'Emerson Electrique Ltée (Note 1)	184 954,53 \$	18 495,45 \$	203 449,98 \$
Estimation interne des professionnels	168 937,37 \$	16 893,74 \$	185 831,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			17 618,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			9,48%

Note 1: Le montant original soumissionné par cette firme n'incluait pas le montant pour contingences prévu au bordereau des prix (10%) et ce dernier a été ajouté majorant ainsi le montant original soumissionné.

L'analyse technique des soumissions a permis de constater que deux entreprises sur trois ne rencontraient pas les exigences du devis technique principalement au niveau de l'espace disponible, critère majeur jugé éliminatoire étant donné l'emplacement restreint pour la mise en place des climatiseurs et par conséquent deux soumissions ont donc été rejetées (voir tableau en pièces jointes). Un seul soumissionnaire rencontrait le critère d'espace disponible.

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est défavorable de 9,48 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Liebert Canada division d'Emerson Electrique du Canada Ltée au montant de sa soumission, soit 203 449,98 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste RENA ont été faites.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 203 449,98 \$ taxes incluses ou 185 776,95 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les serveurs informatiques de la Station dégagent beaucoup de chaleur et doivent être refroidis 24 heures sur 24 pour éviter des pannes qui pourraient avoir des conséquences désastreuses sur les opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: octobre 2015

Livraison: février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2015-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1150128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Thermodynamique Inc. pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, soit pour une somme maximale de 104 266,23\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1592 - Deux (2) soumissionnaires. Période du contrat débutant au plus tôt entre le 15 novembre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec quatre (4) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme Thermodynamique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 266,23\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1592.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-09-28 11:48

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1150128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Thermodynamique Inc. pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, soit pour une somme maximale de 104 266,23\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1592 - Deux (2) soumissionnaires. Période du contrat débutant au plus tôt entre le 15 novembre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec quatre (4) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux, la CSEM doit procéder à la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles afin de respecter les normes d'accès fixées par Hydro-Québec. Pour donner accès de façon sécuritaire aux travailleurs qui doivent pénétrer à l'intérieur de nos structures, ces lectures de thermographies et de décharges partielles doivent être réalisées par des gens détenant une certification de thermographe.

La Commission des services électriques de Montréal ne possède pas d'effectifs ayant une telle spécialité ainsi que les équipements spécialisés. C'est pourquoi nous avons recourt à des entreprises privées.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offres a été publié dans le système électronique SEAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 23 jours, soit du 7 juillet au 10 août 2015

6 entreprises ont demandé le cahier des charges et 2 entreprises ont répondu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Un contrat de thermographie a été octroyé en 2015 suite à l'appel d'offres public # 1560 à la firme Thermodynamique Inc. pour un montant total de 87 806\$.

Aucun sommaire décisionnel n'était requis dû à la délégation de pouvoir du Président de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services avec la firme Thermodynamique Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no 1592 de réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été basé sur la notion à deux (2) enveloppes, soit une première enveloppe pour la qualification de la firme dans laquelle un comité de sélection a été créé avec la participation d'un membre externe. Les critères qualitatifs étaient les suivants :

- a) 20 points - Qualification et expérience de la FIRME
- b) 15 points - Compréhension du mandat et des besoins de la CSEM
- c) 20 points - Qualification et expérience du responsable désigné et de l'équipe
- d) 5 points - Présentation et respect du schéma de l'offre de service
- e) 15 points - Capacité de réalisation et échéancier
- f) 25 points - Qualification et expérience de l'équipe

De plus, le niveau de conformité des firmes pour être éligible devait atteindre 70%.

La deuxième (2e) enveloppe était la proposition de prix.

Les résultats obtenus des deux (2) firmes sont les suivants :

Notes de passage: Thermodynamique 85.7
Teltech Télécommunications 62.7

Firmes Soumissionnaires	Enveloppe 1	Enveloppe 2		
	Note de passage	Prix	Contingences	Total
Teltech Télécommunication Inc.	Non	N/A	N/A	N/A
Thermodynamique Inc.	Oui	104 266,23\$	Aucune	104 266,23\$
Estimation des professionnels à l'interne (\$)		123 066,89\$	Aucune	123 066,89\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				N/A
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)				- 18 800,66\$
Écart entre l'estimation des professionnels à l'interne et la plus basse conforme (%)				- 15,28%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 104 266,23\$ taxes incluses. Après récupération des taxes, le coût net est de 91 454.91 \$.

Veuillez noter que les prix soumis par Thermodynamique Inc. sont 15,28% inférieurs à l'estimation. Cette estimation est basée sur les prix 2015 majorés pour tenir compte de l'inflation et du resserrement de la norme d'Hydro-Québec. Voir document en annexe.

IMPUTATION

2105.0010000.100806.06819.55402 : 82 309.42\$

6105.7714024.802400.06819.57201.0.0.154975.0.19520.0 : 9 145.49\$

Les crédits sont prévus au budget 2016 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

PROVENANCE DU BUDGET

2105.0010000.100806.06819.55402 : 82 309.42\$ (budget de fonctionnement)

6105.7714024.802400.06819.57201.0.0.154975.0.19520.0 : 9 145.49\$ (contrat régie)

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement.

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères e conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #23 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour permettre l'accès à nos infrastructures de façon sécuritaire pour l'ensemble de nos clients.

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait comme impact de ne pas permettre l'accès à nos infrastructures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et
financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-09-22



Dossier # : 1153997006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente -cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

1. de conclure une entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles pour le SPVM;
2. d'accorder au fournisseur Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 1 875 260.65\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14660 - 4 soumissionnaires;
3. d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-02 07:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153997006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente -cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins opérationnels des policiers du SPVM, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé l'appel d'offres public 15-14660 du 17 août au 2 septembre 2015, afin de fournir des munitions de pratique 9mm frangibles. Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétences au tir. Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

Pour cet appel d'offres, il y a eu un délai de 17 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de 180 jours de calendrier suite à l'ouverture de soumissions, soit : du 3 septembre au 28 février 2016. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la période de l'entente-cadre.

Un addenda fut publié le 18 juin afin de rendre disponible le plus récent formulaire d'enquête de sécurité.

Un deuxième addenda fut publié le 26 août. Des précisions ont été apportées à la demande de soumissionnaires potentiels soit : la quantité de munition, la quantité de munitions par

livraison et la fréquence, l'obligation pour un fournisseur ayant déjà passé l'enquête de sécurité de remplir de nouveau ce formulaire et la durée la validité de cette enquête.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 141316 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet.

CE-141173 - 6 août 2014 - Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaures Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par les policiers du SPVM, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12453.

CE 13 0094 - 30 janvier 2013 - Conclure avec Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM - Appel d'offres public (12-12453) - (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 416 876,36 \$, taxes incluses).

CG11 0441 - Le 22 décembre 2011 - Autoriser la prolongation du contrat avec Les Industries Centaure Ltée, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, pour la fourniture sur demande de munitions de pratique aux policiers du SPVM, soit du 31 mars 2011 au 31 mars 2012, pour un montant total approximatif de 335 500 \$, taxes incluses.

CG10 0279 - Le 26 août 2010 - Octroyer un contrat à Les Industries Centaure Ltée, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, pour la fourniture sur demande de munitions de pratique aux policiers du SPVM jusqu'au 31 mars 2011, avec possibilité de prolongation, au prix total approximatif de 332 213,70 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM.

La quantité de munition est basée sur un calcul effectué par les maîtres-instructeurs de la Section emploi de la force de la Division formation.

La transition vers le pistolet de service Glock 19, l'épreuve certificative de l'ÉNPNQ et l'introduction obligatoire par l'ÉNPNQ d'une technique de tir avec la lampe de poche nécessite 400 munitions par policier (400 x 4500 policiers = 1 800 000 par année). Cette quantité sera suffisante pour la formation des policiers suite à des absences prolongées ou d'autres cas tels que la préparation pour une mission internationale et l'intégration de nouveaux policiers recrues.

À la suite de l'adoption de la résolution du Conseil d'agglomération, l'entente-cadre entrera en vigueur pour une période de 24 mois avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations.

JUSTIFICATION

La Section armurerie et équipements a fait l'analyse des besoins des policiers et a établi un devis technique pour les munitions de pratique 9mm frangibles. Ce devis a été validé par la Section emploi de la force de la Division formation.

Suite à l'appel d'offres public administré par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, 4 firmes se sont procuré le cahier de charge et des soumissions furent transmises au Bureau du greffe de la Ville de Montréal.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a validé la conformité technique des soumissions reçues.

Le comité qui a approuvé le devis technique pour les munitions de pratique 9mm frangibles et a validé la conformité des munitions proposées. La munition proposée par la firme Rampart International Corp a été jugée non conforme.

Les industries Centaures Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (sans taxe)	Total (avec TPS et TVQ)
Les industries Centaures Ltée	1 631 016 \$	1 875 260.65 \$
Korth Group Ltd	2 325 000 \$	2 673 858.60 \$
Summit Canada Distributors	2 466 000 \$	2 835 283.50 \$
Dernière estimation réalisée par le SPVM	1 440 000 \$	1 655 000.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		2 461 467.58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		31.2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		960 022.85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme(%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		51.19%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		220 260.65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		13.30%

Le prix représente une augmentation 220 261 \$ (13.30%) par rapport au dernier prix payé, suite à l'appel d'offres en 2012. Le prix des munitions est particulièrement influencé par la dévalorisation du dollar canadien considérant que plusieurs composantes proviennent des États-Unis (dollar américain) et de l'Europe (euro).

L'estimation réalisée par le SPVM a considéré la dévalorisation du dollar canadien de 25% et une inflation de 6%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a), qui est une compétence d'agglomération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

Le montant maximal est de 1 631 016.00\$ + 81 550.80\$ (TPS) + 162 693.85\$ (TVQ) = 1 875 260.65\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les munitions de pratique 9mm frangibles possèdent une ogive friable qui se désintègre au contact du blindage ou du sol en salle de tir. La balle, l'amorce et la poudre ne contiennent aucun plomb ni métaux toxiques. Les douilles vides seront entièrement récupérées par Les industries Centaure Ltée et rechargées pour être utilisées à nouveau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions de pratique ce qui compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du Conseil d'agglomération en octobre 2015.
Début du contrat en novembre 2015, suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario FRAPPIER
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Érik VINCENT
Chef de division

Le : 2015-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-09-29

Philippe PICHET
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal

Approuvé le : 2015-10-01



Dossier # : 1150587002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64\$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d’options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08\$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71\$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89\$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09\$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09\$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et pour 1 an avec quatre années d’options au montant total de 66 777.48\$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d’offres public 15-14613.

Il est recommandé au Comité exécutif:

1. d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes et contingences incluses). Les items #3 à #8 sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents. L'item #1 est pour un hiver, avec une option pour les quatre hivers subséquents.

Entreprises	Item	Montant (taxes incluses)
Excavations Vidolo Ltée (1 tracteur-chargeur)	#1	66 777.48 \$
JMV Environnement inc. (1 tracteur-chargeur)	#3	110 237.71 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 mini-pelle excavatrice)	#4	67 676.96 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#5	187 902.52 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#6	209 138.91 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#7	188 225.02 \$
9082-8179 Québec inc. (De Luca) (1 rétrocaveuse)	#8	126 656.09 \$

Il est recommandé au Conseil municipal:

1. d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes et contingences incluses). Les contrats sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents.

Entreprises	Item	Montant (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#2	317 988.87 \$
Gaston Contant inc. (2 tracteurs-chargeurs)	#9	365 864.09 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-05 14:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150587002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64\$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d'options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08\$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71\$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89\$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09\$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09\$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et pour 1 an avec quatre années d'options au montant total de 66 777.48\$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d'offres public 15-14613.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements. Ainsi la Ville centre, de par le Service de la Concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles sur les lieux d'élimination sont déléguées aux arrondissements, tels la supervision et le contrôle des activités. Des contrats de location d'équipements prenaient fin à l'hiver 2014-15. Il fallait donc retourner en appel d'offres pour obtenir de nouvelles soumissions pour les prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 170331 (10 octobre 2012) Accorder à "CMS Entrepreneurs Généraux inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse et deux chargeuses avec opérateurs, incluant les accessoires, pour les opérations de déneigement 2012 à 2015, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12280.

CA14 220293 (30 juin 2014) Octroi d'un contrat à l'entreprise "Excavation R. Lécuyer et Fils inc." pour un montant de 50 589,00 \$ taxes incluses, et à l'entreprise "Les Entreprises Doménick Sigouin Inc." pour un montant de 53 750,81 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateur pour les opérations hivernales.

CA12 210278 (3 juillet 2012) Accorder cinq (5) contrats aux firmes Entreprise Vaillant

(1994), Transport Camille Dionne 1991 Inc., Transport D2000 Inc. et Paysagiste Roche Inc. pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, pour une période variant d'un (1) à trois (3) ans - Dépense totale de 469 063,52\$ taxes incluses - Appel d'offres public #S12/010, sept soumissionnaires.

CA08 080595 (2 septembre 2008) Octroyer un contrat au montant de 2 011 974,30 \$ à Les Entreprises Canbec Construction Inc., de 1 962 670,50 \$ à Les pavages Dorval Inc., de 1 864 695,00 \$ à Excavation Mario Ltée, de 1 528 891,88 \$ à Nepcon Inc., de 839 507,81 \$ à Entreprise Vaillant (1994), de 781 433,63 \$ à R. Benoît Construction Inc., de 724 939,69 \$ à Magasin Jasmin Inc., de 588 643,13 \$ à 9042 0845 Québec inc., de 516 741,75 \$ à Gestion Gérard Boutin Inc., de 349 630,31 \$ à Construction J. Richard Gauthier Inc., et de 345 679,69 \$ à Construction Garnier Ltée, pour la location sur base horaire de machinerie avec opérateurs pour les opérations de neige.

CA13 250345 (1er décembre 2014) Octroi d'un contrat de location pour deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, d'un contrat de location pour un (1) tracteur chargeur avec opérateur et d'un contrat de location d'une (1) autoniveleuse avec opérateur pour l'hiver 2013-2014 aux compagnies suivantes : 2632-2990 Québec inc. » (Les Excavations DDC) (deux rétrocaveuses pour une somme de 62 813,14 \$, taxes incluses), « 9095-5238 Québec inc. » (Déneigeurs Métropolitain) (un tracteur chargeur pour une somme de 47 082,27 \$, taxes incluses), et « 3024407 Canada inc. » (Entreprise Vaillant) (une autoniveleuse pour une somme de 54 038,25 \$, taxes incluses), le tout conformément à l'appel d'offres n° 13-13025.

CA12 140324 (2 octobre 2012) Octroyer trois contrats pour la location, au total, de 8 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit: un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de 5 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de 2 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les contrats (9 items) consistent en la location horaire de machinerie louée à différents lieux d'élimination de neige sur le territoire de Montréal. Pour les items #2 à #9, la durée des contrats est de trois hivers, auxquels peuvent s'ajouter deux années individuelles supplémentaires. Exceptionnellement, pour l'item #1 (tracteur-chargeur à la chute Anbar), la durée du contrat est d'un an avec 4 années d'option puisque ce lieu d'élimination pourrait fermer après le premier hiver ou l'un ou l'autre des hivers subséquents.

JUSTIFICATION

La Ville ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour réaliser l'ensemble des travaux requis. Il est donc nécessaire de louer les équipements avec opérateurs pour chacun des sites.

Les prix d'octroi sont tous plus bas que les dernières estimations, à des écarts allant de -6% à -39%. Les facteurs susceptibles d'expliquer ces écarts sont: la diminution du prix du carburant, la durée plus grande des contrats (dans certains cas) et une grande compétition entre fournisseurs.

Item #1: chute Anbar, location d'un tracteur-chargeur (600 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)	
Excavations Vidolo Ltée	60 706.80 \$	
Les Entreprises Canbec	79 332.75 \$	
Pépinière et paysagiste Marina inc.	82 092.15 \$	
Transport Camille Dionne (1991) inc.	95 716.69 \$	
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	96 406.54 \$	
Construction & Excavation MAP	127 622.25 \$	
Dernière estimation	96 579.00 \$	
Coût moyen des soumissions reçues	90 312.86 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse	49%	
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	66 915.45 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	110%	
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-35 872.20 \$	
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-37%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	18 625.95 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	31%	

Item #2: chutes Butler, location de deux rétrocaveuses (550 heures par appareil par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)	
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	280 579.24 \$	
JMV Excavation inc.	295 945.65 \$	
Les Entreprises Canbec	337 226.27 \$	
Construction et excavation MAP	597 582.56 \$	
Dernière estimation	322 504.88 \$	
Coût moyen des soumissions reçues	377 833,43 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse	35%	
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	317 003.32 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	113%	
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-41 925.64 \$	
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-13%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	15 366,41 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	5%	

Item #3: chute Verdun, location d'un tracteur-chargeur (300 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)	
JMV Environnement inc.	97 268.85 \$	
Transport D 2000 inc.	121 068.68 \$	
Transport Camille Dionne (1991) Inc.	143 575.03 \$	
Les Entreprises Canbec	184 189.95 \$	
Construction & Excavation MAP	190 398.60 \$	
Dernière estimation	160 390,13 \$	
Coût moyen des soumissions reçues	147 300.22 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse	51%	
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	93 129.75 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	96%	

Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-63 121.28 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-39%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	23 799.83\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	24%

Item #4: chute Verdun: location d'une mini-pelle excavatrice (250 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
Transport Camille Dionne (1991) inc.	59 715.14 \$
9154-6937 Quebec inc. (Location Guay inc.)	63 768.01 \$
Pierre Jean Lecours	64 673.44 \$
JMV Excavation inc.	72 434.25 \$
Construction & Excavation MAP	116 412.19 \$
Les Entreprises Canbec	138 728.84 \$
Dernière estimation	120 723.75 \$
Coût moyen des soumissions reçues	85 955.31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	44%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	79 013.70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	132 %
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-61 008.61 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-26%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 052.87 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7%

Item #5: chutes Stinson et Jules-Poitras: location d'une rétrocaveuse par chute (Stinson: 350 hres/hiver, Jules-Poitras: 300 hres/hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	165 796.82 \$
Les Entreprises Canbec	221 510.84 \$
R. Benoît Construction inc.	273 525.53 \$
Dernière estimation	224 201.25 \$
Coût moyen des soumissions reçues	220 277.73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	33%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	107 728.71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	65%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-58 404.43 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-26%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	55 714.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	34%

Item #6: site Sartelon: location d'un bélier mécanique (400 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
Transport Camille Dionne (1991) inc.	184 534.88 \$
Gaston Contant inc.	202 802.10 \$
Excavation Mario Itée	215 233.20 \$

Dernière estimation	206 955.00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	200 856.73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	9%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	30 698.32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	17%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-22 420.12 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	18 267.22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	10%

Item #7: site Autoroute-13: location d'un bélier mécanique (360 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
Transport Camille Dionne (1991) inc.	166 081.39 \$
Les Entreprises Canbec	178 660.11 \$
Dernière estimation	186 259.50 \$
Coût moyen des soumissions reçues	172 370.75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	4%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	12 578.72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	8%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-20 178.11 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	12 578.12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	8%

Item #8: chute Iberville: location d'une rétrocaveuse (450 heures par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
9082-8179 Québec inc. (De Luca)	111 755.70 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	114 782.42 \$
Pavages Chartrand inc.	138 918.54 \$
Excavation Eric Ager	181 603.01 \$
Les Entreprises Canbec	200 042.70 \$
Dernière estimation	131 933.81 \$
Coût moyen des soumissions reçues	149 420.47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	34%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	88 287.00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	79%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-20 178.11 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	3 026.72 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3%

Item #9: carrière St-Michel: location de deux tracteurs-chargeurs (400 heures par appareil par hiver)

Soumissionnaire	Prix soumis (avec taxes)
Gaston Contant inc.	322 822.21 \$

Excavation P. Huot inc.	339 406.20 \$
Les Entreprises Canbec	521 195.47 \$
Dernière estimation	344 925.00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	394 474.63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	22%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	198 373.26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	61%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-22 102.79 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	16 589.99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	5%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit une indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et un ajustement suivant le prix du carburant.

La répartition des crédits pour la durée du contrat est détaillée ci-dessous. Elle inclut une estimation de l'augmentation des coûts annuels due à l'IPC de 3% et des contingences de 10%. L'estimation du nombre d'heures de travail provient de l'expérience de l'arrondissement et de la stratégie d'élimination qui sera utilisée. Dans les tableaux ci-dessous, les dépenses de chaque hiver ont été divisées par année civile suivant l'hypothèse suivante: automne (nov.-déc.) 30%, hiver (janv.-févr.-mars) 70%.

Item #1: chute Anbar, location d'un tracteur-chargeur

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	18 212,04 \$	1 821,20 \$	20 033,24 \$	18 293,02 \$
2016	42 494,76 \$	4 249,48 \$	46 744,24 \$	42 683,72 \$
total	60 706,80 \$	6 070,68 \$	66 777,48 \$	60 976,74 \$

Item #2: chutes Butler, location de deux rétrocaveuses

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	28 057,92 \$	2 805,79 \$	30 863,72 \$	28 182,69 \$
2016	94 368,15 \$	9 436,82 \$	103 804,97 \$	94 787,77 \$
2017	97 199,20 \$	9 719,92 \$	106 919,12 \$	97 631,40 \$
2018	69 455,52 \$	6 945,55 \$	76 401,07 \$	69 764,36 \$
total	289 080,79 \$	28 908,08 \$	317 988,87 \$	290 366,22 \$

Items #3 et #4: chute Verdun, location d'un tracteur-chargeur et d'une mini-pelle

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	15 698,40 \$	1 569,84 \$	17 268,24 \$	15 768,20 \$
2016	52 798,95 \$	5 279,89 \$	58 078,84 \$	53 033,73 \$
2017	54 382,92 \$	5 438,29 \$	59 821,21 \$	54 624,74 \$
2018	38 860,34 \$	3 886,03 \$	42 746,37 \$	39 033,14 \$
total	161 740,61 \$	16 174,06 \$	177 914,67 \$	162 459,80 \$

Item #5 partiel: chute Stinson, location d'une rétrocaveuse

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	8 927,52 \$	892,75 \$	9 820,27 \$	8 967,22 \$
2016	30 026,23 \$	3 002,62 \$	33 028,85 \$	30 159,75 \$
2017	30 927,02 \$	3 092,70 \$	34 019,72 \$	31 064,54 \$
2018	22 099,48 \$	2 209,95 \$	24 309,43 \$	22 197,75 \$
total	91 980,25 \$	9 198,03 \$	101 178,28 \$	92 389,25 \$

Item #5 partiel: chute Jules-Poitras de St-Laurent, location d'une rétrocaveuse

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	7 652,16 \$	765,22 \$	8 417,38 \$	7 686,19 \$
2016	25 736,77 \$	2 573,68 \$	28 310,45 \$	25 851,21 \$
2017	26 508,87 \$	2 650,89 \$	29 159,76 \$	26 626,75 \$
2018	18 942,41 \$	1 894,24 \$	20 836,66 \$	19 026,64 \$
total	78 840,22 \$	7 884,02 \$	86 724,24 \$	79 190,79 \$

Item #6: site Sartelon: location d'un bélier mécanique

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	18 453,49 \$	1 845,35 \$	20 298,84 \$	18 535,54 \$
2016	62 065,23 \$	6 206,52 \$	68 271,75 \$	62 341,21 \$
2017	63 927,19 \$	6 392,72 \$	70 319,91 \$	64 211,45 \$
2018	45 680,38 \$	4 568,04 \$	50 248,42 \$	45 883,50 \$
total	190 126,28 \$	19 012,63 \$	209 138,91 \$	190 971,70 \$

Item #7: site Autoroute-13: location d'un bélier mécanique

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	16 608,14 \$	1 660,81 \$	18 268,95 \$	16 681,99 \$
2016	55 858,71 \$	5 585,87 \$	61 444,58 \$	56 107,09 \$
2017	57 534,47 \$	5 753,45 \$	63 287,91 \$	57 790,30 \$
2018	41 112,34 \$	4 111,23 \$	45 223,57 \$	41 295,15 \$
total	171 113,65 \$	17 111,37 \$	188 225,02 \$	171 874,53 \$

Item #8: chute Iberville: location d'une rétrocaveuse

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	11 175,57 \$	1 117,56 \$	12 293,13 \$	11 225,26 \$
2016	37 587,17 \$	3 758,72 \$	41 345,88 \$	37 754,30 \$
2017	38 714,78 \$	3 871,48 \$	42 586,26 \$	38 886,93 \$
2018	27 664,38 \$	2 766,44 \$	30 430,82 \$	27 787,39 \$
total	115 141,90 \$	11 514,19 \$	126 656,09 \$	115 653,89 \$

Item #9: carrière St-Michel: location de deux tracteurs-chargeurs

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (10%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2015	32 282,22 \$	3 228,22 \$	35 510,44 \$	32 425,77 \$
2016	108 575,87 \$	10 857,59 \$	119 433,46 \$	109 058,66 \$
2017	111 833,14 \$	11 183,31 \$	123 016,46 \$	112 330,42 \$
2018	79 912,48 \$	7 991,25 \$	87 903,73 \$	80 267,83 \$
total	332 603,72 \$	33 260,37 \$	365 864,09 \$	334 082,68 \$

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats pour la location d'équipements avec opérateurs sur plusieurs lieux d'élimination permettra d'y éliminer la neige provenant des voies publiques. Ultimement, cela contribue à la sécurité et la facilité de déplacements des piétons et automobilistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats: 1er novembre 2015

Fin des contrats: Items #2 à #9: 15 avril 2018 (avec option pour 2 années individuelles supplém.);

Item #1: 15 avril 2016 (avec option pour 4 années individuelles supplémentaires).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel FRENETTE
Ingénieur,

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-24

André HAMEL
C/d - travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guyline BRISSON
Directrice

CE : 20.010
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation annuelle de l'entente-cadre avec la firme 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland) et pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 tel que prévu à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

1. d'autoriser l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre à la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture sur demande de **diesel et biodiesel**, conformément aux documents de l'appel d'offres public de la STM no 4284-06-12-54.
2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 08:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation annuelle de l'entente-cadre avec la firme 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland) et pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 tel que prévu à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats. Le premier regroupement est piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les onze villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount). Le deuxième regroupement, piloté par la STM, est constitué de sociétés de transport auquel s'est jointe la Ville afin de combler ses besoins en diesel et biodiesel.

En 2012, la Société de Transport de Montréal a procédé au lancement d'un appel d'offres relativement aux besoins en carburants diesel et biodiesel. Suite à ce processus, une entente-cadre a été conclue avec la compagnie 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland) (ex- TransMontaigne marketing Canada inc.). La durée prévue pour ces deux ententes est de 3 ans avec 2 options de renouvellement de 1 an.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation de l'entente conclue avec la firme 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland) via le regroupement de la STM. Cette prolongation permettra d'assurer une stabilité d'approvisionnement de ces produits stratégiques pour les participants du regroupement de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0449 novembre 2013 - Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture sur demande d'essence super et diesel arctique (CG11 0451), à la compagnie 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland) contrat se

terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres 11-11737 (2 soum.) / Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) / Approuver un projet de convention de cession et de consentement à cette fin CG12 0479 décembre 2012 - Conclure avec TransMontaigne Marketing Canada inc. une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats- Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) .

CG11 0451 décembre 2011- Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CE11 1181-10 août 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

DESCRIPTION

Le diesel et biodiesel répondent aux besoins énergétiques d'opération de la Ville et de ses partenaires au niveau des véhicules.

Tel que prescrit dans les documents de l'appel d'offres STM 4284-06-12-54, le contrat de fourniture de diesel et biodiesel, d'une durée initiale de trois (3) ans, peuvent faire l'objet de deux (2) prolongations d'une durée d'une année chacune. Suite à l'approbation des instances, le Service de l'approvisionnement procédera à la prolongation de l'entente.

Les consommations de carburants sur l'entente pour la dernière année (2014) s'établissent comme suit:

Carburant	Consommation (l)
diesel	7 748 527
biodiesel B5	2 452 178

JUSTIFICATION

Les critères utilisés de façon générale afin de déterminer le recours ou non à une clause de prolongation sont les suivants :

- Est-ce que la situation du marché a évolué depuis notre dernière sollicitation? Si oui, des indices nous permettent-ils de croire qu'une nouvelle sollicitation sans le regroupement de la STM devrait être avantageuse, équivalente ou défavorable (Exemples : Y a-t-il plus ou moins de fournisseurs actifs? Y a-t-il une guerre de prix actuellement? Quels sont les résultats obtenus par d'autres organisations comparables?, Y a t'il de nouveaux produits substitués? etc.)
- Nos besoins ont-ils évolué de façon considérable? (Achetons-nous plus, moins, projetons-nous une variation de volume en raison d'un projet spécial? etc.)
- Quelle a été notre satisfaction concernant les produits ou services achetés, les délais de livraison, etc. durant la période initiale du contrat?

Ces critères nous ont menés à recommander la prolongation de ce contrat. En effet, il nous paraissait risqué de solliciter le marché en 2015 considérant :

- les excellents résultats obtenus lors de la sollicitation de marché par la STM en 2012;
- le nombre de fournisseurs potentiels qui n'a pas augmenté (seulement des ventes d'entreprises) ;
- le risque ne pouvoir acquérir du biodiesel B5 (seul fournisseur dans le marché à fournir ce produit actuellement)
- que les produits substitués ne sont pas matures (électricité) ;
- la satisfaction générale de la prestation de services du fournisseur actuel.

Les besoins du regroupement de la Ville de Montréal ne représentent qu'environ 6 % des besoins totaux du regroupement de la STM. Il est donc avantageux de continuer à s'associer avec ce regroupement afin de profiter des économies de volume qu'il procure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la prolongation d'une année (voir tableau ci-bas). Ces estimations sont basées sur les consommations de l'année 2014 au prix moyen payé en 2015 avec un ajustement de 10% pour refléter les possibles augmentations des prix.

		<i>Prolongation 1 an</i>
Entente #	Firme	Estimation (taxes non incluses)
817333	1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	8 874 339,84 \$

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût du carburant fluctue selon les conditions du marché. L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers services, arrondissements ou villes liées au fur et à mesure de leur utilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation de biodiesel comme carburant de remplacement s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 visant l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de ces carburants est essentielle pour assurer les opérations courantes de la Ville. De plus, cette entente-cadre permet à la Ville de réaliser des économies par rapport au prix à la pompe. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant est nécessaire pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier approuvé, l'entente-cadre sera prolongée et communiquée aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :

- Émission de l'entente-cadre amendée;
- Envoi d'une communication aux usagers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-10-04



Dossier # : 1151630005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 «Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard» dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774) augmentant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 «Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard», dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774) augmentant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-28 12:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151630005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 «Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard» dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774) augmentant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'aréna Maurice Richard a été construit en 1959. Cette propriété de la Ville est située sur un terrain de plus de 66 260 m.c. adjacent au site du stade Olympique. Le Centre national de patinage courte piste (CNCP), principal occupant de l'aréna, utilise les lieux comme centre d'entraînement pour les athlètes canadiens de cette discipline olympique. Ces installations sont également utilisées pour des compétitions de patinage de niveau régional et provincial. Cet automne, l'anneau de glace sera le théâtre de compétitions de qualification et par la suite, le bâtiment accueillera, en novembre, les compétitions de la coupe du monde de patinage de vitesse courte piste.

Les travaux du contrat de rénovation des portes d'entrées, billetteries et divers travaux sont effectués pour améliorer la qualité des installations afin de répondre aux besoins de ce sport de compétition de haut niveau. Actuellement complétés à près de 50 %, ces travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- La rénovation des portes d'entrées (les 4 devantures métalliques situées aux points cardinaux du bâtiment);
- La rénovation des billetteries situés dans les entrées Nord et Ouest (comptoirs, revêtements intérieurs, prises informatiques, etc.);
- La rénovation des dalles de plancher en béton à revêtir d'une résine époxydique pour :
 - la circulation principale entre les gradins rouge et bleu
 - le corridor principal du sous-sol
- Le remplacement des urinoirs à réservoir de chasse automatique dans toutes les toilettes;
- La rénovation majeure des finis intérieurs des salles de toilette du rez-de-chaussée;
- La modification au réseau de récupération de chaleur;
- L'installation d'un système de production d'eau chaude et d'un réservoir pour le surfacage de la patinoire;
- La désaffectation d'une entrée d'eau inutilisée;

- L'installation d'une mise à la terre pour la sous-station 95 Kv.

La progression de ces travaux, notamment ceux de démolition et de préparation, ont révélé de manière plus précise l'état de certaines composantes. Des modifications accessoires sont requises afin de permettre l'achèvement adéquat et complet du projet initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0405 - 26 septembre 2013 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs en électromécanique et SDK et associés, ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

CM15 0774 - 16 juin 2015 - Le Conseil municipal autorisait une dépense totale de 1 372 985,46 \$ accordant un contrat de 1 193 900,40 \$ à Procova inc. pour les travaux de rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard - Appel d'offres 5749 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste donc à effectuer un virement budgétaire du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat de rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux afin d'augmenter le contrat de Procova inc. de 97 728,75 \$ (85 000 avant taxes) afin d'être en mesure :

1. d'effectuer les travaux supplémentaires accessoires à la complétion des travaux prévus initialement et,
2. de préserver la marge de manoeuvre requise pour les travaux à compléter.

JUSTIFICATION

Les travaux de démolition des devantures, de préparation des dalles de béton (gradins et corridor du sous-sol) incluant des tests de transmission de vapeur d'eau au sous-sol ont révélé :

- La détérioration de la jonction de la dalle du plancher et du mur de fondation sous les devantures métalliques des portes d'entrées du bâtiment.
- La présence d'un durcisseur métallique sur les dalles de béton des gradins et du corridor du sous-sol devant être revêtu d'un revêtement époxy.
- Le besoin de remplacer les drains et les regards de nettoyage du corridor du sous-sol prévus au contrat étant donné l'espace restreint sous la dalle pour ajuster les avaloirs en surface avec les canalisations souterraines.
- L'installation de caniveaux supplémentaires de drainage pour assécher la dalle de béton du corridor au sous-sol dans le secteur du local de la nourrice de l'anneau de glace.
- Le besoin d'un revêtement pare-vapeur par endroit, près de cette salle du sous-sol et de certaines colonnes, afin de palier au niveau d'humidité relevé.

L'état de ces composantes ne pouvaient être décelé précisément que suivant les travaux de préparation et de démolition. Les finis de plancher devaient être enlevés et les surfaces de dalle préparées avant de procéder au test de transmission de vapeur d'eau. Pour être concluant, ces tests doivent être effectués à plusieurs endroits sur la surface de la dalle à recouvrir afin de tenir compte de toutes les conditions de l'étendue. De plus, les coupes de

mur des dessins consultés dans les archives ne mentionnent pas la présence d'un durcisseur en surface de la chape de ciment des dalles existantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial d'une valeur de 1 193 900,40 \$ inclut 10 % de sa valeur en contingences. Des contingences de 15 % sont communément acceptés pour des travaux de cette nature. Le présent dossier n'implique donc aucune autorisation de dépense supplémentaire puisque les dépenses incidentes du projet sont moins importantes que prévues. Les travaux d'élimination des sols prévus en incidence (via les ententes cadres de l'approvisionnement) n'ont nécessité que très peu de transport hors du site car les remblais requis par les travaux sur l'entrée d'eau et la nouvelle mise à la terre ont pu être récupérés en grande partie avec la participation du laboratoire de la Ville. Conséquemment, les travaux de remblayage prévus au contrat de construction sont moins importants que prévus. Ce crédit est récupéré dans l'opération et transféré au poste des dépenses contingentes.

Le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes porte à 19 % la part relative des contingences au coût du contrat. Cette augmentation est supérieure de seulement 4 % au-dessus du seuil communément accepté pour des travaux de rénovation de cette envergure.

Des directives de changements seront émises pour ces travaux accessoires et les montants sont établis conformément aux termes du contrat notamment selon les articles de la section 5.1.7 et suivants des Clauses administratives spéciales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement, mesures d'économie de l'eau et de l'énergie). Ces travaux se déroulent comme prévu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce virement des incidences aux contingences, ces travaux de rénovation ne pourront être réalisés entièrement, et les objectifs du Service de la diversité sociale et des sports, pour augmenter le potentiel d'occupation des espaces existants afin d'améliorer l'offre de services, seront retardés. La Direction des sports désire augmenter progressivement l'occupation et la qualité des espaces du sous-sol. Le respect de l'échéancier du présent dossier permet, actuellement, d'apporter des solutions aux imprévus du chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction des sports effectue les démarches nécessaires auprès de ces partenaires et promoteurs d'événement pour adapter les installations et les besoins des activités aux conditions actuelles du bâtiment durant les travaux. Le SGPI collabore de manière à orienter la gestion du chantier pour faciliter ces démarches.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Compte tenu de la situation et des activités prévues cet automne, le SGPI évalue la possibilité de modifier le calendrier des travaux. Les travaux du sous-sol seraient légèrement différés pour livrer la majorité des autres espaces à temps pour la coupe du monde minimisant ainsi les impacts sur les opérations.

Décision du CM : Octobre 2015

Travaux : Novembre 2015

Fin des travaux : Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Jean-François DULIÈPRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-09-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-09-28



Dossier # : 1155249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Notre-Dame (boulevard urbain)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 16:37

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Notre-Dame (boulevard urbain)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Parmi l'ensemble des interventions à réaliser dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, il était prévu d'aménager une piste multifonctionnelle dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, communément appelée antenne ferroviaire « Longue-Pointe».

La partie visée par ce projet d'aménagement se déploie d'est en ouest, de la rue Viau à l'avenue Bennett. Elle se situe entre les rues de Rouen (nord) et Ontario (sud) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle croise cinq rues locales, soit Théodore, Leclair, Sicard, Aird et Bennett et une artère secondaire, Saint-Clément. Le projet comprenait entre autres l'aménagement d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un jardin communautaire, et d'aires récréatives.

Un contrat a été accordé à Charex inc. par le conseil d'agglomération le 14 mai 2014 qui a autorisé une dépense de 2 209 000 \$, incluant un budget de contingences de 210 124,62 \$ taxes incluses. Les travaux se sont déroulés du 22 juillet 2014 au 18 novembre 2014.

Certaines portions des aménagements prévus étaient situées dans des zones où il y avait présence de sols contaminés. Le contrat prévoyait la gestion de ces sols contaminés, soit l'excavation des sols uniquement requis pour la construction des ouvrages, et la disposition dans un site autorisé à cette fin.

Cependant, pour se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* , étant donné qu'il

y avait un changement dans l'usage du terrain de l'emprise ferroviaire, la Ville devait procéder à la décontamination complète du site plutôt que la gestion des sols. Cette contrainte a entraîné un plus grand volume de sols excavé et disposé, et une plus grande quantité de matériaux d'emprunt a dû être utilisée pour les remblais de remplacement. En effet, la décontamination a impliqué le retrait complet des sols contaminés, même au-delà des excavations nécessaires au projet. Une partie de l'enveloppe des contingence a été prévue à cette fin.

Suite à une analyse des budgets et travaux à exécuter, il a alors été décidé de procéder à la construction de tous les ouvrages, à l'exception du jardin communautaire, car celui-ci requerrait une grande quantité d'excavation et disposition de sols contaminés. Les travaux du jardin communautaire font l'objet du présent dossier afin qu'ils soient exécutés en novembre 2015.

Il est donc requis de majorer le contrat d'un montant de 174 978,63 \$ (taxes incluses) supplémentaire en contingence afin de compléter les travaux relatifs au jardin communautaire.

La gestion et la surveillance des travaux, ainsi que le suivi environnemental pour les travaux de décontamination sont assurés par la firme Les consultants SM par le biais d'une entente-cadre de services professionnels, et sont évalués à 50 000 \$ pour le reste des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013)
CG14 0211 Le 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame). Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 380 500,00 \$ (contrat: 2 209 000,00 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226102 - 6 soumissionnaires (1144822021);

CE13 0403 - Le 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'antenne Longue-Pointe, incluant une piste cyclable et un sentier piéton dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1135322001).

DESCRIPTION

La majoration du contrat actuel permettra de procéder aux travaux de décontamination du site prévu pour le jardin communautaire, ainsi que les travaux d'aménagement du jardin. En complément, la reconstruction de certaines portions de trottoirs sur la rue Théodore pourra être complétée suite à l'aménagement du jardin. La durée approximative des travaux est d'environ 4 à 6 semaines.

JUSTIFICATION

Afin d'exécuter les travaux d'aménagement du site, il a été nécessaire de procéder à des travaux de décontamination des sols en place. Ces travaux ont été plus coûteux que ce qui avait été prévu aux documents de soumission. La décontamination du site est nécessaire en raison du changement d'usage du site.

Il avait été convenu durant l'exécution des travaux de suspendre les travaux d'aménagement du jardin communautaire jusqu'à ce que les travaux d'aménagement principaux du projet soient complétés pour pouvoir faire une analyse juste du budget disponible. Cette analyse, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier, a permis de conclure qu'il est requis de majorer le contrat d'une somme de 174 978,63 \$ (taxes incluses) afin de terminer les travaux du jardin communautaire.

En effet, les travaux de décontamination et d'aménagement du jardin communautaire, ainsi que certains travaux mineurs à compléter sont estimés à 352 053,45 \$, et le solde résiduel du contrat est de 229 882,84 \$, d'où la majoration demandée de 174 978,63 \$. à noter qu'une provision de 15 % pour travaux contingents est incluse dans cette évaluation en raison de l'incertitude reliées à la décontamination.

Le budget de contingences prévues au contrat était de 210 124,62 \$ (taxes inc.), sur un budget total de 2 209 000,00 \$. L'utilisation des contingences est actuellement de 202 061,02 \$ (taxes inc.), ce qui représente un taux d'utilisation de 96% du budget de contingences prévu. Le budget d'incidences est de 171 500 \$, avec un engagement de dépense réel de 21 491,46 \$. Le budget résiduel de l'enveloppe des incidences est donc de 150 008,54 \$, et ce montant doit être conservé pour des dépenses à venir, notamment les honoraires professionnels pour la décontamination et le contrôle qualitatif, l'achat du mobilier urbain et des panneaux de signalisation écrite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration du contrat demandée est de 174 978,63 \$, soit une augmentation de 7,9 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat initial de 2 209 000\$ serait majoré à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

La dépense additionnelle de 174 978,63 \$ est assumée à 100% par la Ville centre puisqu'elle concerne uniquement l'aménagement du jardin communautaire, et représente un coût net de 159 778,81 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations financières et comptables se retrouvent dans l'intervention financière du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du jardin communautaire et une mesure favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source le tout en conformité avec l'action 20 du Plan de développement durable de la collectivité Montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense additionnelle permettra de compléter les travaux de décontamination en 2015. Advenant le report de la décision, les coûts pourraient augmenter. Advenant le refus de cette demande, il en résulterait un mécontentement des citoyens car l'aménagement du jardin communautaire serait annulé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par la Direction des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Travaux de décontamination du site

Reprise des travaux: mi- novembre 2015

Fin des travaux début décembre 2015

Travaux d'aménagement du jardin
Reprise des travaux: mi-mai 2016
Fin des travaux: mi-juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Radhia DJELLAL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel RODRIGUEZ-CASTELLAR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Martin BOULIANNE
Chef de division

Le : 2015-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports, en remplacement
du Directeur de service

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1155891004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Charex inc. (CG 14 0296) de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 325 000,00 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents. dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Charex inc. (CG14 0296) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155891004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Charex inc. (CG 14 0296) de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal qui a comme objectif d'atteindre la récupération de 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques et dangereux, des résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que des encombrants d'ici 2019, la Direction de l'environnement souhaite construire un huitième écocentre. Pour cette fin, le 18 décembre 2008, la Ville a acquis un terrain situé au 3535 rue Sartelon dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Les écocentres constituent un élément important pour atteindre les objectifs de récupération fixés par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En effet, la politique québécoise de Gestion des matières résiduelles a un plan d'action 2011-2015 basé sur trois enjeux majeurs; soit, mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec, et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Le grand objectif est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime.

En juin 2014, un contrat de travaux a été octroyé à Charex inc. pour la construction de l'écocentre Saint-Laurent. Le chantier n'a débuté qu'en juillet 2015 et l'avancement de celui-ci est à 10 %. Depuis le démarrage du chantier, plusieurs directives de changements ont été émises en réponse aux imprévus rencontrés, notamment, au niveau de la nature du sol

et surtout pour combler la majoration du contrat dû à l'indexation des coûts et de la main-d'oeuvre.

Le montant des contingences initial, fixé à 5 %, est insuffisant et est déjà épuisé à ce stade d'avancement. Afin de permettre l'exécution des travaux additionnels et livrer le bâtiment dans les délais, la valeur du contrat devra être augmentée.

Le présent sommaire recommande la majoration du contrat initial de Charex inc. en le portant de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes et contingences incluses, soit un transfert de 325 000 \$ des dépenses incidentes aux dépenses contingentes. Le montant total de la dépense reste inchangé, soit 6 254 325,29 \$ incluant les taxes, contingences et incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0296 – 19 juin 2014 - Accorder un contrat à Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, situé au 3535 rue Sartelon - Dépense totale de 6 254 325,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5701.

CE13 1122 – 7 août 2013 - Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Cima+ s.e.n.c, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la construction de l'écocentre Saint-Laurent (CE09 1052); autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels en architecture, architecture du paysage, en ingénierie (mécanique, électricité, structure, et génie civil), et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED, requis pour la surveillance des travaux et du suivi de chantier dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Saint-Laurent (# 2601).

CE13 1121 – 7 août 2013 - Autoriser le lancement d'appel d'offres public pour des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement Saint-Laurent (2601), sur le site du 3535 rue Sarleton.

CG09 0346 - 27 Août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

CE09 1052 - 10 Juin 2009 - Approuver la convention avec la firme Cima+ pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance complète des travaux de l'écocentre Saint-Laurent.

CG09 0645 - 18 Décembre 2008 - Approuver un projet d'acte par lequel Sun Life Canada, compagnie d'assurance-vie, vend, à la Ville de Montréal, un terrain situé au 3535 rue Sartelon aux fins d'implantation d'un écocentre.

CA08 0561 - 05 Août 2008 - Adopter le règlement RCA08-08-001-4 modifiant le règlement numéro RCA08-0-0001 sur le zonage.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation du contrat de Charex inc. pour terminer les travaux de construction de l'écocentre Saint-Laurent. Les travaux imprévus qui ont été et seront réalisés avec le montant additionnel sont principalement :

- La modification du réseau pluvial;
- La disposition du sol ne pouvant pas être remblayé;
- L'indexation des coûts et de la main-d'oeuvre dus au report du démarrage des travaux d'une année;
- Les imprévus à venir.

Cette augmentation de contrat est nécessaire pour procéder aux travaux relatifs aux changements émis et à venir.

JUSTIFICATION

Avant la publication de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQR) a été déposée au MDDELCC. En cours d'analyse, et en réponse à la lecture du nouveau rapport de caractérisation environnemental, le ministère a jugé que l'eau accumulée sur une partie du terrain représentait un milieu humide malgré son origine anthropique, d'où la nécessité d'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

Suivront, par la suite, des recherches pour déterminer une zone de conservation pour compenser la destruction de ce milieu. Une fois trouvée, cette compensation devait être acceptée par le MDDELCC et autorisée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent. La résolution CA15 08 0087, engageant l'arrondissement à modifier le règlement de zonage, a été émise en février 2015 (voir pièces jointes).

Entre temps et suite à l'octroi du contrat en juin 2014, le chantier n'a pas pu démarrer avant le mois de juillet 2015 en attente des autorisations préalables du MDDELCC en vertu des articles 22 et 32. Ce délai était causé, comme expliqué plus haut, par une longue procédure administrative pour approuver une zone de conservation en compensation du remblayage du milieu humide ainsi qu'aux nombreuses interrogations du ministère quant aux propositions de la Ville. L'entrepreneur n'étant pas responsable de ce retard a déposé une demande d'indexation pour les coûts des matériaux, fournitures et mains-d'oeuvre. Le montant de cette demande est de 141 787,84 \$ ce qui représente 59,72 % des contingences.

Les contingences prévues initialement s'élèvent à 5 %, ce pourcentage a été fixé et imposé dans les documents d'appel d'offres émis par la firme Cima+ (la surveillance des travaux est maintenant assurée par les professionnels de la Ville de Montréal). Soulignons que ce pourcentage aurait dû être habituellement 15 %.

Après le démarrage des travaux, des modifications ont été apportées pour répondre aux imprévus et combler le manque de coordination des plans et devis. Aussi, malgré les études géotechniques et de caractérisation environnementale, une grande quantité de terre (type AB) devait être disposée, faute de pouvoir être utilisée pour le remblayage. Cet élément combiné à celui de l'indexation représente 91,19 % par rapport aux contingences prévues. De plus, d'autres imprévus pourraient survenir d'ici la fin du chantier.

Sur le tableau compilant la liste des avis de changements (voir pièces jointes), on peut voir que le montant associé aux directives approuvées et à venir s'élève à 301 914,50 \$ et dépasse, déjà, le montant prévu de 64 490,22 \$.

Un montant de 12 % a été alloué aux dépenses incidentes telles que les frais de laboratoires et diverses expertises. Une bonne partie de ce montant ne sera pas utilisé, ce qui permet son transfert.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Charex inc. est de 5 584 219,01 \$, incluant les taxes, avec un budget de 5 % pour les contingences. Le contrat serait augmenté de 325 000 \$ (5,82 %). Le total du contrat serait alors porté à 5 909 219,01 \$, taxes incluses. Étant donné qu'un montant des incidences de 354 559,54 \$, taxes incluses, n'a pas été utilisé, une partie de cette somme pourra servir à l'augmentation du contrat.

Le budget initial prévu au contrat pour les travaux contingents s'élevait à 237 424,28 \$,

taxes incluses, soit 5 % du montant des travaux. En augmentant à 562 424,28 \$, elle représenterait alors 10,07 % du coût global soumis par l'entrepreneur. Ce pourcentage est plus adapté à l'envergure du projet.

La construction de l'écocentre à Saint-Laurent est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 du Service de l'environnement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont conçu le projet en respectant les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques. La gestion des déchets de construction sur le chantier va être exigée pendant la surveillance.

Le bâtiment devra obtenir la certification LEED de niveau or.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation du contrat de Charex inc. permettrait de réaliser les travaux contingents en suspens et à venir. L'échéancier serait, donc, respecté et les travaux en condition d'hiver seraient minimisés puisque la majeure partie des travaux auront fini avant le mois de décembre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche a été installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14178 Mandat : 16910-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	Octobre 2015
Réception provisoire et mise en service:	Janvier à février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alexis CARON-DIONNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-22

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

CE : 20.015
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151175002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 163 162,14 \$, taxes incluses (contrat 152 162,14 \$ + incidences 11 000 \$) - Appel d'offres public ST-15-19 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 163 162,14 \$, taxes incluses (contrat 152 162,14 \$ + incidences 11 000 \$) - Appel d'offres public ST-15-19 (12 soumissionnaires)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-22 16:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1151175002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.A. Hébert ltée pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 163 162,14 \$, taxes incluses (contrat 152 162,14 \$ + incidences 11 000 \$) - Appel d'offres public ST-15-19 (12 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 1992, la Ville de Pierrefonds s'est porté acquéreur d'une bande de terrain connue aujourd'hui comme étant le lot 3 908 526 au milieu du terrain appartenant à la société 150461 Canada Inc. Lors de cette transaction, une servitude de passage réelle et perpétuelle (no 4466546) a été enregistrée en faveur du vendeur à savoir que celui-ci se réserve le droit de changer la localisation du fonds servant (bande de terrain) sur le côté Est de son terrain.

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2007, le CA de l'arrondissement Pierrefonds – Roxboro a mandaté la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) de procéder à l'échange du terrain avec la société 150461 Canada Inc. Celle-ci désire se prévaloir de changer la localisation du fonds servant, tel que mentionné ci-dessus, sous prétexte que l'usage de son terrain se trouve limité par la présence en son centre du chemin d'accès au dépôt à neige.

Compte tenu de la mise en suspens de ce dossier pendant un certain temps, la Ville a reçu en 2012 une mise en demeure de la société 150461 Canada Inc. afin de requérir à l'échange de terrain, tel que stipulé dans l'acte de vente du 15 janvier 1992. En conséquence, le sommaire décisionnel 1124435010 fut créé en vue de procéder à l'échange de terrain, lequel fut adopté au conseil municipal du 28 mai 2014.

À la description de ce sommaire décisionnel, il est stipulé que suite à l'échange de terrain, la Ville devra planifier la construction d'un nouveau chemin menant au dépôt à neige, et que cette construction sera prise en charge et défrayée par le service de la concertation des arrondissements (SCA). Un budget pour la construction du chemin et pour l'alimentation électrique du dépôt à neige a été prévu au PTI 2015 du SCA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1124435010 CM14 0489, 26 mai 2014

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 m² et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du

Québec, d'une superficie de 1 170,1 m², tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soultte et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte. N/Réf. : 31H12-005-0239-01

DESCRIPTION

Les travaux de ce présent contrat consistent à procéder à la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 août 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 14 septembre 2015, laissant ainsi un délai de 16 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addendas suivants ont été publiés :

- Le 3 septembre 2015 - Les plans de taille modifiée ont été publiés pour l'ensemble des soumissionnaires.
- Le 10 septembre 2015 - Modification de 120 à 140 jours de la validité du cautionnement de soumission.
- Le 10 septembre 2015 - Modification de 120 à 140 jours de la validité de la lettre d'engagement.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

Dix-huit (18) firmes, dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, se sont procurés les documents de soumission.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à des carnets de commandes remplis ou à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-huit (18) preneurs de cahier des charges, douze (12) entrepreneurs ont déposé une soumission.

La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie L.A. Hébert Itée.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Coût de base	Contingences	Total
1. L.A Hébert Itée	138 329,22 \$	13 832,92 \$	152 162,14 \$
2. Excavation Gricon	139 034,08 \$	13 903,41 \$	152 937,49 \$
3. Roxboro excavation	146 107,23 \$	14 610,72 \$	160 717,95 \$
4. Excavation Loisel inc.	147 504,34 \$	14 750,43 \$	162 254,77 \$
5. Eurovia Québec construction inc.	151 070,24 \$	15 107,03 \$	166 177,27 \$
6. H2L Excavation inc.	156 489,32 \$	15 648,94 \$	172 138,26 \$
7. Charex inc.	161 783,78 \$	16 178,39 \$	177 962,17 \$
8. Aménagements Sud-Ouest	168 533,23 \$	16 853,32 \$	185 386,55 \$
9. Excavation L. Martel inc.	185 853,15 \$	16 853,32 \$	202 706,47 \$
10. Les entrepreneurs Bucaro	190 262,35 \$	19 026,24 \$	209 288,59 \$
11. Les entreprises Michaudville inc.	192 172,14 \$	18 427,86 \$	210 600,00 \$
12. Ramcor construction inc.	202 347,43 \$	19 026,24 \$	221 373,67 \$
Estimation interne	166 305,59 \$	16 630,56 \$	182 936,15 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			181 142,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			19,05%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			69 211,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			45,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(30 774,01 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-16,82%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			775,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			0,51%

Les prix de soumissions ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues afin de s'assurer de leurs conformités.

Aucune soumission n'a été rejetée.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme L.A. Hébert Itée détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 7 mai 2013.

L'entrepreneur L.A. Hébert Itée ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE

Les coûts associés à la construction du chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 sont de 152 162,14 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 11 000 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir les services techniques de laboratoire d'analyses (voir pièces jointes).

Les incidences prévues, au montant de 11 000 \$ (taxes incluses), représentent 7,23 % du coût des travaux.

Le contrat et les frais incidents, représentant 7,23 % des travaux, sont assumés à 100 % par la Service de la concertation des arrondissements.

La dépense totale (contrat et incidences) est de 163 162,14 \$ taxes incluses, soit un coût net de 148 988,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la construction du nouveau chemin d'accès, l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro ainsi que l'AMT n'auront plus accès au dépôt à neige Autoroute 13 pour l'hiver 2015-2016, à moins de négocier une nouvelle servitude de passage. La servitude de passage du chemin existant vient à expiration à l'automne 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : octobre 2015, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mi-octobre 2015.

Fin des travaux : début novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Stéphane BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-17

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2015-09-22



Dossier # : 1152675003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le transfert d'un montant de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «travaux contingents» et l'augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de majorer de 13 323,29 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, portant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser le remaniement de crédits déjà autorisés d'un montant de 93 176,71 \$ de l'enveloppe du contrat vers l'enveloppe des contingences, et d'un montant de 13 323,29 \$ de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 134 219,17 \$ à 240 719,17 \$, taxes incluses, le tout n'occasionnant aucun impact budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-06 15:51

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152675003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le transfert d'un montant de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «travaux contingents» et l'augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En février 2014, la Direction de l'eau potable a accordé un contrat à la firme Gastier M.P. inc., au montant de 1 476 410,87 \$, pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable (CG14 0080). Ce contrat comprenait, entre autres, le développement de nouvelles applications du système de contrôle et d'acquisition des données (SCADA) et des bases de données ainsi que la réalisation de toute l'ingénierie de détail relative aux systèmes de contrôle fournis.

Entre la phase de conception et l'octroi du contrat, il y a eu un délai important. On peut compter près de trois (3) ans entre les relevés sur site et la phase de réalisation.

La cause du délai est principalement attribuable à l'introduction de l'exigence de la demande d'autorisation de l'AMF dans les contrats. Ce projet a fait l'objet de deux appels d'offre: le premier processus d'appel d'offre a été jugé non conforme, car la clause de l'AMF n'était pas originalement incluse au devis; le deuxième processus d'appel d'offre a duré 10 mois car le soumissionnaire attendait son autorisation de l'AMF.

Durant cette période, les critères de conception, les standards de l'industrie et les procédures de la DEP ont évolué, des installations ont été modifiées à l'interne et un nouveau montage financier du projet a été réalisé. En conséquence, certains travaux prévus au contrat ont été annulés puisqu'ils avaient déjà été réalisés ce qui a permis de dégager

certain montants. Nous demandons maintenant de pouvoir les réaffecter à l'enveloppe des contingences pour être en mesure de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable.

La Direction de l'eau potable recommande d'augmenter la valeur des contingences du contrat au lieu de retourner en appel d'offres, pour les raisons suivantes :

- changer de soumissionnaire produira un délai de réalisation et des coûts d'entretien supplémentaires;
- étant donné la complexité du projet, changer de soumissionnaire causera un risque opérationnel difficile à chiffrer monétairement mais réel. Dans le cadre du projet en cours, nous avons débuté les travaux dans un site à faible risque opérationnel afin de familiariser les équipes techniques avec les installations et les pratiques. Si nous devions tout recommencer nous devrions faire des travaux avec des équipes non familières sur des sites plus risqués.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0080 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10085 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'un montant de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «travaux contingents» et le transfert des crédits obtenus de 93 176,71 \$, pour une augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080).

Les travaux non prévus et nécessaire au projet comprennent, entre autres:

- l'ajout de temps de programmation pour inclure des nouvelles fonctionnalités pour répondre aux standards de la DEP et de l'industrie;
- l'achat de processeur avec une mémoire plus grande pour permettre l'ajout des nouvelles fonctionnalités;
- l'ajout de composants en réseautique présentant plus de fonctionnalités en cybersécurité qui répondent aux nouvelles pratiques de l'industrie;
- l'uniformisation des types d'interfaces tactiles locaux;
- l'ajout de phasage de travaux supplémentaires lors des basculements de systèmes de contrôle pour réduire les risques opérationnels et se conformer aux nouvelles procédures.

Quant aux crédits de 93 176,71\$, ils proviennent de l'annulation de certains travaux qui ont été par ailleurs réalisés à l'interne, pour le maintien des infrastructures.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du contrat (CG14 0080), le montant des contingences a été établi à 134 219,17 \$, taxes incluses et un montant de 221 461,63 \$, taxes incluses a été prévu pour les incidences. Le montant dépensé des incidences est présentement de 138 101,54 \$, taxes incluses, et le montant dépensé des contingences est présentement de 127 895,71 \$, taxes incluses. De plus, des crédits de 93 176,71 \$, taxes incluses, attribuables à des retraits de matériel, ont été obtenus jusqu'à maintenant.

Une estimation des coûts a été effectuée par la Direction de l'eau potable et celle-ci a établi

que les travaux à compléter nécessiteraient une augmentation de l'enveloppe des contingences de 106 500 \$ taxes incluses pour finaliser les travaux. Cette augmentation a donc pour conséquence de faire passer les contingences de 10% à 18% de la valeur du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise donc l'autorisation d'une dépense additionnelle correspondant à l'augmentation du contrat de 13 323,29 \$ taxes incluses, et est nécessaire afin de continuer les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable. Le transfert de 13 323,29 \$ des crédits du poste "dépenses incidentes" et l'autorisation de pouvoir réaffecter les crédits non-utilisés du contrat, soit 93 176,71 \$, auront pour effet si l'ensemble des contingences sont utilisées, de faire passer la valeur du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$ \$, taxes incluses.

Les crédits requis pour amender le contrat sont disponibles au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 de la Direction de l'eau potable (DEP) et seront assumés entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau et de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est reporté ou refusé la DEP devra faire le soutien de systèmes de contrôle désuets et fragiles.

Si nous ne réalisons pas les travaux, les communications demeureront centralisées au réservoir McTavish ce qui constitue un élément faible du réseau de communication intersite entre les usines et les réservoirs de la Montagne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des instances : 29 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl PÉLADEAU
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-29

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-06



Dossier # : 1151670004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan- A.I.M.Inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 820 653,77 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Services environnementaux Delsan A.I.M. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 177,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5787;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 21% par l'agglomération, pour un montant de 382 337,29 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 11:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151670004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M.Inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé à l'acquisition en décembre 2013 d'un immeuble, le 50-150 Louvain, constitué d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés comprenant un bâtiment industriel et commercial afin de répondre à des besoins de développement pour l'aménagement de services municipaux. L'acquisition de cet ensemble, construit en 1946, d'une superficie approximative de 36 763 mètres carrés, est devenue possible suite à la cessation des activités de son principal occupant la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » au mois de février 2013.

Le site du 50-150 Louvain est composé d'anciennes installations industrielles et commerciales vétustes qui ont fait l'objet d'études pour évaluer son état et son potentiel d'utilisation. Les professionnels ont conclu que le bâtiment comportait plusieurs déficiences, des matières dangereuses et ses aménagements ne se prêtaient pas aux activités envisagées pour le site. Pour faire place aux nouvelles installations, il a donc été décidé que l'entrepôt actuel serait démoli.

Ce projet de démolition, qui prendra la forme d'une déconstruction sélective, est préalable à la construction de bâtiments pour répondre aux besoins de services municipaux. Les documents de soumission accordent 250 jours calendrier pour effectuer les travaux. Compte tenu d'un début de travaux potentiel en novembre, les travaux seraient entièrement réalisés en juillet 2016.

Une demande de permis de démolition est en cours, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007).

L'appel d'offres public 5787 a été publié dans la Presse le 17 août ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). D'une durée de vingt neuf (29) jours, il prévoyait trois journées pour permettre aux preneurs de cahier des charges d'effectuer la visite obligatoire du site sur rendez-vous. Les offres ont été ouvertes le 14 septembre 2015. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le premier addendum révisait la

date de rendez-vous de visite du site. Le deuxième addendum apportait des précisions quant à certaines hauteurs ainsi qu'un répertoire photographique de l'édifice. Le troisième addendum répondait à diverses questions des soumissionnaires. Enfin le quatrième addendum reportait la date d'ouverture des soumissions du 9 au 14 septembre 2015. L'émission de ces addenda n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 131399- 11 septembre 2013- Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Édifice 9500 (2001) inc. un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

CA11 090135 - 6 juin 2011 - Mandater, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation et de regroupement sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, des fonctions de cour de services municipaux à une même adresse; mandater la DSTI pour imposer une réserve sur la propriété qui a été identifiée; mandater la DSTI pour procéder à la fermeture des trois cours actuelles, une fois les services déménagés, et procéder à la disposition des immeubles excédentaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat à l'entreprise Services environnementaux Delsan-A.I.M.Inc. pour la déconstruction sélective du 50-150 Louvain Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses.

Les travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- le démantèlement et déconstruction sélective complète du bâtiment;
- l'enlèvement des produits identifiés comme dangereux ou potentiellement dangereux;
- la récupération des matériaux recyclables et disposition des autres matériaux selon les exigences en vigueur;
- la fourniture des matériaux, l'entreposage, les échafaudages et les abris conformes aux règles de sécurité, la main-d'oeuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et la surveillance nécessaires à l'exécution des travaux;
- les aménagements temporaires requis afin de compléter l'ouvrage, tel que clôtures de chantier, protections temporaires, accès des véhicules, contrôle des sédiments et circulations des piétons;
- le contrôle des polluants sur le site et aux environs.

Ce contrat inclut tous les travaux requis par ce projet.

Un budget pour travaux contingents de 8 % a été prévu dans la soumission.

JUSTIFICATION

Treize (13) entreprises se sont procuré les documents au cours de la période d'appel d'offres. De ce nombre, douze (12) entrepreneurs généraux pouvaient potentiellement déposer une soumission. Huit (8) soumissions ont été déposées au moment de l'ouverture,

le 14 septembre 2015. Les raisons évoquées par les autres entrepreneurs pour ne pas avoir déposé de soumission sont les suivantes :

- manque d'équipement spécialisé: les travaux de déconstruction requièrent l'utilisation intensive d'équipement lourd (chargeurs, rétrocaveuses, excavatrices, grues) trop onéreux en location ou indisponible pour de longues périodes;
- manque d'expertise dans le domaine de la déconstruction et manque de réseau de revente permettant d'atteindre l'obligation de recirculation-recyclage d'au minimum 80 % des matériaux;
- manque d'expertise ou sous-traitance onéreuse pour effectuer les travaux de décontamination-désamiantage.

Les douze entrepreneurs généraux s'étant procuré le cahier des charges sont :

- Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc.
- C.F.G. Construction inc.
- Les services de construction Démo spec Inc.
- Indusco Isolation inc.
- Germano Construction
- Trempro Construction inc.
- Construction Sojo Inc
- AM Démolition de l'Est du Québec inc.
- A&A Démolition Inc.
- Rainmaker Construction
- Panzini Démolition
- 3469051 Canada Inc. F.A.S.R.S. AXXYS Construction

Parmi celles-ci, huit (8) ont déposé une soumission, soit 61 %.

- Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc.
- C.F.G. Construction inc.
- Les services de construction Démo spec Inc.
- Indusco Isolation inc.
- Trempro Construction inc.
- AM Démolition de l'Est du Québec inc.
- Rainmaker Construction
- 3469051 Canada Inc. F.A.S.R.S. AXXYS Construction

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que deux soumissionnaires sur huit ont commis des erreurs mineures n'ayant pas d'incidence sur la recevabilité de leur soumission (voir l'analyse de conformité des soumissions et la lettre de recommandation par le professionnel en pièces jointes).

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc.	1 465 904,81 \$	117 272,38 \$	1 583 177,19 \$
C.F.G. Construction inc.	1 833 276,38 \$	146 662,11 \$	1 979 938,49 \$
Les services de construction Démo spec Inc.	2 547 322,86 \$	203 785,83 \$	2 751 108,69 \$
Indusco Isolation inc.	2 801 801,63 \$	224 144,13 \$	3 025 945,76 \$
Trempro Construction inc.	3 051 445,40 \$	244 115,63 \$	3 295 561,03 \$
AM Démolition de l'Est du Québec inc.	3 144 621,44 \$	251 569,72 \$	3 396 191,16 \$

Rainmaker Construction	3 177 569,82 \$	254 205,59 \$	3 431 775,41 \$
3469051 Canada inc. F.A.S.R.S. Axxys Construction	6 974 383,50 \$	557 950,68 \$	7 532 334,18 \$
Estimation des coûts déposée par les professionnels	3 021 083,10 \$	241 686,65 \$	3 262 769,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			3 474 503,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			-53%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			5 949 156,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			376%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			-1 679 592,55 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			-51%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			396 761,30
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			25%

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée, préalablement au lancement de l'appel d'offres, par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est inférieure de 51 %, soit la moitié de l'estimation des professionnels, laquelle équivaut à 2 % près à la moyenne des soumissions. L'écart entre la plus basse soumission avec la seconde (25 %) fait ressortir le faible montant de soumission. L'écart avec la soumission la plus élevée (376 %), représentant plus du double de l'estimation des professionnels et du coût moyen des soumissions, n'est pas représentatif.

L'analyse des soumissions par l'architecte externe démontre que Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Étant donné l'écart de 51,5 % entre cette plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels, il a toutefois été jugé essentiel de confirmer l'intention du soumissionnaire d'entreprendre les travaux. Une rencontre à cet effet a eu lieu avec les représentants du plus bas soumissionnaire (le signataire de la soumission et le chargé de projet), le chargé de projet des professionnels et le responsable du projet de la Ville pour dissiper toute ambiguïté quant à la compréhension des documents d'appel d'offres. Toutes les questions relatives aux exigences du projet et à la méthode de travail ont été posées et les doutes que pouvaient avoir les professionnels sont tombés au terme de la rencontre. Celle-ci a d'ailleurs permis d'expliquer que les techniques de déconstruction envisagées par l'entrepreneur sont beaucoup plus économiques et rapides que celles prévues par les professionnels compte tenu de leur capacité d'entreprendre les travaux sans recours à de la sous-traitance ou de la location d'équipement, d'où l'écart entre l'estimation des professionnels et la soumission reçue.

Les professionnels sont d'avis que dans l'ensemble, en fonction du marché actuel et des méthodes présentées, les coûts obtenus demeurent réalistes. (voir pièce jointe no 2 : Analyse des soumissions et recommandations). Ils recommandent donc à la Ville d'octroyer le contrat à l'entreprise Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc. (voir Analyse de conformité des soumissions et lettre de recommandation par le professionnel en pièces jointes).

La firme Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Services environnementaux DELSAN- A.I.M. inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat représente une somme de 1 583 177,19 \$ (taxes incluses) comprenant un budget pour travaux contingents de 8 %, équivalent à 117 272,38 \$ (taxes incluses)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 1 820 653,77 \$. Après la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 1 662 499,57 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes).

Le budget d'incidences de 237 476,58 \$, taxes incluses, équivalant à 15 % de la valeur des travaux, est inclus au montant à autoriser. Il est prévu afin de permettre le suivi environnemental requis pour ce type de travaux. Il servira notamment à couvrir les frais de laboratoire pour analyse d'échantillonnage et microscopie lors des travaux de décontamination-désamiantage, pour le contrôle des échantillons de pièces de bois contenant du plomb ayant fait l'objet de sablage pour réutilisation, ainsi que certaines expertises par d'autres consultants qui pourraient être requises suite à la mise à jour des conditions de chantier après le dégarnissage.

Les coûts seront assumés par le PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Compte tenu d'un début de travaux en novembre 2015, 20 % des décaissements seront faits en 2015 et 80 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Il s'assure que la démolition du bâtiment est réalisée de manière à réduire les impacts environnementaux et le coût global du projet. La "déconstruction sélective" du bâtiment est prévue dans le but d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que le contrat soit octroyé rapidement à l'entrepreneur. L'édifice du 50-150 Louvain est inoccupé depuis son acquisition. Malgré des efforts de surveillance de la part de la Ville, l'édifice est régulièrement squatté et a fait l'objet de plusieurs vols. En signant son contrat, l'entrepreneur prendra la responsabilité de l'édifice, relevant la Ville de ses obligations et efforts de surveillance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera développée en collaboration avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de prévenir le voisinage du site des travaux. Le Service des communications pourrait être mis à contribution.

Lors de l'exécution des travaux, des panneaux de chantier seront installés par l'entrepreneur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux en novembre 2015;
Fin des travaux en juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

**Dossier # : 1152961003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater (0883) pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès pour la somme de 280 628,40 \$, contingences et taxes incluses qui sera ajustée aux coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro - fournisseur exclusif. Dépense totale de 303 623,40 taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 303 623,40 \$, taxes incluses, pour les travaux du réseau gazier dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Gaz Métro - fournisseur exclusif, le contrat à cette fin, au prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 280 628,40 \$, taxes incluses, conformément à l'entente entre la Ville et Gaz Métro;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 11:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152961003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater (0883) pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès pour la somme de 280 628,40 \$, contingences et taxes incluses qui sera ajustée aux coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro - fournisseur exclusif. Dépense totale de 303 623,40 taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la relocalisation du chemin d'accès à l'usine Siemens (anciennement Rolls Royce) sera nécessaire et préalable à la construction du nouvel ouvrage. L'emplacement du chemin d'accès actuel est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la réalisation du nouvel édifice et doit être déplacé afin de permettre sa construction. Étant donné la configuration et la dimension du site, aucun autre emplacement n'est possible pour la construction de ce nouvel accès Siemens.

Ce projet permettra de séparer l'accès commun des deux sites, soient celui de l'usine Siemens et celui du site de l'usine Atwater. Conséquemment, la construction de ce nouvel accès permettra de sécuriser l'accès au site du complexe Atwater souhaité par la Direction de l'eau potable (DEP).

En vue de procéder à la construction du nouveau chemin d'accès, Gaz Métro doit reconstruire la conduite gazière sous le nouveau chemin d'accès afin de maintenir le raccordement du réseau souterrain à l'usine Siemens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14051 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CE14 1729 - 12 novembre 2014 - Consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La construction du nouveau chemin d'accès Siemens comprendra l'aménagement d'une voie d'accès asphaltée indépendante de l'accès au site de l'usine Atwater. Ce nouvel accès comprendra tous les services nécessaires au bon fonctionnement de l'usine Siemens tels que le gaz, l'électricité, l'aqueduc, etc.

Spécifiquement, les travaux à être effectués par Gaz Métro comprennent : l'installation d'environ 50 m de nouvelle conduite 273,1 mm CL-1000 acier sur la rue Dupuis à partir de l'intersection Bannantyne vers l'est et déviation d'environ 225 m de branchement 273,1 mm CL-1000 acier desservant le 1001 rue Dupuis à Verdun. Il y aura abandon d'environ 25 m de conduite sur la rue Dupuis et de 215 m 273,1 mm CL-1000 acier en terrain privé. La conduite en terrain privé (site Atwater) sera démantelée ultérieurement lors de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif.

Les coûts facturables par Gaz Métro comprennent : le temps de planification, la réalisation et la surveillance des travaux ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation du projet.

Ces travaux sur le réseau gazier doivent se faire au printemps 2016 dans la séquence des travaux requis aux conduites d'égouts et d'aqueduc, mais préalablement aux travaux de chaussée.

JUSTIFICATION

Étant propriétaire de ses conduites de distribution, Gaz Métro est la seule à pouvoir intervenir sur son réseau. Gaz Métro doit assurer la conformité aux normes applicables à ses installations de distribution, incluant notamment le respect des exigences liées à la sécurité, et ce, pour un coût correspondant à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exigerait normalement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux (voir en pièce jointe) au montant de 282 832,82 taxes incluses. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux, selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisée à l'entente UMQ – Gaz Métro signée en décembre 2013 et entérinée par la Ville de Montréal en avril 2014.

Selon l'article 2 de l'entente entre Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec, la Ville doit rembourser les coûts de déplacement et de reconstruction de ses infrastructures en proportion de la valeur de celles-ci non encore amorties lorsqu'elles ont plus de 5 ans, soit dans une portion de 71,5 % dans ce cas-ci. En appliquant la répartition de 71,5 % au montant estimé des travaux soit 282 832,82 \$, (sans les frais d'estimation) plus les taxes applicables, la Ville doit assumer un coût de 202 225,47 \$ plus les taxes applicables. À cela

s'ajoutent tous les coûts afférents à la préparation de l'évaluation (frais d'estimation) pour un montant de 1 172,66 \$ plus les taxes applicables.

Par ailleurs, ni Gaz Métro ni la Ville de Montréal ne sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de conditions de chantier. De plus, l'estimation budgétaire de Gaz Métro a été confectionnée en fonction des ententes (2015) avec leurs fournisseurs qui seront révisés en 2016 et susceptibles de provoquer des coûts à la hausse entraînant ainsi un dépassement budgétaire. En conséquence, des contingences de 20 %, soit 40 679,63 \$ plus les taxes applicables sont ajoutées au coût estimé de Gaz Métro pour palier aux imprévus portant ainsi la valeur maximale du contrat à 280 628,40 \$ taxes incluses.

Tableau résumé des coûts :

	Estimation globale de Gaz Métro		282 832,82 \$
1	Entente avec la Ville	71,5 %	202 225,47 \$
2	Frais d'estimation des coûts Gaz Métro		1 172,66 \$
3	Sous - total		203 398,13 \$
4	Contingences	20,0 %	40 679,63 \$
5	Total		244 077,75 \$
6	TPS 5 %	5 %	12 203,89 \$
7	TVQ 9,975 %	9,975 %	24 346,76 \$
8	Total incluant taxes		280 628,40 \$

Un montant d'incidences de 22 995,00 \$ incluant les taxes est prévu afin de couvrir les coûts associés aux expertises environnementales et géotechniques ainsi qu'aux services de laboratoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment, la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconstruction des conduites de Gaz Métro sous le nouveau chemin d'accès Siemens au printemps 2016 est préalable au début des travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater.

Tout délai dans la planification prévue à l'automne 2015 et l'exécution de ces travaux au printemps 2016 entraînera des délais de construction du nouveau chemin d'accès et retardera le début des travaux du nouveau bâtiment industriel sur ce site. Conséquemment, ce retard aurait des impacts au niveau de la location des roulottes temporaires et des espaces loués afin de palier au manque d'espace dans les bâtiments situés sur le site du complexe Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication. Lors des travaux du réseau gazier sur la rue Dupuis, une planification du maintien de la circulation avec signalisation sera incluse à même le contrat des travaux géré par Gaz Métro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14719 - Mandat 17848-2-001

Octroi du contrat à Gaz Métro	octobre 2015
Planification des travaux	nov. - déc. 2015
Réalisation des travaux sur le réseau gazier	printemps 2016
Réalisation des travaux de chaussée du nouveau chemin d'accès	printemps - été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1155350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Roland Grenier Construction Ltée pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28 située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 348 061,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5788 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 348 061,01 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28 située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Roland Grenier Construction Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 278,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5788);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-02 10:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Roland Grenier Construction Ltée pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28 située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 348 061,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5788 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 28 est située au 7650, boulevard Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1976. La caserne fait partie de l'édifice Goncourt qui abrite également une bibliothèque, ainsi que des bureaux d'arrondissement d'Anjou. Les travaux décrits ci-après touchent uniquement la partie caserne.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit procéder à l'installation des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. La caserne 28 n'est pas équipée d'un tel système.

Depuis le début de l'année 2014, des infiltrations importantes ont été constatées à plusieurs reprises au niveau du toit situé au dessus du garage de la caserne 28. Ce bassin de toiture mesure une superficie de 490 m². Plusieurs réparations ponctuelles ont été effectuées, mais sans succès. Selon l'expertise effectuée par une firme externe, ce toit plat est dans un état de dégradation avancée. Le substrat de la membrane est imbibé d'eau et il est nécessaire que son remplacement complet soit envisagé rapidement. Plusieurs équipements qui se retrouvent sur cette toiture ne sont pas installés correctement et ils ont contribué à la détérioration de la membrane du toit. Il s'agit d'une unité mécanique, d'un pluviomètre, d'une station d'échantillonnage d'air installée dans un cabanon ainsi que de plusieurs sondes qui mesurent la qualité de l'air.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée afin qu'elles réalisent des projets de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 28 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne, ainsi que la réfection du bassin de toiture situé au dessus du garage.

L'appel d'offres public a été publié le 14 août 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 septembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 19 jours calendrier. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	18-08-2015	Changement période de visites
2	26-08-2015	Prolongation période de visites
3	27-08-2015	Précisions aux plans et devis (architecture, structure et électricité)

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées les 18, 19, 21 et 27 août 2015 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (

8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois (3) ont déposé leur soumission. Parmi les cinq (5) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, figure une association des professionnels de la construction qui n'a pas la licence adéquate pour réaliser le projet. Les autres quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Roland Grenier Construction Ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 28.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

Les travaux consistent principalement à :

- la relocalisation temporaire et la réinstallation de tous les équipements au toit;
- la démolition et la réfection du complexe d'étanchéité du toit et des bases des équipements y installés;
- l'installation d'un écran visuel au toit pour masquer l'unité mécanique et d'un système d'ancrages pour l'entretien de la toiture;
- l'installation d'un nouveau système de captation des gaz à la source dans le garage;
- la modification et réfection du système de ventilation existant;
- des modifications au panneau de distribution électrique existant;
- le balancement complet de la boucle de chauffage de la caserne.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Roland Grenier Construction Ltée	280 242,36 \$	42 036,35 \$	322 278,72 \$
Procova Inc.	305 833,50 \$	45 875,03 \$	351 708,53 \$
Trempro Construction Inc.	336 364,21 \$	50 454,63 \$	386 818,84 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	393 772,27 \$	59 065,83 \$	452 838,10 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			353 602,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			9,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			64 540,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			20,03 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-130 559,38 \$

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	-28,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	29 429,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	9,13 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 452 838,10 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 130 559,38 \$ (-28,83 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur au niveau des chapitres concernant l'organisation du chantier, soit les chapitres 00 – Charges générales, 01 - Charges particulières et 02 - Aménagement du terrain. Ceci peut s'expliquer par la stratégie d'entreprise du soumissionnaire quant à la disponibilité et la mobilisation de son personnel et sa compréhension des interventions à réaliser pour des travaux qui seront effectués par phases.

Le coût moyen des soumissions est de 353 602,03 \$ ce qui représente un écart de 9,72 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 29 429,800 \$, soit 9,13 %. Les deux écarts sont en bas de 10 %, ce qui nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Roland Grenier Construction Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Roland Grenier Construction Ltée, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Roland Grenier Construction Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 322 278,72 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 25 782,29 \$ (8 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire.

Le montant à autoriser totalise 348 061,01 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de réduire les îlots de chaleur, une membrane de toiture blanche sera installée. Également, un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en oeuvre des travaux de remplacement de la toiture avant l'arrivée de la saison froide. Cette situation occasionnerait assurément des problèmes d'opération de la caserne et affectera l'intégrité du bâtiment. De plus, il faut procéder sans délais à l'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14474 - Mandat : 17618-2-002

Octroi du contrat au CE :	octobre 2015
Réalisation des travaux :	octobre à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-02



Dossier # : 1150549002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser une dépense de 167 302,42 \$, taxes incluses pour le contrat (150 728,78 \$) et les incidences (16 573,64 \$) / Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens pour des Services professionnels en génie : Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux déservants les centres de traitement des matières organiques de Montréal Est pour une somme maximale de 150 728,78 \$ taxes incluses comprenant le montant du bordereau (131 784,35 \$), les contingences (13 178,43 \$) et les déboursés (5 766,00 \$) . Appel d'offres public 15-14270, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 167 302,42 \$, taxes incluses, pour "Services professionnels en génie: Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux", comprenant tous les frais incidents (16 573,64 \$) ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 150 728, 78 \$, taxes incluses comprenant le montant du bordereau (131 784,35 \$), les contingences (13 178,43 \$) et les déboursés (5 766,00 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14270 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 167 302,42 \$.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150549002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser une dépense de 167 302,42 \$, taxes incluses pour le contrat (150 728,78 \$) et les incidences (16 573,64 \$) / Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens pour des Services professionnels en génie : Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux déservants les centres de traitement des matières organiques de Montréal Est pour une somme maximale de 150 728,78 \$ taxes incluses comprenant le montant du bordereau (131 784,35 \$), les contingences (13 178,43 \$) et les déboursés (5 766,00 \$) . Appel d'offres public 15-14270, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi, l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles et met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation). Il propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM (août 2006). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de poursuivre un des objectifs fixés par la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire de valoriser 60% de la matière putrescible. Les infrastructures prévues par le PDGMR et qui ont fait l'objet de consultations publiques sont les suivantes :

- Deux centres de biométhanisation de 60 000 tonnes par an, situés à Montréal-Est et à LaSalle
- Un centre de compostage en bâtiment de 50 000 tonnes par an, situé à St-Laurent
- Un centre de compostage en bâtiment et en andains couverts de 29 000 tonnes par

an, situé Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères de 25 000 tonnes par an, situé à Montréal-Est

Pour les futurs centres pilote de prétraitement et de biométhanisation de Montréal-Est, l'égout pluvial privé desservant le secteur est mal localisés et l'égout sanitaire ne se rend pas au centre pilote de prétraitement. Cette situation était déjà connue et devra être corrigée.

Il existe des ententes cadres qui permettent l'acquisition de services professionnels similaires, soit les ententes d'achat contractuelles suivantes:

"Services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructure" (Appel d'offres public n° 14-13372):
entente no. 959454 (AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., valide du 2014/05/01 au 2017/04/28) et
entente no. 959537 (LES SERVICES EXP INC., valide du 2014/05/01 au 2017/04/28)

"Services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal" (Appel d'offres public no 13-13171):
entente no. 957118 (LES CONSULTANTS S.M. INC., valide du 2014/05/01 au 2016/05/01) et
entente no. 957119 (BEAUDOIN HURENS INC., valide du 2014/05/01 au 2016/05/01)

Voir la section "Justification".

Après discussion avec le Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT), il a été convenu que la nature du présent mandat, la définition suffisamment précise de son étendue et l'imputabilité requise étaient des facteurs permettant de faire un appel d'offres à rémunération forfaitaire avec une firme unique du début à la fin du projet, au contraire des ententes cadres à rémunération horaire, dont certaines seront échues en cours de réalisation des ouvrages.

L'appel d'offres public n° 15-14270 intitulé "Services professionnels en génie : Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux" a été publié du 23 mars 2015 au 20 avril 2015 par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Il a paru dans le système SEAO et dans le journal la Presse. Tous les soumissionnaires ont fait la visite du site et deux addendas ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires. Les offres reçues sont valides pour les 180 jours suivants la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit le 17 octobre 2015. Une prolongation est convenue jusqu'au 30 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1242 – 6 août 2014 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

CE14 1241 – 6 août 2014 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de

construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi;

CG13 0325 – 29 août 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

CG13 0278-29 août 2013- Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

CG13 0131 – 25 avril 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Génivar inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 749 861,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12419 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE12 1026 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels dans diverses disciplines pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres relatifs au projet d'infrastructures de traitement des matières organiques.

CG12 0325 (23 août 2012) Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »; Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »; Prendre acte de l'inutilité d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval », compte tenu que cet emplacement n'est plus disponible; Reporter l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » au moment où le nouveau site devant accueillir le centre de traitement de l'ouest sera confirmé.

CG12 0324 (23 août 2012) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CE12 1081 (27 juin 2012) : Approuver une modification accessoire à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Génivar inc. (CE11 0965) sans augmenter la valeur du contrat, pour réaliser les études préliminaires d'implantation nécessaires à la tenue d'une consultation publique pour le terrain du centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CE12 0147 (8 février 2012) : Autoriser une dépense de 86 975,14 \$, taxes incluses, pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 74 939,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11757 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE11 0965 (22 juin 2011) : Approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 477 252,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11622 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG11 0236 (22 juin 2011) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle », et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

CG11 0026 (27 janvier 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CG10 0081 (25 février 2010) : Approuver et de démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE10 0123 (1er février 2010) : Transmettre une demande de subvention pour les infrastructures de traitement des matières organiques et de recyclage dans le cadre des programmes québécois des infrastructures de traitement de la matière organique par biométhanisation et fédéral des Fonds pour les infrastructures vertes ; Autoriser la Direction de l'environnement et du développement durable du SITE à faire parvenir la demande de financement au Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat de services professionnels en génie consiste à faire l'étude d'un réseau de drainage pluvial particulier drainant quelques terrains privés en amont des centres de traitement des matières organiques (entre autres, Dow Chemicals - lot 4 932 377, Shell - lot 1 251 070, Compagnie Pétrolière Impériale - lot 1 250 929, Ville de Montréal - lot 2 402 139), dont celui où seront construits les centres (lot 2 402 139), et de faire la conception d'un système moderne et performant se raccordant entièrement dans le domaine public en bordure de rue (lots 1 250 891, 1 250 892, 1 250 966) en vue d'une municipalisation de ces infrastructures à Montréal-Est. La partie des infrastructures à l'étude en vue d'une modification se limite à celles impactées directement par la construction des centres. Les deux réseaux d'égouts (pluvial et sanitaire) doivent être respectivement relocalisé et prolongé pour desservir les deux futurs centres. Présentement, l'égout pluvial traverse le terrain où sera construit les centres (lot 2 402 139) au lieu d'un terrain public et doit de toute façon être relocalisé pour faire place aux fondations des bâtiments des centres. L'endroit prévu pour son déplacement, selon les usages en vigueur, est sur un lot public appartenant à la Ville de Montréal-Est, en parallèle de l'égout sanitaire prolongé pour desservir le centre pilote de prétraitement.

L'égout pluvial principal du secteur, situé sous la voie de service du boul. Métropolitain O. est déjà à pleine charge, ce qui imposerait une rétention complète et coûteuse des eaux pluviales sur le terrain où sera construit les deux centres (lot 2 402 139). Il est préférable de conserver la destination actuelle pour ces eaux (qui diffère de celle de l'égout pluvial sous la voie de service) et de simplement relocaliser la conduite privée désuète et mal localisée tout en préservant la desserte des clients amont.

Le contrat de relocalisation des égouts seront octroyés au même moments que le contrat de réalisation des centres prévus à Montréal Est et sera distinct. Ces travaux de relocalisation devront être complétés avant le début de la construction des centres.

JUSTIFICATION

Le Service de l'environnement travaille sur ce dossier avec le Service de l'eau afin de définir les meilleurs solutions et avec le Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT) pour en estimer les coûts.

Le Service de l'environnement prend en charge le projet pour la Ville, pour les appels d'offres, l'octroi et la gestion contractuelle et tous les aspects relatifs à la coordination avec la ville liée de Montréal-Est. Compte tenu de l'expertise requise en génie civil et du besoin ponctuel, il est recommandé de sous-traiter à une firme externe.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Beaudoin-Hurens Inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement approuvés (grille standard). Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges, dont deux (2) ont déposé une soumission. Aucun n'a été disqualifié. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

	Pointage inté- maire	Pointage final	Honoraires (incluant les taxes)	Contingences (10 %) (incluant les taxes)	Total
Beaudoin-Hurens Inc.	75,83	9,55	131 784,35 \$	13 178,43 \$	144 962,78 \$
Groupe-conseil Génipur Inc.	72,33	7,66	159 723,27 \$	15 972,33 \$	175 695,60 \$
Estimation des professionnels du Serv. de	n/a	n/a	288 299,81 \$	28 829,98 \$	317 129,79 \$

l'env. en collaboration avec SIVT	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)	-172 167,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	-119 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)	-30 732,82 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)	-21 %

- Le plus bas soumissionnaire recommandé et son sous-traitant déclaré ne font pas partie du registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics du Québec (RENA) en date du 12 mai 2015.

- L'autorité des marchés financiers autorise par la décision 2013-CPSM-0243, le soumissionnaire recommandé à titre d'adjudicataire de contracter/sous-contracter pour 3 ans avec un organisme public respectivement jusqu'au 30 octobre 2016, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65.1. La valeur des services en sous-traitance est de moins de 25 000 \$ taxes incl. et n'est pas sujette à une autorisation dans le cadre de la loi.

- Un budget de contingences de 10 % des honoraires (13 178,43 \$ taxes incluses) est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure du mandat. Les contingences n'étaient pas spécifiées sur le bordereau de soumission. Elles doivent couvrir les imprévus du mandat.

- Une enveloppe de déboursés de ~4,4 % des honoraires (5 766 \$ taxes incluses) est ajoutée pour couvrir les dépenses admissibles prévues au devis, le cas échéant.

- L'écart de moins 172 167 \$ avec l'estimé de la Ville se ventile comme suit:
- Moins 105 000 \$ pour la conception et surveillance des travaux;
- Moins 31 130 \$ pour les services professionnels et techniques supplémentaires;
pour un total de moins 136 130 \$ auquel on ajoute les contingences 10% et les taxes pour un écart total de moins 172 167 \$.

- Cet écart s'explique du fait que l'estimé pour les services professionnels a été réalisé par pourcentage du coût estimé des travaux de catégorie "D" pouvant varier de 50% à 100%. Une estimation plus précise des travaux à réaliser sera effectuée à même ce mandat de service professionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets dont il est question dans ce dossier sont prévus au PTI 2015-17 du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, et les crédits requis pour sa réalisation seront déposés au poste budgétaire des honoraires scientifiques et de génie et sera répartie comme suit :

	Montants (taxes incluses)
Contrat	131 784,35 \$
Contingences (10 %)	13 178,43 \$
Déboursés	5 766,00 \$
Total contrat, contingences et déboursés	150 728,78 \$

Incidences	16 573,64 \$
Grand Total	167 302,42 \$

Le montant total de la dépense à autoriser est de 167 302,42 \$, taxes incluses. Voir la pièce jointe pour le détail des calculs.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Ces études préliminaires pourraient être éligibles à la subvention à hauteur de 33 % en vertu du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) régis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour des études d'avant-projet (plan d'affaires, étude de faisabilité, plans et devis) équivalant au tiers des coûts éligibles. Voir la pièce jointe pour le détail des calculs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les choix proposés par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte au Changements Climatiques (MDDELCC) et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques. Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un chef de file nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact de ne pas donner suite à la recommandation est que les infrastructures municipales ne soient pas conçues au moment de lancer les appels d'offres de réalisation des centres de traitement des matières organiques et qu'elles ne soient pas construites au moment de la conception et réalisation des centres. Le marché ne pourrait répondre aux appels d'offres des centres à prix forfaitaire sans détenir l'information concernant les services publics disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Oct. 2015: Début du présent mandat

Déc. 2015: Fin de la conception du présent mandat

Fév. 2016: Harmonisation des cahiers de charge complets, cahiers des clauses contractuelles et autres dossiers associés au lancement des appels d'offres pour la réalisation des centres

Avril 2016: Documents d'appel d'offres prêts pour soumission à l'administration de la Ville et autorisation du CE pour le lancement des appels d'offres pour la réalisation des centres

Mai 2016: Lancement des appels d'offres pour les centres
Nov. 2016: Lancement des appels d'offres pour la construction des égouts conçus dans le présent mandat
Janv. 2017: Sélection des adjudicataires pour la réalisation des centres
Mars 2017: Octroi des contrats de réalisation des centres et des égouts conçus dans le présent mandat
Avril 2017: Début des contrats des centres et construction des égouts conçus dans le présent mandat par les adjudicataires respectifs.
Août 2017: Mise en service des égouts
Sept. 2019: Mise en service des centres (exploitation)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Mario DUGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean J LACROIX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-21

Éric BLAIN
Chef de division- infrastructure et soutien
technique - GMR

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-06-08



Dossier # : 1150890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 308 921,73 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery et autoriser une dépense maximale de 322 963,63 \$ (appel d'offres public VMP-15-019 - 1 soumissionnaire) et autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

D'autoriser une dépense maximale de 322 963,63 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery (appel d'offres public VMP-15-019 - 1 soumissionnaire);
D'autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder le contrat à BC2 Groupe Conseil inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 308 921,73 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense assumée entièrement par l'agglomération conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-07 10:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 308 921,73 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery et autoriser une dépense maximale de 322 963,63 \$ (appel d'offres public VMP-15-019 - 1 soumissionnaire) et autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en architecture et/ou en architecture de paysage et/ou urbanisme pour réaliser les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines de la rue Émery. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique et de toute autre expertise nécessaire à la réalisation du mandat.

En plus de l'aménagement de la rue Émery, le projet vise la sécurisation et le réaménagement des intersections Émery/Sanguinet, Émery/Saint-Denis et Ontario/Saint-Denis, ainsi que la réhabilitation de l'égout de la rue Sanguinet entre la rue Ontario et le boulevard De Maisonneuve.

Il est à noter que le concept préliminaire de ce projet (disponible en pièce jointe) a été réalisé par la firme Version Paysage à l'été 2015. Le rapport de Version Paysage a été transmis à tous les soumissionnaires.

Étapes antérieures :

- Adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin;
- Élaboration du concept préliminaire de la rue Émery par la firme Version Paysage.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Rétention de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et de la

surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines : octobre 2015 à mai 2017.

Étapes à venir ultérieurement :

· Réalisation des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery : avril 2016 à mai 2017

L'appel d'offres public a été lancé le 1er septembre 2015. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 16 septembre 2015 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Aucun addenda a été émis durant la période d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0867 - 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme BC2 Groupe Conseil inc. en vue de réaliser les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines.

La valeur maximale du contrat est de 308 921,73 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture, en ingénierie et en éclairage urbain, pour chacune des étapes de l'étude.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 1er septembre 2015. Un total de neuf firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres sur le site SEAO.

Une seule offre a été reçue et elle a été présentée conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. L'offre de services reçue a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Elle a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
BC2	80	4,62	280 837,94 \$	28 083,79 \$	308 921,73 \$

Dernière estimation réalisée		293 000,00 \$	29 300,00 \$	322 300,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				13 378,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				4,15 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				N/A
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				N/A

Le prix de l'unique soumissionnaire est de 4,15 % (13 378,27 \$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 322 300,00 \$ (incluant les taxes et les contingences).

Après l'analyse de l'offre de BC2 par le comité de sélection, celui-ci recommande de la retenir puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

BC2 n'est inscrit ni sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle ni au RENA. BC2 possède l'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables à la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 308 921,73 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 280 837,94 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 28 083,79 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 14 041,90 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 322 963,63 \$. Ce montant sera assumé par l'agglomération.

Le Service de l'eau assumera la portion des services professionnels en lien avec les travaux d'infrastructures souterraines de la rue Émery (aqueduc et égout), dont les honoraires prévus au contrat sont de 140 713,30 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 6 396,06 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 147 109,36 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne. Les travaux de la rue Émery donnent suite à l'annonce public du projet faite à la fin de l'année 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production des plans et devis : octobre 2015 – mars 2016
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : mars – avril 2016
Début des travaux : avril 2016
Plantations, acceptation provisoire des travaux : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-14

Louis-François MONET
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1151477002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associé à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. De mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020.
2. D'accepter le principe de partage des coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200\$ (taxes incluses)

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 11:41

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151477002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associé à ce mandat pour un montant maximal de 237 200\$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville fait l'utilisation d'orthophotos pour répondre à ses besoins en cartographie. Les orthophotos sont issues de photos aériennes rectifiées géométriquement, géoréférencées et assemblées afin de créer une image complète et continue du territoire. Elles sont utiles pour différentes applications, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement, les parcs, l'évaluation foncière et les communications. Ces photos aériennes permettent donc la mise à jour de la cartographie de base du territoire, dont la saisie des éléments visibles des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, ainsi que la confection de la maquette 3D de la Ville.

Les photos aériennes que la Ville utilise actuellement sont produites uniquement l'été et sont prises aux deux ans par une équipe mandatée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elles sont utilisées et financées par les villes et les MRC qui la constituent.

Ces photos répondent notamment aux besoins d'inventaires forestiers, agricoles, arboricoles et au suivi de l'évolution de l'utilisation du sol et sont requises par la CMM. Bien qu'elles soient moins dispendieuses, elles sont cependant moins précises, moins détaillées et certains éléments au sol restent difficilement visibles. Conséquemment, elles sont inexploitable pour les besoins de mise à jour cartographique de la Ville de Montréal et des autres villes et pour cette raison, des photos printanières s'avèrent nécessaires.

En effet, les photos aériennes prises au printemps, soit avant la pousse des feuilles dans les arbres, permettent une meilleure visualisation des éléments au sol. Elles sont plus dispendieuses puisque nous exigeons une meilleure résolution permettant de bien discerner les détails des sujets. Elles offrent toutefois l'avantage de répondre adéquatement aux besoins de la Ville. Ces données représentent donc une importance capitale pour le développement économique de la Ville, la performance organisationnelle et la mise en place d'une « Ville intelligente ».

Par le passé, en 2005, 2007 et 2009, les orthophotos prises le printemps ont été acquises en partenariat avec la CMM. Cette dernière étant bien placée pour permettre une économie

importante par le partage des coûts impliqués entre tous les partenaires concernés. Cela représentait plus de cent (100) ententes à conclure, soit 82 villes et environ 20 organismes (HQ, Gaz Métro, STM, RTL, STL, ministères provinciaux, etc.), avant de procéder aux appels d'offres pour la production des orthophotos. Cette approche était longue et coûteuse et mettait souvent en péril le financement du projet, qui devait se réaliser à des dates précises régies par des contraintes climatiques.

En 2011, pour mettre fin aux difficultés rencontrées dans le processus d'ententes, la CMM a accepté de gérer cette activité, de l'intégrer à son budget et de procéder aux deux ans, en fonction de sa mission et de ses propres besoins, à l'acquisition des photos aériennes en période d'été seulement. Comme expliquée précédemment, cette solution ne répond pas entièrement aux besoins de la Ville de Montréal.

En 2013, à la suite des discussions avec les villes de Laval, Longueuil et Montréal, la CMM a accepté l'idée de prévoir un budget additionnel pour l'acquisition de photos aériennes de printemps en limitant au minimum les coûts de contrat externe et en traitant l'ensemble du projet à l'interne.

En 2015, le constat est un manque d'effectif de production à l'interne, un manque de financement approprié pour les mandats à l'externe et en l'absence d'un mandat clair, la CMM a décidé de revenir à l'idée de procéder tous les deux ans à la prise de photos en été seulement, ce qui ne convient pas à plusieurs villes, dont Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1073 – 3 juillet 2012 - Ratifier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) établissant les conditions d'acquisition et d'utilisation d'orthophotographies et de données numériques au printemps 2009 et autoriser le chef de la Division de la Géomatique du Service des Infrastructures, Transport et Environnement à signer, pour, et au nom de la Ville. (1120455001)

CE07 0602 - 2 mai 2007 - Autoriser une dépense de 47 895 \$ représentant la quote-part de la Ville de Montréal et la signature de la convention entre la Ville et la CMM pour l'acquisition d'orthophotographies de la région métropolitaine du printemps 2007. (1070455001)

CE05 1070 - 13 juin 2005 - Autoriser une dépense de 63 250 \$ représentant la quote-part de la Ville de Montréal et la signature de la convention entre la Ville et la CMM pour l'acquisition d'orthophotographies de la région métropolitaine du printemps 2005. (1050455001)

DESCRIPTION

La Ville a besoin à chaque année d'une prise de photographies aériennes et de la production des orthophotos. La solution optimale permettant d'y répondre et de répondre aux besoins de la CMM ainsi que des autres villes la constituant est l'alternance de photos prises au printemps et en été.

En effet, pour une année sur deux (2016, 2018 et 2020), les orthophotos produites depuis des photos aériennes prises au printemps lui permettront de répondre à ses besoins de mise à jour cartographique et de bonification (texturation) de sa maquette 3D.

Et pour les années intermédiaires (2017 et 2019), celles produites actuellement depuis des photos aériennes prises en été pour les besoins de la CMM, lui suffiront. Elles lui permettront d'obtenir les informations d'une vision d'été de la Ville (parc, urbanisme, etc.).

Nous demandons au Comité exécutif de mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) avec l'appui des autres villes constituantes, afin d'assurer la production des

orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associé à ce mandat

JUSTIFICATION

L'utilisation des orthophotos est généralisée et utilisée autant par les services centraux que les arrondissements. La réalisation de ce projet permettra à la Ville d'obtenir un accès à de l'information annuellement mise à jour pour son territoire. et ce, à très faible coût. L'utilisation des photographies aériennes en photogrammétrie permettra des gains appréciables de productivité pour la saisie des informations visibles des réseaux.

Les avantages de ce projet consistent à bénéficier de l'expertise de la CMM et de profiter d'une économie d'échelle en leur donnant un mandat précis et clair avec le personnel et le financement appropriés.

Les orthophotos, la cartographie de base et la maquette 3D sont toutes issues de la même prise de photos aériennes et sont des données géospatiales très utiles pour de multiples applications telles la planification du déneigement, la gestion du réseau de l'eau, l'intégration des travaux de construction, l'aménagement de chemins de détournement lors de ces travaux, la gestion des situations d'urgence et d'événements spéciaux, etc.

Tout comme pour les orthophotos d'été, qui sont confectionnées à même les budgets annuels de la CMM, les orthophotos de printemps, produites en 2016, 2018 et 2020 feront l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de la Ville de Montréal. (Voir exemple en pièces jointes)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation des coûts pour la Ville de Montréal se fera ultérieurement et sera en fonction du coût des ressources embauchées, des villes participantes et des crédits applicables.

A titre indicatif:

- La CMM vend ces données en partenariat avec le comptoir de vente : «Aux Quatre Points Cardinaux ». La vente des orthophotos en saison d'été finance en bonne partie le coût d'acquisition de ces données (près de 100% des coûts de contrats externes). Ce qui n'est pas le cas pour les orthophotos au printemps (environ 30% à 40% des coûts de contrats externes).
- Le partenariat avec la CMM a permis à la Ville d'accumuler des crédits sur chacune des ventes (orthophotos 2005, 2007 et 2009 et le modèle numérique de terrain de 2009). La Ville dispose déjà de crédits accumulés d'environ 104 800\$.
- Pour optimiser ces accumulations de crédits, dans le contexte d'une augmentation des contrats externes à encadrer, l'ajout de personnel interne reste à prévoir pour la CMM. Ainsi, la Ville devra augmenter sa quote-part pour permettre l'embauche de ressources à la CMM. L'évaluation de cette quote-part est d'environ 42 500 \$ par année.
- L'évaluation de la quote-part de la Ville pour les contrats externes à la prise des photos aériennes est de 99 500\$ pour 2016.
- La quote-part totale de la Ville pour les orthophotos au printemps est d'environ 142 000\$ pour l'année 2016 et de 100 000\$ pour les années 2018 et 2020. Ce coût pour les années 2018 et 2020 sera financé à environ 30% par les ventes effectuées pour les produits des années antérieures par le comptoir «Aux Quatre Points Cardinaux ».

Il est à noter que la contribution de la Ville sera à terme moindre que 142 000\$ pour 2016,

selon le moment où la CMM appliquera les crédits accumulés de 104 800\$. (voir tableau en pièces jointes)

Par ailleurs, la CMM devra prévoir dans la confection de son budget, les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat jusqu'en 2020.

L'ensemble des dépenses seront assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Confier la production des orthophotos à la CMM permet à la Ville de concrétiser pour les années 2016, 2018 et 2020 des économies importantes lors de la confection des orthophotos nécessaires pour ses besoins.

Ces données sont utilisées quotidiennement par tous les services et arrondissements de la Ville permettant ainsi beaucoup d'économie en transport pour l'inspection visuelle du territoire.

De plus, dans l'absence de photographies aériennes en 2016, 2018 et 2020, la cartographie de base, la maquette 3D ainsi que l'orthophoto seraient retardées et ne représenteraient pas la réalité du territoire. Ce sont des éléments importants dans la vision d'une "Ville intelligente".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CG afin d'autoriser la contribution financière à la CMM : hiver 2016
D'ici la fin de l'année 2015, la fermeture de toutes les ententes avec la CMM de 2005, 2007 et 2009 permettra la libération des orthophotos 2005, 2007 et 2009. Une modification de la licence d'utilisation sera nécessaire pour déposer ces données sur le portail des données ouvertes de la Ville.

De plus, si les villes constituant la CMM acceptent de payer la facture totale sans les revenus des ventes des orthophotos 2016 et suivant, soit environ 40% du coût total, les données pourront également disponibles en données ouvertes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2015-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1156896024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 2 437 120 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue. Arrondissement de Lachine

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 2 437 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Lachine, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-30 11:48

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156896024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 2 437 120 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue. Arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du protocole d'entente signé le 9 mai 2001 entre la Ville de Lachine et le promoteur Day & Ross Inc., ce dernier, dans son projet de développement, s'engageait à construire une rue publique (lot projet no. 2 437 120) qui devait être cédée à la municipalité. (Ci-joint le protocole d'entente)

Cependant, ce dossier n'a pas été suivi d'un acte de cession par le promoteur Day & Ross Inc. à la Ville. Pour y remédier, l'arrondissement de Lachine (Ville de Lachine avant les fusions municipales) a décidé d'appliquer la procédure prévue à l'article 192 de l'Annexe C de la Charte.

La rue désignée par le lot 2 437 120 au cadastre du Québec est François Lenoir dans l'arrondissement de Lachine et a été déposé le 8 juin 2001 aux archives du cadastre. (Ci-joint la photo aérienne)

Cette rue François Lenoir est construite et accessible au public depuis au moins avril 2002 (Ci-joint orthophoto 2002)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour ce lot est «Day & Ross Inc.». Aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index des immeubles du lot 2 437 120 du cadastre du Québec (Ci-joint le plan parcellaire, la fiche du lot rénové et l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre du lot faisant l'objet des présentes est « Day & Ross Inc. », société encore existante selon les informations contenues dans le fichier central des entreprises (FCE). (Voir fiche ci-jointe)

Ce lot est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, mais pour une valeur nominale de 1 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Acquérir le lot 2 437 120 du cadastre du Québec à des fins de rue, lot qui a été cadastré comme rue en 2001. Ce lot est décrit dans le document «description technique» ci-joint et préparé par monsieur Michel Lanthier, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 3 juillet 2015, sous le numéro 1619 de ses minutes, au dossier 21969 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot de rue 2 430 120 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes :

- 1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
- 2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire réclame une indemnité étant donné qu'en vertu du protocole d'entente qu'il a signé le 9 mai 2001, il s'est engagé à céder la rue à la Ville pour la somme nominale d'un dollar.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 2 437 120 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette rue et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, cette rue comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1156037002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un prix de 575 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0270-03

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel :

- La Ville de Montréal vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un immeuble connu et désigné comme le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement Ville-Marie, à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque, ainsi que tout les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir dans le lot 1 619 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables.

- 9307-3146 Québec inc. établit en faveur d'un Immeuble de la Ville de Montréal sur une partie de terrain déjà sa propriété et une autre dont il deviendra propriétaire aux termes du projet d'acte soumis pour approbation, une servitude réelle et perpétuelle permettant au public en général d'accéder à une terrasse et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par François Houle, arpenteur-géomètre, le 19 mai 2015, sous sa minute numéro 16546.

Le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-01 16:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156037002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un prix de 575 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0270-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été approché par 9307-3146 Québec inc. (l'« Acheteur ») pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), d'une superficie de 109,9 m², situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest et présenté sur les plans A, B, C et P ci-annexés. L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble et l'assembler aux lots voisins dont il est déjà propriétaire pour construire un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 35 étages (le « Projet »). L'Acheteur s'engage aussi dans cette transaction à aménager un espace public sur sa future propriété dont la superficie sera similaire à celle de l'Immeuble, tel que présenté à la description technique ci-jointe. En premier lieu, une promesse d'achat a été signée par l'Acheteur pour l'acquisition de l'Immeuble, dont une copie se trouve en pièce jointe. Suite à la signature de la promesse d'achat, le conseil d'arrondissement a approuvé la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble comme parc local (CA15 240 098). Suite à cette approbation, une autorisation à entamer les travaux de préparation et d'excavation sur l'Immeuble a été consentie à l'Acheteur par le comité exécutif (CE15 0651). Ces décisions ont été approuvées dans l'optique de réaliser la vente de l'Immeuble et la réalisation du Projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0651 - 15 avril 2015 - Autoriser l'entreprise 9307-3146 Québec inc. à entamer des travaux de préparation du sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé au quadrant sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

CA15 240098 - 10 mars 2015 - Procéder à la fermeture et retirer du domaine public la portion du lot 1 284 552 identifié comme parc local.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de 575 000 \$, plus les taxes applicables, incluant l'établissement par destination du propriétaire d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'usage pour le public.

L'acte de vente prévoit les conditions suivantes :

- L'Acheteur doit compléter les travaux de construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale sur l'Immeuble dans un délai de quatre (4) ans suivant la signature de l'acte de vente.
- Les obligations de l'Acheteur prévues dans le projet d'acte de vente sont garanties par une lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations. La gestion et le suivi de cette lettre seront réalisés par le SGPI.
- L'Acheteur pourra toutefois demander d'obtenir cette lettre de garantie bancaire lorsque les fondations seront établies.
- L'Acheteur consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage permettant au public en général d'accéder au fonds servant et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, lequel est présenté à la description technique en annexe.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel, pour approbation, aux autorités municipales compétentes pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 575 000 \$ (5 232,03 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 109,9 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur. Le prix de vente se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 9 avril 2015, variant entre 570 000 \$ (5 186,53 \$/m²) et 640 000 \$ (5 823,48 \$/m²).
- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.
- L'Acheteur s'engage à aménager un espace public sur sa future propriété dont la superficie sera similaire à celle de l'Immeuble.
- La vente de l'Immeuble à l'Acheteur permettra la réalisation d'un projet immobilier d'envergure.
- La Ville percevra des taxes foncières annuellement suite à la cession de l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 575 000 \$, plus les taxes applicables, que l'Acheteur paiera à la signature de l'acte de vente. Un dépôt de 57 500 \$ a été remis à la Ville. La différence sera versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommis, préalablement à la signature de l'acte.

L'Immeuble n'est pas porté aux livres.

Le produit de la vente de 575 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'Immeuble n'est pas porté au rôle.

Les retombées de taxes suite à la vente de l'Immeuble dans ce secteur conduira à une recette de taxes foncières de 5 036 \$ sur une base annuelle. Le taux retenu pour la valeur foncière est de 3 000 \$/m², soit celui qui est appliqué pour le lot voisin (360 René-Lévesque Ouest).

Le droit de mutation généré par la vente de l'Immeuble sera de 7 500 \$.

Étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La perte du parc local présent sur l'Immeuble sera compensée par l'aménagement d'un espace public sur la future propriété de l'Acheteur dont la superficie sera similaire à celle de l'Immeuble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permet la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 35 étages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'action de communication, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Bruno

COLLIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-08

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-01



Dossier # : 1152551002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du registre du domaine public de la Ville de Montréal, deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec. Cette ancienne ruelle est localisée au nord-est de l'avenue d'Orléans et sud-est de la rue Hochelaga. Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé;

D'approuver la fermeture et le retrait du registre du domaine public de la Ville de Montréal, deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec. Ces parties de lots n'appartiennent pas à la Ville de Montréal et ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville, le poste Jeanne-d'Arc d'Hydro-Québec ayant été aménagé sur ces lots depuis plus de 40 ans.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-30 11:45

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152551002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du registre du domaine public de la Ville de Montréal, deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec. Cette ancienne ruelle est localisée au nord-est de l'avenue d'Orléans et sud-est de la rue Hochelaga. Arrondissement Mercier -Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En 1931, par les procédures prévues à l'article 410 de la Charte de 1898, la Ville de Montréal a inscrit dans son registre du domaine public comme ruelle, une partie du lot 18-581 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga et une partie du lot 18-599 du même cadastre. (Ci-joint l'extrait du registre du domaine public de la Ville no VP-6-36)
 L'ancien lot 18-581 est maintenant inclus dans le lot rénové 2 507 508 du cadastre du Québec et l'ancien lot 18-599 est maintenant inclus dans le lot rénové 1 878 285 du cadastre du Québec.

Comme indiqué au plan et profil officiel de cette ruelle no O-19 Maisonneuve, en 1932 la Ville aménageait cette ruelle avec un pavage en béton et drainage. Il est à noter que la Ville n'était pas propriétaire en titre de ces lots; pratique courante à cette époque. (Ci-joint le plan et profil officiel no O-19 Maisonneuve)

En 1954, The Shawinigan Water and Power et Hydro-Québec acquéraient plusieurs lots dans le quadrilatère où sont situées lesdites ruelles, pour y aménager et agrandir le poste de transformation Jeanne-d'Arc.

En 1968, pour un meilleur aménagement de leur poste de transformation, il semble y avoir eu entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec afin que la ruelle qui débouchait vers l'avenue d'Orléans par le lot 18-599 soit réaménagée sur le lot 18-606-1 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga. Le lot 18-606-1 dudit cadastre avait été cédé par Hydro-Québec à la Ville de Montréal à titre gratuit, par les procédures prévues à l'article 610A de la Charte de la Ville. (Ci-joint une copie de la résolution du Comité exécutif et de l'avis au registrateur publié au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2 044 024)

En 1972, la nouvelle ruelle allant vers l'avenue d'Orléans a été aménagée par la Ville sur ce lot nouvellement acquis.

Une partie du lot 1 878 285 qui correspond à l'ancien lot 18-599 du village incorporé d'Hochelaga fait encore partie du domaine public de la Ville et est propriété d'Hydro-

Québec. Il est à noter que le poste de transformation Jeanne-D'arc est aménagé sur le lot 1 878 285 ainsi que sur une partie du lot 2 507 509, et ce depuis plus de 40 ans. Actuellement Hydro-Québec n'a pas de titre clair sur le lot 2 507 508 du cadastre du Québec. (Ci-joint la photo aérienne des lieux)

Afin de parfaire leur titre de propriété par prescription acquisitive, Hydro-Québec a demandé à la Ville de fermer et de retirer de son registre du domaine public les parties de l'ancienne ruelle maintenant occupées par les installations de leur poste.

Il n'y a plus d'infrastructures de la Ville sur ces anciennes parties de ruelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Extrait de la résolution no 23484 – 30 novembre 1967 – D'approuver le projet de subdivision du lot no 18-606 du cadastre du village d'Hochelaga et d'aviser le notaire de la Ville d'informer le registrateur, que la Ville est devenue propriétaire de la ruelle projetée conformément aux dispositions de l'article 610a de la Charte de la Ville.

DESCRIPTION

Fermer et retirer du registre du domaine public de la Ville de Montréal deux parties d'une ancienne ruelle situées sur des parties des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec. Ces parties de lots sont délimitées et décrites au plan O-66 Maisonneuve et dans le document « description technique » préparés par Mylène Corbeil, arpenteuse-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 22 novembre 2011 sous le numéro 564 de ses minutes, dossier 21150. (Ci-joint le plan et la description technique)

JUSTIFICATION

Le débouché vers l'avenue d'Orléans de la ruelle desservant les bâtiments sis au 2377 à 2447 avenue d'Orléans a été réaménagé en 1972 afin de permettre à Hydro-Québec d'agrandir son poste de transformation Jeanne-d'Arc. Depuis les années 1972, les parties de ruelle faisant l'objet des présentes ne sont plus accessibles au public, mais les procédures pour les fermer et les retirer du registre du domaine public de la Ville de Montréal comme ruelle n'ont jamais été complétées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture et le retrait du registre du domaine public de la Ville de ces deux parties de lots permettront à Hydro-Québec d'entreprendre les procédures pour parfaire son titre de propriété sur le lot 2 507 508.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BLAIS
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-21

Daniel BROUSSEAU
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1151368018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 179 855 du cadastre du Québec, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7971-05

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un immeuble situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 51 121 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
2. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 11:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151368018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 179 855 du cadastre du Québec, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7971-05

CONTENU

CONTEXTE

9313-1449 Québec inc. (l'« Acheteur »), est propriétaire d'un immeuble situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant les lots 1 179 856 et 1 179 857 du cadastre du Québec. L'Acheteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage aux lots adjacents dont il est propriétaire, d'un terrain vacant d'une superficie de 119 m², situé sur la rue Wellington, à l'intersection de la rue Ann, connu et désigné comme étant le lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans A, B, C et P ci-joints (l'« Immeuble ») afin de lui permettre de compléter un projet de redéveloppement à vocation commerciale composé d'une pharmacie à grande surface, incluant un stationnement extérieur. L'Immeuble permettra à l'Acheteur d'aménager un accès au bâtiment. À noter qu'aucun accès n'est permis par l'arrondissement du Sud-Ouest sur la rue Ann et que la structure originale du bâtiment doit être conservée vu son caractère patrimonial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur afin de permettre l'aménagement d'un accès au bâtiment situé sur les lots voisins appartenant à l'Acheteur assurant une revalorisation de l'îlot et du secteur.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Elle permet la réalisation d'un projet de rénovation d'un bâtiment historique situé sur les lots adjacents et une valorisation de ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Elle est réalisée conformément à la valeur marchande et sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 51 121 \$.

Le prix de vente de 51 121 \$ (429,59 \$/m² ou 39,91 \$/pi²) est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 13 août 2015, soit entre 43 000 \$ (361,34 \$/m² ou 33,57 \$/pi²) et 86 500 \$ (726,89\$/m² ou 67,53 \$/pi²).

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acheteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est de 768,65 \$ et la valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 1 \$.

L'intervention du Service des finances comptabilise le produit de la vente ainsi que le coût aux livres.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les exigences de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'Acheteur doit conserver une partie de l'Immeuble verte et y planter des arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble à l'Acheteur permettra d'aménager un accès au bâtiment à vocation commerciale récemment rénové par l'Acheteur sur les lots adjacents dont il est propriétaire, considérant que l'accès via la rue Ann sera fermé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pascale TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-29

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1154069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 672.45 m ² , utilisés à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local. Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est de 434 400 \$ incluant les frais d'exploitation.

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Œuvres du Père Sablon, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, des locaux situés sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie totale d'environ 672,45 m², utilisés à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-28 07:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 672.45 m ² , utilisés à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local. Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est de 434 400 \$ incluant les frais d'exploitation.

CONTENU

CONTEXTE

Le pavillon Lafontaine situé au 1301, rue Sherbrooke Est, est un édifice municipal qui abrite plusieurs locataires tels que la garderie Évangéline, Sida Bénévoles, Club de gymnastique élite masculine (« IMCO ») et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Depuis le 1^{er} novembre 2005, IMCO, chapeauté par l'organisme Les Œuvres du Père Sablon, occupe le gymnase rénové du Pavillon Lafontaine d'une superficie de 672,45 m², Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2015, il est proposé d'approuver la prolongation de quatre (4) ans additionnels, afin de permettre aux gymnastes élités montréalais de poursuivre l'entraînement.

La mission de l'organisme Les Œuvres du Père Sablon est de promouvoir une saine utilisation des loisirs par la pratique des sports et le conditionnement physique de la population en général et particulièrement des jeunes, en mettant à la disposition de tous les équipements sportifs les plus complets possibles et de faire en sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens.

Conséquemment, l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de présenter auprès des instances décisionnelles, un sommaire décisionnel afin de renouveler le contrat de prêt de locaux dans le but de prolonger l'occupation de l'organisme dans ses locaux. Le présent sommaire recommande d'approuver un contrat de prêt de locaux d'une durée dans quatre (4) ans en faveur de l'organisme Les Œuvres du Père Sablon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1104 - 17 décembre 2012 - d'approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville prête à l'organisme Les Œuvres du Père Sablon pour une

période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, des locaux situés au sous-sol et au 1^{er} étage de l'édifice sis au 1301, rue Sherbrooke Est, connu comme étant le gymnase du Pavillon Lafontaine.

CM10 0778 - 26 octobre 2010 - d'approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville prête à l'organisme Les Œuvres du Père Sablon pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, des locaux situés au sous-sol et au 1^{er} étage de l'édifice sis au 1301, rue Sherbrooke Est, connu comme étant le gymnase du Pavillon Lafontaine.

CM07 0062 - 26 février 2007- d'approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville prête à l'organisme Les Œuvres du Père Sablon pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2007, des locaux situés au sous-sol et au 1^{er} étage de l'édifice sis au 1301, rue Sherbrooke Est, connu comme étant le gymnase du Pavillon Lafontaine.

CM05 0543 -29 août 2005 - d'approuver le contrat de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville prête à l'organisme Les Œuvres du Père Sablon pour une période de 14 mois, à compter du 1^{er} novembre 2005, des locaux situés au sous-sol et au 1^{er} étage de l'édifice sis au 1301, rue Sherbrooke Est, connu comme étant le gymnase du Pavillon Lafontaine.

DESCRIPTION

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Œuvres du Père Sablon, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, des locaux situés sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie totale d'environ 672,45 m², utilisés à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local

JUSTIFICATION

Le gymnase au Pavillon Lafontaine est un endroit idéal pour permettre aux athlètes élités montréalais de parfaire leurs routines d'entraînement. Les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux autres occupants de l'immeuble et l'espace n'est pas requis à des fins municipales dans un avenir prévisible. De plus, le contenu de l'information dans l'intervention de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal justifie davantage le présent prêt de local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location pour cet immeuble dans le secteur oscille entre 140 \$ et 183 \$/m².

Le montant total de subvention pour cette occupation est de 434 400 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(140\$/m^2 + 183\$/m^2) / 2 \times 672.45\ m^2 \times 4\ \text{ans} = 434\ 402,70\ \$$.

En plus de la subvention immobilière, depuis 2007, l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal accorde à cet organisme un soutien financier annuel de 33 200 \$ afin de promouvoir une saine utilisation des loisirs par la pratique des sports.

Pour l'année 2015, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 15 751,39 \$.

Les dépenses liées à l'utilisation du local seront facturées à l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver un autre gymnase pour l'entraînement des athlètes élités montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

C.M.: novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Karine BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Donald DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-12

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-09-24

Approuvé le : 2015-09-28

**Dossier # : 1154435004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cité des Arts du cirque
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans, le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension, lequel a été entériné par le conseil municipal (CM02 0972) de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité. N/Réf. : 31H12-005-1962-07

Il est recommandé :
de prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque, aux termes d'un acte reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1^{er} avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Dans le cas où la Cité des arts du cirque veut renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:22**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154435004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cité des Arts du cirque
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans, le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension, lequel a été entériné par le conseil municipal (CM02 0972) de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité. N/Réf. : 31H12-005-1962-07

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2002, le conseil municipal a approuvé un bail de propriété superficière, pour une durée de 25 ans, avec la Cité des arts du cirque (la « TOHU ») visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, désigné par le lot 1 740 693 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré par un liséré aux plans en pièces jointes.

Depuis sa création, la TOHU contribue à faire de Montréal une capitale internationale des arts du cirque. Au courant de l'année 2015, la TOHU a déposé une demande de subvention aux immobilisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour l'achat d'équipements culturels. Toutefois, pour bénéficier de cette subvention, selon l'extrait du programme Aide aux immobilisations, en pièce jointe, le MCCQ exige à la TOHU un minimum de 15 années restantes à la durée du bail de la propriété superficière conclue avec la Ville.

Étant donné qu'il ne reste que 13 années au bail immobilier et afin de respecter les critères du MCCQ, la TOHU a fait parvenir une lettre à la Ville, dans laquelle elle manifeste son intérêt de prolonger de 5 ans la durée de son bail, sans en modifier les autres clauses. Le bail se terminerait ainsi le 31 mars 2033 au lieu du 31 mars 2028. Cette lettre est annexée au présent dossier. Quant à la prolongation de 5 ans demandée, celle-ci couvrira convenablement les échanges administratifs pour l'octroi de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

16 décembre 2002 - CM02 0972 - Approuver le projet de bail comportant la propriété superficière des constructions, par lequel la Ville loue à la Cité des arts du cirque,

l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, constitué du lot 1 740 693 du cadastre du Québec, et ce, afin de donner suite à l'entente signée avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec et ministre de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION

De prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque aux termes d'un bail reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1^{er} avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Ce bail vise un emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension.

Tel que mentionné à l'article « 2.0 DURÉE » du bail immobilier, la durée a été consentie pour une période de 25 ans, soit du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2028. Afin de respecter le nombre d'années minimum exigé par le MCCQ pour l'obtention d'une subvention d'achat d'équipements culturels, la TOHU demande à la Ville de prolonger ce bail pour une durée de 5 ans. Ainsi, la clause « 2.0 DURÉE » du bail immobilier serait modifiée pour une période totalisant 30 ans, lequel se terminerait de plein droit et sans avis le 31 mars 2033.

Il est à noter qu'à l'expiration du présent bail, la TOHU pourra renouveler (article 2.3), aux mêmes conditions, pour un terme de 15 ans, sous réserve que celle-ci investisse 10 millions, (*en dollars de 2002, montant indexé à chaque année selon l'indice général des prix à la consommation pour la région de Montréal, publié par Statistiques Canada*) pour agrandir les constructions existantes ou en construire une nouvelle sur les lieux loués. Dans le cas où la Cité des arts du cirque voudrait renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article. Toutefois, avec la prolongation demandée, cet investissement est reporté de 5 ans.

Quant aux autres clauses, celles-ci demeurent inchangées.

À titre informatif, tel que mentionné à l'article « 6.0 CONSIDÉRATION », ce bail est consenti gratuitement en considération du respect des engagements pris par la Cité des arts du cirque. Parmi ces engagements, elle devait réaliser, au plus tard le 31 mars 2004, la construction et l'aménagement du chapiteau des arts et le pavillon d'accueil, pour un coût d'au moins 10 000 000 \$ et faire les aménagements urbains des lieux loués, pour un coût de 1 600 000 \$. Selon le rôle foncier de 2014, la valeur inscrite pour le terrain est de 5 404 900 \$ et la valeur attribuée pour le bâtiment est de 17 056 000 \$, totalisant ainsi une valeur globale de 22 460 900 \$.

JUSTIFICATION

Considérant les motifs suivants :

- La TOHU contribue à faire de Montréal une capitale internationale des arts du cirque.
- Une prolongation de 5 ans à la durée du bail immobilier couvrira convenablement les échanges administratifs, pour l'octroi de la subvention, auprès du MCCQ.
- Toutes les conditions du bail continueront à s'appliquer dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3, si la TOHU désire renouveler ce bail.
- La Ville s'assure d'une rentrée d'argent additionnelle, sur 5 ans, au niveau des taxes municipales.

- L'ensemble des intervenants est favorable à cette prolongation.

Il y aurait lieu que les autorités municipales approuvent le prolongement du bail immobilier de 5 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette prolongation de 5 ans s'inscrit dans la continuation de la période du bail actuel qui est consenti gratuitement en considération du respect des engagements pris par la Cité des arts du cirque. Ceci constitue donc implicitement la continuation de la subvention (gratuité) initialement octroyée.

Toutefois, advenant que la TOHU décide de ne pas renouveler le présent bail, la Ville aura néanmoins reçue une rentrée d'argent additionnelle, sur 5 ans, au niveau des taxes municipales. En 2015, le compte de taxes municipales est de 108 959,17 \$, ce qui laisse entrevoir une rentrée d'argent de plus de 500 000 \$ avec la prolongation de 5 ans du bail immobilier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Cité des arts du cirque est aussi un projet de revitalisation urbaine s'appuyant sur la culture, dans le respect de l'environnement et des communautés impliquées dans le quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Elsa MARSOT)

Avis favorable :

Service de l'environnement , Direction (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :
Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-14

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

**Dossier # : 1154565011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés au 7e étage du 255, boul. Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de 7 ans, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 3 566 459,88 \$. Bâtiment 3678

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2016, un espace d'une superficie de 17 340 pi² situé au 255, boul. Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 423 853,50 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, représentant un montant de 469 690,12 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 60 016,95 \$, pour une dépense maximale de 529 707,07 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés au 7e étage du 255, boul. Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de 7 ans, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 3 566 459,88 \$. Bâtiment 3678

CONTENU

CONTEXTE

La Division planification et soutien aux opérations et la Direction du Service de l'évaluation foncière (le « SEF ») occupe, depuis le 1^{er} mai 2005, un local d'une superficie de 1 610,88 m² (17 340 pi²) situé au 255, boulevard Crémazie Est, 7^e étage, dont le bail vient à échéance le 30 avril 2016. Du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2014, le Centre d'évaluation et de développement des individus (le « CÉDI ») du Service de sécurité incendie de Montréal a occupé une portion des espaces du Service de l'évaluation pour une superficie de 154,96 m² (1 668 pi²). Les locaux laissés vacants par le CÉDI en décembre 2014 sont demeurés vacants.

Quant à la Division Est du Service de l'évaluation foncière, elle occupe, depuis le 1^{er} juillet 1993, un local d'une superficie de 632,95 m² (6 813 pi²) situé au 7101, rue Jean-Talon Est au 11^e étage, dont le bail vient à échéance le 28 février 2016.

Au fil des dernières années, le Service de l'évaluation foncière a subi une réduction du personnel, ce qui a laissé certains postes de travail vacants. Par conséquent, les locaux du 7^e étage sont devenus trop grands pour les besoins du SEF. Compte tenu que les baux du SEF arrivent à échéance sous peu, le Service de la gestion et de la planification immobilière « SGPI » a reçu le mandat de renouveler les baux tout en analysant les différentes possibilités immobilières permettant de réduire une partie des espaces locatifs actuels. L'analyse du SGPI a permis de conclure, en accord avec le SEF, qu'il est plus rentable financièrement et opérationnellement de libérer la location de la Division Est située au 7101, Jean-Talon Est. Ainsi, les employés de la Division Est, au nombre de 26, seraient rapatriés au 255, boul. Crémazie Est au 7^e étage et occuperont, en partie, les locaux laissés vacants par le CÉDI.

Les baux originaux ont été négociés de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour le 255, Crémazie Est, 7^e étage:

CG11 0255 - 25 août 2011 - Approuver la deuxième convention de modification de bail de 5 ans pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2016.

CG10 0143 - 22 avril 2010 - Approuver la première convention de modification de bail d'un an pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011.

CM05 0012 - 24 janvier 2005 - Approuver le bail de 5 ans pour la période du 1^{er} mai 2005 au 30 avril 2010.

Pour le 255, Crémazie Est, 5^e et 6^e étage:

Résolution CG11 0218 - 22 juin 2011 - Approuver le renouvellement du bail de 5 ans, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016.

Décision 5778 - 16 août 2000 - Approuver le bail pour une durée de 10 ans, pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2011.

Pour le 7101, Jean-Talon Est:

Résolution CG11 0217 - 22 juin 2011 - Renouvellement du bail pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2016.

Résolution CG06 0170 - 27 avril 2006 - Renouvellement du bail pour la période du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2011.

Décision 5779 - 16 août 2000 - Renouvellement du bail pour la période du 1^{er} mars 2001 au 28 février 2006.

Décision 5572 - 21 octobre 1998 - Renouvellement du bail pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 28 février 2001.

Décision 4797 - 21 avril 1993 - Renouvellement du bail pour la période du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1999.

DESCRIPTION

Approuver la troisième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 255, boul. Crémazie Est, 7^e étage, d'une superficie de 1 610,88 m² (17 340 pi²) incluant 19 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement est de sept ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2023.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des bureaux, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 469 690,12 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 529 707,07 \$, taxes incluses. Les travaux consistent à réaménager les espaces laissés vacants par le CÉDI et à faire des travaux de rafraîchissement dans l'ensemble du local. Plus précisément, les travaux consistent à :

- Démolir les anciens locaux du CÉDI et reconstruire selon les nouveaux besoins de l'évaluation;
- Déplacer la salle de formation pour permettre un aménagement fonctionnel de la Division Est;
- Remplacer le vieux tapis actuel par des tuiles de carreaux de tapis;
- Repeindre tous les locaux;
- Améliorer l'éclairage actuel, car il fait sombre à plusieurs endroits;
- Réaménager tous les postes de travail et les cloisons amovibles selon le nouvel

aménagement;
- Déménager le mobilier de la Division Est.

JUSTIFICATION

Le bail actuel vient à échéance le 30 avril 2016 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de 7 ans. Tous les baux du Service de l'évaluation foncière sont arrimés et viendront à échéance en 2023.

La localisation géographique de l'immeuble correspond parfaitement aux besoins du Service de l'évaluation foncière et le loyer brut convenu (21,26 \$/pi²) est inférieur au taux de location du marché pour ce type d'immeuble. En effet, des sous-locations disponibles dans cet immeuble ont permis à la Ville de bénéficier d'une réduction de loyer. Ainsi, le renouvellement du bail actuel a été conclu à un loyer inférieur à celui actuellement en vigueur. De plus, la libération du loyer au 7101 Jean-Talon permet une économie de loyer annuel d'environ 210 714,34 \$ (incluant les taxes) par année. À titre d'information, les loyers bruts demandés pour les édifices à bureaux du secteur centre de la ville oscillent entre 25 \$/pi² et 30 \$/pi². Par ailleurs, une nouvelle location aurait nécessité des investissements majeurs pour les travaux d'aménagement. Ainsi, il s'avère que le scénario le plus économique est celui de renouveler le bail existant et de libérer la location au 7101, rue Jean-Talon Est.

Le loyer de base convenu représente une diminution de 17.5 % par rapport au loyer de base actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Situation actuelle en 2015

	Loyer actuel 7101, Jean-Talon Est Superficie locative: 6 813 pi²	Loyer actuel 255, Crémazie Est Superficie locative: 17 340 pi²
Loyer de base	13,50 \$/pi ²	9,70 \$/pi ²
Frais d'exploitation	7,90 \$/pi ²	8,00 \$/pi ²
Taxes foncières	5,50 \$/pi ²	5,03 \$/pi ²
Loyer unitaire brut annuel	26,90 \$/pi ²	22,73 \$/pi ²
Loyer brut annuel	183 269,70 \$	394 138,20 \$
TPS	9 163,49 \$	19 706,91 \$
TVQ	18 281,15 \$	39 315,29 \$
Loyer annuel total	210 714,34 \$	453 160,40 \$
Loyer annuel regroupé	663 874,74 \$	

Dépense totale de loyer

Superficie locative 17 340 pi²	Loyer total pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2021	Loyer total pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023	Dépense loyer pour le terme de 7 ans
Loyer de base	8,00 \$/pi ²	9,75 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	8,23 \$/pi ²	8,23 \$/pi ²	
Taxes foncières	5,03 \$/pi ²	5,03 \$/pi ²	
Loyer unitaire brut annuel	21,26 \$/pi ²	23,01 \$/pi ²	

Loyer brut	1 843 242,00 \$	797 986,80 \$	
TPS	92 162,10 \$	39 899,34 \$	
TVQ	183 863,39 \$	79 599,18 \$	
Loyer total	2 119 267,49 \$	917 485,32 \$	3 036 752,81 \$
Ristourne de TPS 100 %	92 162,10 \$	39 899,34 \$	
Ristourne de TVQ 50 %	91 931,69 \$	39 799,59 \$	
Loyer net	1 935 173,69 \$	837 786,39 \$	

Voir le détail du loyer dans le tableau en pièce jointe.

Pour la première année du bail, la dépense de loyer annuel représente un montant total de 423 853,50 \$ incluant les taxes.

La dépense totale de loyer pour le terme de 7 ans représente un montant de 3 036 752,81 \$, incluant les taxes. Cette transaction représente donc une économie de loyer de 1 610 370,37 \$.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le Service de l'évaluation foncière.

Coût des travaux d'aménagement

	2015
Coût des travaux d'aménagement clé en main	408 515,00 \$
TPS (5%)	20 425,75 \$
TVQ (9,975%)	40 749,37 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	469 690,12 \$
Contingences (+/-10 %)	40 000,00 \$
Incidences générales (+/-3 %)	12 200,00 \$
TPS (5%)	2 610,00 \$
TVQ (9,975%)	5 206,95 \$
	60 016,95 \$
TOTAL	529 707,07 \$
Recouvrement TPS (100 %)	23 035,75 \$
Recouvrement TVQ (50 %)	22 978,16 \$
Coût net des travaux	483 693,16 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 529 707,07 \$.

Cette dépense, incluant le loyer et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 3 566 459,88 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². L'obtention de la certification a cependant été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location dans le même secteur et devra investir pour des travaux d'aménagement. Cette démarche nécessiterait un délai d'environ 18 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le Service de l'évaluation foncière afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement de la Division Est.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015. Les travaux d'aménagement se dérouleront du 1^{er} au 18 décembre 2015. Le déménagement de la Division Est est prévue après la réalisation des travaux, soit en janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'évaluation foncière , Direction (Bernard COTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-09-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-09-29

**Dossier # : 1154565010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces situés aux 5e et 6e étages au 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de sept ans et 1 mois, soit du 1er avril 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 4 875 516,50 \$. Bâtiment 3678

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de sept (7) ans et un (1) mois, à compter du 1^{er} avril 2016, un espace d'une superficie de 27 145 pi² situé au 255, Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 672 886,82 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-29 06:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1154565010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces situés aux 5e et 6e étages au 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de sept ans et 1 mois, soit du 1er avril 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 4 875 516,50 \$. Bâtiment 3678

CONTENU

CONTEXTE

La Division centre et la Division commerciale du Service de l'évaluation foncière occupent, depuis le 1^{er} avril 2001, des locaux d'une superficie de 2 521,85 m² (27 145 pi²) situés au 255, boulevard Crémazie Est, dont le bail viendra à échéance le 31 mars 2016. Le Service de l'évaluation foncière désire demeurer dans ces locaux. L'utilisation des espaces à bureaux est optimale et permet d'y loger l'ensemble des effectifs, soit 95 employés. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu le mandat de renouveler le bail.

Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG11 0218 - 22 juin 2011 - Approuver le renouvellement du bail de 5 ans, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016.
 Décision 5778 - 16 août 2000 - Approuver le bail pour une durée de 10 ans, pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2011.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés aux 5^e et 6^e étages du 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, d'une superficie de 2 521,85 m² (27 145 pi²), incluant 110 espaces de

stationnement sans frais. Les espaces de stationnement sont utilisés pour l'ensemble des effectifs du Service de l'évaluation foncière qui travaillent sur la route et pour les véhicules de la Ville. Le terme du renouvellement est de sept (7) ans et un (1) mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2023.

JUSTIFICATION

Le bail actuel viendra à échéance le 31 mars 2016 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de sept (7) ans et un (1) mois. Tous les baux du Service de l'évaluation foncière arriveront à échéance en 2023.

La localisation géographique de l'immeuble correspond parfaitement aux besoins du Service de l'évaluation foncière et le loyer brut convenu (21,56 \$/pi²) est inférieur au taux de location du marché pour ce type d'immeuble. En effet, des sous-locations disponibles dans cet immeuble ont permis à la Ville de bénéficier d'une réduction de loyer. Ainsi, le renouvellement du bail actuel a été conclu à un loyer inférieur à celui actuellement en vigueur. À titre d'information, les loyers bruts demandés pour les édifices à bureaux du secteur centre de la ville oscillent entre 25 \$/pi² et 30 \$/pi². Par ailleurs, une nouvelle location aurait nécessité des investissements majeurs pour les travaux d'aménagement. Ainsi, il s'avère que le scénario le plus économique est celui de renouveler le bail existant.

Le loyer de base convenu représente une diminution de 33.3 % par rapport au loyer de base actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer

Superficie locative 27 145 pi ²	Loyer actuel 2015	Loyer total pour la période du 1 ^{er} avril 2016 au 30 avril 2021	Loyer total pour la période du 1 ^{er} mai 2021 au 30 avril 2023	Dépense loyer pour le terme de 7 ans et 1 mois
Loyer de base	12,00 \$/pi ²	8,00 \$/pi ²	9,75 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	8,00 \$/pi ²	8,53 \$/pi ²	8,53 \$/pi ²	
Taxes foncières	5,03 \$/pi ²	5,03 \$/pi ²	5,03 \$/pi ²	
Loyer unitaire brut annuel	25,03 \$/pi ²	21,56 \$/pi ²	23,31 \$/pi ²	
Loyer brut	679 439,35 \$	2 975 001,52 \$	1 265 499,90 \$	
TPS	33 971,97 \$	148 750,08 \$	63 275,00 \$	
TVQ	67 774,08 \$	296 756,40 \$	126 233,62 \$	
Loyer total	781 185,39 \$	3 420 507,99 \$	1 455 008,51 \$	4 875 516,50 \$
Ristourne de TPS 100 %		148 750,08 \$	63 275,00 \$	
Ristourne de TVQ 50 %		148 378,20 \$	63 116,81 \$	
Loyer net		3 123 379,72 \$	1 328 616,71 \$	

Voir le détail du loyer dans le tableau en pièce jointe.

Pour la première année du bail, la dépense de loyer annuel représente un montant total de 672 886,82 \$ incluant les taxes.

La dépense totale de loyer pour le terme de sept (7) ans et un (1) mois représente un montant de 4 875 516,50 \$, incluant les taxes. Cette transaction représente donc une économie de loyer de 657 880,01 \$.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le Service de l'évaluation foncière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². L'obtention de la certification a cependant été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location dans le même secteur et devra investir pour des travaux d'aménagement. Cette démarche nécessiterait un délai d'environ 18 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'évaluation foncière , Direction (Bernard COTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-09-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-09-29

**Dossier # : 1154565012**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 5e étage au 255, Crémazie Est à Montréal, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures pour un terme de 7 ans et 5 mois, soit du 1er décembre 2015 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 1 565 079,99 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3678.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace d'une superficie de 7 272 pi² situé au 255, Crémazie Est et utilisé pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, moyennant un loyer annuel de 180 262,77 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, représentant un montant de 164 375,16 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 34 492,50 \$, pour une dépense maximale de 198 867,66 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 5e étage au 255, Crémazie Est à Montréal, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures pour un terme de 7 ans et 5 mois, soit du 1er décembre 2015 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 1 565 079,99 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3678.

CONTENU

CONTEXTE

Au sein du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, la Direction des infrastructures a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal. La Division de l'expertise et du soutien technique fait partie intégrante de cette Direction et a pour mandat de lui fournir, de même qu'aux autres services et arrondissements de la Ville, des services spécialisés d'ingénierie, d'études techniques, d'essais de contrôle, d'analyses et d'expertises en laboratoire et en chantier. Cette division regroupe cinquante employés et occupe un bâtiment de la Ville situé au 999, rue de Louvain Est.

Or, il s'avère que l'immeuble sis au 999, de Louvain Est est un vieil immeuble de deux étages appartenant à la Ville de Montréal qui présente des problématiques importantes de chauffage en période hivernale. En effet, à l'hiver 2015, malgré des interventions d'entretien et de suivi, le système de chauffage du 2^e étage n'a pu assurer des conditions de travail (température) acceptables pour le personnel occupant (25 personnes). En raison de la vétusté des équipements de chauffage, de la dégradation de l'état général du bâtiment (notamment l'isolation des murs et fenêtres) et de la fin de vie utile du bâtiment, aucun investissement n'est prévu pour des rénovations et améliorations majeures dans le bâtiment. Il y a un nouveau projet de construction d'un centre industriel léger de la Ville prévu dans un horizon de 5 ans sur le site du 50-150, de Louvain Ouest et il est prévu d'y loger la Division de l'expertise et du soutien technique.

Par conséquent, la précarité et l'insuffisance du système de chauffage du bâtiment actuel ne permettent pas à la Ville de rencontrer ses obligations en conditions thermiques envers ses employés et justifient la relocalisation temporaire d'un groupe d'employés du 999, de Louvain Est dans un nouvel espace de travail conforme, et ce, en attendant la construction du nouveau centre industriel léger. N'ayant pas d'espaces vacants disponibles dans les immeubles de la Ville, une location temporaire est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 255, boul. Crémazie Est, 5^e étage, d'une superficie de 675,59 m² (7 272 pi²) incluant 5 espaces de stationnement sans frais. Le terme du bail est de 7 ans et 5 mois, soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2023. Le bail contient une option de résiliation après 5 ans et 5 mois.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des bureaux et le déménagement, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 164 375,16 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 198 867,66 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La relocalisation de la Division de l'expertise et du soutien technique est nécessaire afin d'offrir un environnement de travail adéquat en période hivernale.

Le loyer de base convenu (8,00 \$/pi²) est inférieur au taux de location du marché pour ce type d'immeuble. En effet, des sous-locations disponibles dans cet immeuble ont permis à la Ville de bénéficier d'une réduction de loyer. À titre d'information, les loyers de base demandés pour les édifices à bureaux du secteur centre de la ville oscillent entre 12 \$/pi² et 14 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer

Superficie locative 7272 pi ²	Loyer total pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2021	Loyer total pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023	Dépense loyer pour le terme de 7 ans et 5 mois
Loyer de base	8,00 \$/pi ²	9,75 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	8,53 \$/pi ²	8,53 \$/pi ²	
Taxes foncières	5,03 \$/pi ²	5,03 \$/pi ²	
Loyer unitaire brut annuel	21,56 \$/pi ²	23,31 \$/pi ²	
Loyer brut annuel	849 248,40 \$	339 020,64 \$	
TPS	42 462,42 \$	16 951,03 \$	
TVQ	84 712,53 \$	33 817,31 \$	
Loyer annuel total	976 423,35 \$	389 788,98 \$	1 366 212,33 \$
Ristourne de TPS 100 %	42 462,42 \$	16 951,03 \$	

Ristourne de TVQ 50 %	42 356,26 \$	16 908,65 \$	
Loyer net	891 604,66 \$	355 929,29 \$	

Voir le détail du loyer dans le tableau en pièce jointe.

Pour la première année du bail, la dépense de loyer annuel représente un montant total de 180 262,77 \$ incluant les taxes.

La dépense totale de loyer pour le terme de 7 ans et 5 mois représente un montant de 1 366 212,33 \$, incluant les taxes.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par la Direction des infrastructures à même leur base budgétaire.

Coût des travaux d'aménagement

	2015
Coût des travaux d'aménagement clé en main	142 966,00 \$
TPS (5 %)	7 148,30 \$
TVQ (9,975 %)	<u>14 260,86 \$</u>
Coût total des travaux à remettre au locateur	164 375,16 \$
Contingences (+/- 14 %)	20 000,00 \$
Incidences générales (+/- 7 %)	10 000,00 \$
TPS (5 %)	1 500,00 \$
TVQ (9,975 %)	<u>2 992,50 \$</u>
	34 492,50 \$
TOTAL	198 867,66 \$
Recouvrement TPS (100 %)	8 648,30 \$
Recouvrement TVQ (50 %)	8 626,68 \$
Coût net des travaux	181 592,68 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 198 867,66 \$.

Cette dépense, incluant le loyer et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 1 565 079,99 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST a été exigée au locateur malgré qu'elle n'était pas requise en vertu de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver un nouvel emplacement aux occupants avant l'hiver compte tenu que leur local actuel n'est pas en

mesure de fournir la température minimale requise pour travailler dans un bureau en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015. Les travaux d'aménagement se dérouleront du 1^{er} au 30 novembre 2015.

La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1^{er} décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvain ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-21

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

**Dossier # : 1154565009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société en commandite Boulevard des Sources, un espace à bureaux situé au 1868, boulevard des Sources (3672) à Pointe-Claire, d'une superficie de 696,96 m ² (7 502 pi ²), utilisé par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de 7 ans et 2 mois, soit du 1er mars 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 1 470 166,94 \$.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite Boulevard des Sources, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1^{er} mars 2016, un espace d'une superficie de 7 502 pi² situé au 1868, boulevard des Sources et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer total de 1 470 166,94 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-29 06:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société en commandite Boulevard des Sources, un espace à bureaux situé au 1868, boulevard des Sources (3672) à Pointe-Claire, d'une superficie de 696,96 m ² (7 502 pi ²), utilisé par le Service de l'évaluation foncière. Le terme du bail est de 7 ans et 2 mois, soit du 1er mars 2016 au 30 avril 2023. La dépense totale est de 1 470 166,94 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Division Ouest de la Direction de l'évaluation foncière occupe, depuis le 1^{er} août 1993, un local d'une superficie de 696,96 m² (7 502 pi²) situé au 1868, boulevard des Sources, dont le bail viendra à échéance le 29 février 2016. La Ville a renouvelé le bail à trois reprises, il s'agira donc d'une 4^e prolongation de bail.

Le Service de l'évaluation foncière désire demeurer dans ces locaux, car le lieu répond aux besoins et les aménagements actuels sont fonctionnels. L'utilisation des espaces à bureaux est optimale et permet d'y loger l'ensemble des effectifs, soit 24 employés. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu le mandat de renouveler le bail.

Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG11 0217 - Approbation de la troisième convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.

Décision 5780 - 16 août 2000 - Approbation de la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 10 ans.

Décision 5573 - 21 octobre 1998 - Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 2 ans et 1 mois.

Décision 4834 - 16 juin 1993 - Approbation du bail de l'Ex-cum pour une durée de 5 ans et 6 mois.

DESCRIPTION

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur Société en commandite Boulevard des Sources, un espace à bureaux situé au 1868, boulevard des Sources, 5^e étage, d'une superficie de 696,96 m² (7 502 pi²) incluant trois espaces de stationnement intérieur. Le terme du renouvellement est de sept (7) ans et deux (2) mois, soit du 1^{er} mars 2016 au 30 avril 2023.

JUSTIFICATION

Le bail actuel viendra à échéance le 28 février 2016 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de 7 ans et 2 mois. Tous les baux du Service de l'évaluation foncière arriveront à échéance le 30 avril 2023.

La localisation géographique de l'immeuble correspond aux besoins du Service de l'évaluation foncière dans le secteur ouest de la ville et le loyer brut moyen convenu (23,75 \$/pi²) est représentatif du taux de location du marché pour ce type d'immeuble. En effet, les loyers bruts demandés pour les édifices à bureaux du secteur ouest de la ville oscillent entre 20,00 \$/pi² et 25,00 \$/pi². Par ailleurs, une nouvelle location aurait nécessité des investissements majeurs pour les travaux d'aménagement. Ainsi, il s'avère que le scénario le plus économique est celui de renouveler le bail existant.

Le loyer convenu représente une augmentation de 4,2 % sur 7 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer

Superficie locative 7 502 pi ²	Loyer actuel 2015	Loyer annuel moyen	Dépense de loyer total pour le terme de 7 ans et 2 mois
Loyer brut annuel	173 671,30 \$	174 389,35 \$	
Stationnement	3 420,00 \$	3 600,00 \$	
Loyer annuel brut total	177 091,30 \$	177 989,35 \$	1 278 684,01 \$
TPS	8 854,56 \$	8 899,47 \$	63 934,20 \$
TVQ	17 664,86 \$	17 754,44 \$	127 548,73 \$
Loyer annuel total	203 610,72 \$	204 643,26 \$	1 470 166,94 \$

Voir le détail du loyer dans le tableau en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 7 ans et 2 mois représente un montant de 1 470 166,94 \$, incluant les taxes.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le Service de l'évaluation foncière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location dans le même secteur et devra investir pour des travaux d'aménagement. Cette démarche nécessiterait un délai d'environ 12 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'évaluation foncière , Direction (Bernard COTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-21

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-09-29



Dossier # : 1154565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2025. La dépense totale est de 4 672 584,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8198.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda modifiant les dates de location du nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace d'une superficie de 836,13 m² situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest et utilisé pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 10:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1154565008**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2025. La dépense totale est de 4 672 584,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8198.

CONTENU**CONTEXTE**

En raison de la progression du chantier par le locateur, la livraison de l'espace à bureaux pour le PDQ 26 est prévu pour le 1er octobre 2016 au lieu du 1er janvier 2017, à la grande satisfaction du SPVM. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2025.

Compte tenu de la nouvelle date de livraison du local, voir le détail du loyer en pièce jointe.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2025. La dépense totale est de 4 672 584,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8198.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM »), les postes de quartier (« PDQ ») 25 et 26 ont été regroupés en un seul site. Le nouveau poste de quartier portera le nom de PDQ 26. L'ancien poste de quartier 25 occupe, depuis le 1^{er} mai 1998, un local d'une superficie de 418,06 m² (4 500 pi²) situé au 5995, boulevard Décarie à Montréal.

L'ancien poste de quartier 26 occupait, quant à lui, un local d'une superficie de 391,40 m² (4 213 pi²) situé au 3323, chemin Queen-Mary. Le 31 juillet 2013, le SPVM a dû déménager temporairement les effectifs de ce poste dans l'ancien poste de quartier 24 nord appartenant à la Ville de Mont-Royal, situé au 40, avenue Roosevelt. La relocalisation temporaire était nécessaire puisque le locateur de l'immeuble sis au 3323, Queen-Mary a refusé de prolonger le bail.

Le 20 juin 2013, le conseil d'agglomération approuvait le projet de bail pour le futur site du PDQ 26 qui devait être livré le 1^{er} septembre 2014. Or, il y a eu du retard dans l'étude du dossier et l'avancement du projet, et ce, tant du côté de l'arrondissement que du côté du promoteur, ce qui a fait en sorte que le permis n'a pu être émis avant mars 2015. Par conséquent, en mars 2015, la construction du futur immeuble pour loger le PDQ 26 n'avait toujours pas débuté. Les plans initiaux de l'immeuble, la date de début de bail et les besoins du SPVM ayant évolué depuis les deux dernières années, il devenait impératif de soumettre un nouveau projet de bail qui tient compte des nouveaux plans d'aménagement, des nouveaux délais de livraison et des nouveaux besoins opérationnels du SPVM.

Le 16 mars 2015, le conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce approuvait les plans du nouvel immeuble à construire pour l'émission du permis de construction du nouveau bâtiment situé au 5075, Jean-Talon Ouest. En effet, la Direction de

l'aménagement urbain et des services aux entreprises (la « DAUSE ») de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce est favorable à l'implantation d'un poste de police de quartier à cet endroit et l'usage est autorisé.

Le présent dossier vise l'approbation du nouveau projet de bail modifié pour la location du nouvel emplacement qui a déjà fait l'objet d'une décision favorable en juin 2013 (Décision CG13 0227).

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170076 - 16 mars 2015 - Approbation des plans pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel situé au 5075, Jean-Talon Ouest.
CG13 0227 - 20 juin 2013 - Approbation du projet de bail pour une période de 10 ans situé au 5075, Jean-Talon Ouest.
CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approbation du schéma de couverture de services et de la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, du locateur Gestion immobilière Place Dorée inc., des espaces situés au rez-de-chaussée et au 2^e étage du futur 5075, Jean-Talon Ouest (lot 4 499 233), incluant 32 espaces de stationnement pour les autos patrouille, utilisés pour les besoins du PDQ 26, dont la superficie totale représente un maximum de 836,13 m² (9 000 pi²). Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du PDQ 26, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 1 034 775 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 1 195 740 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Comme le site actuel ne peut être agrandi, la relocalisation du PDQ 26 est nécessaire. De plus, la situation géographique du nouvel emplacement correspond de façon plus stratégique aux opérations du SPVM.

La recherche de sites a débuté en 2008 et n'a pas fait l'objet d'un appel de propositions. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a ratissé le secteur couvert par le PDQ 26 afin de repérer tous les sites potentiels disponibles. Après plusieurs mois de recherche, plusieurs sites ont été analysés entre 2009 et 2013.

Rappelons que le site retenu offre le meilleur rapport qualité/prix. Il s'agit d'une construction neuve et d'un projet d'envergure qui est situé dans le secteur de l'Arrondissement qui est en plein développement pour accueillir de nouveaux logements résidentiels. Le loyer net proposé de 20,00 \$/pi² est acceptable considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale situé dans un immeuble neuf qui sera construit en 2016 et que le locateur fournit 22 espaces de stationnements sans frais et 10 espaces au tarif de 175 \$ par mois. Quant aux frais d'exploitation, ils sont très bas car l'immeuble sera neuf et que les frais d'entretien seront inférieurs à un immeuble existant. Le taux net de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur se situe au delà de 20 \$/pi². Le coût des travaux d'aménagement représente une dépense avantageuse compte tenu du fait qu'il se situe dans la fourchette inférieure des coûts habituellement payés pour l'aménagement d'un PDQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer

Superficie locative 9 000 pi ² (836,13 m ²)	Loyer annuel 2017-2025	Dépense loyer pour le terme de 9 ans	Coûts annuels payables directement aux fournisseurs	Coûts payables aux fournisseurs pour le terme de 9 ans
Loyer de base (22 cases de stationnements inclus)	20,00 \$/pi ²			
Frais d'exploitation (énergie exclus)	2,00 \$/pi ²			
Taxes foncières	6,00 \$/pi ²			
Hydro-Québec			31 500,00 \$	
Entretien ménager (3,50 \$/pi ²)			31 500,00 \$	
Loyer unitaire brut annuel	28,00 \$/pi ²			
Loyer brut annuel	252 000,00 \$		63 000,00 \$	
10 cases de stationnement	21 000,00 \$			
Loyer brut annuel total	273 000,00 \$		63 000,00 \$	
TPS	13 650,00 \$		3 150,00 \$	
TVQ	27 231,75 \$		6 284,25 \$	
Loyer annuel total	313 881,75 \$	2 824 935,75	72 434,25 \$	651 908,25 \$
Ristourne de TPS 100 %	13 650,00 \$		3 150,00 \$	
Ristourne de TVQ 50 %	13 615,88 \$		3 142,13 \$	
Loyer net	286 615,87 \$		66 142,12 \$	

La dépense de loyer annuel représente un montant total de 386 316,00 \$ incluant les taxes.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 3 476 844,00 \$, incluant les taxes.

La Division des travaux d'entretien à contrat dispose déjà des sommes requises pour assumer l'entretien ménager au nouveau PDQ 26, car elles proviennent des sommes initialement prévues pour les anciens postes de quartier 25 et 26.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire.

Coût des travaux d'aménagement

	2016 - 2017
Coût des travaux d'aménagement clé en main	900 000,00 \$
TPS (5%)	45 000,00 \$
TVQ (9,975%)	89 775,00 \$

Coût total des travaux à remettre au locateur	1 034 775,00 \$
Contingences (10 %)	90 000,00 \$
Incidences générales (3 %)	27 000,00 \$
Incidences spécifiques pour l'installation de la fibre optique	23 000,00 \$
TPS (5%)	7 000,00 \$
TVQ (9,975%)	<u>13 965,00 \$</u>
	160 965,00 \$
TOTAL	1 195 740,00 \$
Recouvrement TPS (100 %)	52 000,00 \$
Recouvrement TVQ (50 %)	51 870,00 \$
Coût net des travaux	1 091 870,00 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 195 740 \$.

Cette dépense, incluant le loyer, les travaux d'aménagement ainsi que les coûts payés aux fournisseurs, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 4 672 584 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2016-2018 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². L'obtention de la certification a cependant été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du PDQ 26 est nécessaire afin de répondre aux besoins du schéma de couverture de services du SPVM approuvé par le conseil d'agglomération. Depuis quelques années, les effectifs du PDQ 26 sont répartis sur deux sites différents, dont l'un d'entre eux est saturé. Il s'avère une priorité pour le SGPI de les regrouper dans un site convenable qui répond à leur besoins opérationnels le plus rapidement possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 26.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 mai 2015. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit à partir du 1^{er} janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-31

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1154565013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du locateur Les appartements 4555 Bonavista inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 10 mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016. La dépense totale de loyer pour le terme est de 46 172,58 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4135.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les appartements Bonavista inc., pour une période de dix (10) mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, un espace situé sur le toit d'un édifice à Montréal et utilisé pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant une dépense totale de 46 172,58, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention de bail;
2. d'imputer cette dépense mixte d'administration générale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-01 17:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du locateur Les appartements 4555 Bonavista inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 10 mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016. La dépense totale de loyer pour le terme est de 46 172,58 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4135.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient, en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de la ville. Le site radio Bonavista est l'un des trois sites RF du réseau de radiocommunication vocale actuel du Service des incendies de Montréal (le « SIM »). Ce site radio est en exploitation depuis le 1^{er} septembre 2005 et a fait l'objet d'un premier renouvellement qui est échu depuis le 31 août 2015. Malheureusement, le développement d'une fonctionnalité additionnelle a retardé le basculement du SIM sur le nouveau système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (SÉRAM), ce qui n'a pas permis à la Ville de démanteler, tel qu'il est stipulé dans le bail, ledit site dans les délais prévus.

En fonction des travaux en cours, il est maintenant prévu que le SIM bascule ses opérations, d'ici la fin de 2015, sur le nouveau système de radiocommunication vocale SÉRAM. Dans ce contexte, lorsque le SIM aura basculé entièrement ses opérations sur le SÉRAM et qu'une période de retour en arrière aura été respectée, le site radio Bonavista ne sera plus requis pour les opérations du SIM. Toutefois, il nous sera impossible de mettre fin au bail immédiatement puisque les mois qui suivront permettront à la Ville de démanteler les infrastructures de radiocommunication présentes sur ce site. C'est donc dans ce contexte que la Ville désire prolonger le bail jusqu'au 30 juin 2016.

Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG 11 0199 - 22 juin 2011 - Approuver la première convention de renouvellement du Bail
 Résolution: CM05 0292 - 30 mai 2005 - Approuver le bail pour une durée de 5 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur Les appartements 4555 Bonavista inc., certains espaces localisés sur le toit et à l'intérieur de l'immeuble situé à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 10 mois, soit du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016.

Le présent dossier recommande également de rembourser la moitié des frais reliés à la décontamination causée par une fuite dans le réservoir à diesel. En effet, dans le garage de l'immeuble, la Ville de Montréal possède une génératrice qui est alimentée par un réservoir à diesel commun avec le locateur. En 2015, un important déversement du diesel a eu lieu dans le garage où est situé le réservoir commun. À la suite du déversement, des travaux de décontamination ont dû être effectués afin de rendre les lieux propres et conformes aux normes environnementales. Cette dépense représente la somme totale de 17 428,83 \$ taxes incluses (soit 50 % des frais engagés par le locateur).

JUSTIFICATION

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, il est nécessaire de prolonger le bail jusqu'à ce que le nouveau projet SÉRAM soit opérationnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer mensuel pour la période de renouvellement est de 2 500 \$ excluant les taxes. Cela représente une augmentation de 11% par rapport au premier renouvellement de bail dont le loyer annuel s'élevait à 2 250 \$ excluant les taxes. Le loyer est payable mensuellement et inclut tous les frais d'exploitation et les taxes municipales. Le loyer brut annuel se détaille comme suit :

	Loyer annuel actuel	2015 (4 mois)	2016 (6 mois)	Dépense totale
Loyer brut annuel	27 000,00 \$	10 000,00 \$	15 000,00 \$	
TPS	1 350,00 \$	500,00 \$	750,00 \$	
TVQ	2 693,25 \$	997,50 \$	1 496,25 \$	
Loyer brut total	31 043,25 \$	11 497,50 \$	17 246,25 \$	28 743,75 \$
Ristourne TPS (100 %)		500,00 \$	750,00 \$	
Ristourne TVQ (50 %)		498,75 \$	748,13 \$	
Loyer net		10 498,75 \$	15 748,12 \$	

La dépense totale de loyer pour le terme représente un montant de 28 743,75 \$ incluant les taxes.

De plus, la dépense reliée aux frais de décontamination du site causé par la fuite du réservoir à diesel représente une somme maximale à rembourser en 2015 de 17 428,83 \$ taxes incluses.

Cette dépense, incluant le loyer et les travaux de décontamination, est une dépense mixte d'administration générale et représente un montant total de 46 172,58 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce renouvellement n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce renouvellement ne soit pas approuvé, le locateur débranchera les installations de la Ville sans avis ni délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-29

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-10-01



Dossier # : 1151262004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 470 777 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
Le Pas de la rue	« Accueil-intervention en centre de jour »	45 066 \$
Dianova Canada	« TAPAJ-Dianova »	31 614 \$
Projets Autochtones du Québec	« Maison Autochtone à Montréal »	48 408 \$
La Maison Benoît Labre	« Soutien aux personnes en situation d'itinérance »	20 000 \$
Méta d'Âme	« ARIMÉ : Action-Réduction-Itinérance-Médiation-Éducation »	25 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	67 811 \$
Accueil Bonneau inc.	« Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AÉAR) + intervention de milieu »	75 600 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	« Accueil de nuit »	54 318 \$
La rue des Femmes de Montréal	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-30 15:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151262004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 470 777 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS ont signé une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015). Le MESS a ainsi octroyé un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). L'entente Ville - MTESS, d'une durée d'une année, est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2016.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

CG14 0418 du 18 septembre 2014

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à trois organismes, pour l'année 2014, soit 102 960 \$ à La rue des femmes, 75 600 \$ à Accueil Bonneau inc. et 50 271 \$ à Association d'entraide le Chaînon inc. conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE14 1370 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ à cinq organismes, dont 8 775 \$ à La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc., 20 865 \$ à la Maison Benoît Labre, 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec et 21 689,80 \$ à Le Pas de la rue, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CG13 0312 du 29 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 228 831 \$ à cinq organismes, dont 102 960 \$ à La rue des femmes de Montréal pour « Femmes itinérantes : hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles », 75 600 \$ à Accueil Bonneau inc. pour « Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu », 50 271 \$ à Association d'entraide le Chaînon inc. pour « Accueil de nuit », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE13 1211 du 14 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 169 \$, pour l'année 2013, à cinq organismes, dont 8 775 \$ à La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. pour « Accueil de fin de semaine », 21 156 \$ à La Maison Benoît Labre pour « One Step at a time Support Centre », 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec pour « Maison autochtone à Montréal », 21 398,80 \$ à Le Pas de la rue pour « Travail de proximité », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG12 0284 du 23 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 \$, dont 102 960 \$ à La rue des femmes de Montréal, 78 624 \$ à Accueil Bonneau inc. et 50 271 \$ à Association d'entraide le Chaînon inc., dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

DESCRIPTION

Le Pas de la rue

Projet : « Accueil-Intervention en centre de jour » - trois intervenants à temps partiel et ouverture les week-ends

Montant : **45 066 \$**

Dianova Canada

Projet : « TAPAJ-Dianova » - un poste de chargée de projet en réinsertion socioprofessionnelle

Montant : **31 614 \$**

Projets Autochtones du Québec

Projet : « Maison Autochtone à Montréal » - financement d'un poste d'agent de développement communautaire et d'un intervenant à mi-temps

Montant : **48 408 \$**

La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.

Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi » - un poste d'intervenante à temps plein et un poste d'intervenante de fin de semaine chargée d'accompagner les femmes

Montant : **67 811 \$**

Accueil Bonneau inc.

Projet : « Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu » - deux postes d'intervenants

Montant : **75 600 \$**

Association d'entraide le Chaînon inc.

Le Pas de la rue	21 399	21 689	Accueil, intervention en centre de jour	45 066	28 256	16 810	10%
Dianova Canada	-	-	TAPAJ-Dianova	31 614	19 822	11 792	3%
Projets Autochtones du Québec	42 338	42 338	Maison Autochtone à Montréal	48 408	30 352	18 056	8%
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	8 775	8 775	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 811	42 517	25 293	8%
Accueil Bonneau inc.	75 600	75 600	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu	75 600	47 401	28 1988	3%
Association d'entraide le Chaînon inc.	50 271	50 271	Accueil de nuit	54 318	34 057	20 261	1%
La rue des Femmes de Montréal	102 960	102 960	Centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités	102 960	64 556	38 404	8%
La Maison Benoît Labre	21 156	20 865	Soutien aux personnes en situation d'itinérance	20 000	12 540	7 460	10%
Méta d'Âme	-	-	ARIMÉ : Action-Réduction-Itinérance-Médiation-Éducation	25 000	15 675	9 325	7%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces ressources de première ligne sont indispensables à la réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique en Annexe aux projets de convention respectifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation de cinq soutiens financiers

Octobre 2015 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation de quatre soutiens financiers

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène CARON
Jocelyne LEBRUN
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1150604002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 11:57

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150604002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'École d'architecture de l'Université de Montréal (UdeM) sollicite l'appui de la Ville de Montréal pour une contribution financière de l'ordre de 3000 \$ afin de participer aux frais engagés pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) ».

Il a été convenu que le secteur du Havre, l'un des secteurs de planification stratégique déterminé par le Schéma d'aménagement et de développement, serait l'objet central d'analyse de ce séminaire, qui prendra aussi la forme d'ateliers de travail. Des représentants des services municipaux et de l'arrondissement Le Sud-Ouest, impliqués dans la démarche de planification déjà initiée par la Ville, participeront à ce séminaire et aux ateliers de travail.

Ce séminaire, organisé par l'UdeM et l'AEUB, se veut une démarche exploratoire qui s'inscrit dans un contexte de recherche universitaire. Il constituera une occasion unique pour les représentants des divers services de la Ville de Montréal de participer à des ateliers de travail où seront présents des chercheurs de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, du groupe de recherche du Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD), des organisations comme Ouranos et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le travail effectué par l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone porte sur une vision projective, intégrante et systémique de la Ville de l'avenir qui tente d'établir les paramètres environnementaux, économiques et sociaux, et de définir le futur. Cette vision préconise

une ville mixte et compacte, efficace et diversifiée, bref, une ville durable. Pour l'AEUB, une ville doit créer de nouveaux instruments et de nouvelles politiques reliées à la mobilité, la biodiversité, la cohésion sociale et l'utilisation des ressources. Ainsi, la compétition entre les métropoles du monde ne se basera plus sur la consommation des ressources, mais sur l'échange d'information.

Lors du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) », les conférences données par M. Salvador Rueda, directeur de l'AEUB, permettront aux représentants de la Ville de Montréal de comprendre l'approche de cette agence par des exemples concrets issus de villes d'Europe et de l'Amérique du Sud.

À travers divers ateliers de travail, de rencontres et de conférences, ce séminaire abordera des sujets tels que les questions reliées au logement abordable, aux interactions sur rue et à la qualité des espaces publics, conduisant vers le travail et la recherche interdisciplinaires. L'agenda de ce séminaire est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire propose, à la suite d'une demande des organisateurs, une contribution financière de 3000 \$ pour soutenir l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) ».

Les résultats de l'analyse et des ateliers de travail sur le secteur du Havre pourront servir à la Ville dans la démarche municipale de planification en cours. Les représentants de la Ville participeront aux ateliers de travail et certains d'entre eux agiront à titre de présentateurs pour faire part de la réflexion déjà engagée par la Ville.

D'autres partenaires se sont joints à l'équipe de ce séminaire, à savoir l'Institut Trottier, le CIRODD, l'Université de Montréal, l'Université McGill, des partenaires locaux comme Ouranos et l'INSPQ, et divers groupes communautaires qui confirmeront leur collaboration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de l'événement est de 27000 \$. La contribution de la Ville de Montréal, au montant de 3000 \$, représente 11% du budget total de l'événement.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'Intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 7 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Guylaine Racine
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-21

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1156794005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2015;

Organisme	Projet	Soutien
Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017	30 000 \$
Clinique Droits Devant	Clinique Droit devant	40 000 \$
Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD)	Projet franco-québécois en réduction des risques : prévention, innovation, expertise	5 000 \$
ATSA	Le temps d'une soupe	12 500 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-06 17:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'errance urbaine est une problématique qui mobilise la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis plus de 25 ans. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but d'enrayer ce phénomène et d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance de nos concitoyens. Dans ce domaine spécifique, les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes :

- aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- soutien à la recherche et au développement d'approches concertées;
- contribution à l'émergence de projets novateurs.

Par ailleurs, le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, vise à réaliser certaines interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution. Les projets recommandés sont cohérents avec les principes mis de l'avant par la Ville de Montréal dans son Plan d'action, plus spécifiquement à l'égard du développement des connaissances et du renforcement de l'exercice de la citoyenneté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240429 du 9 septembre 2015

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 octobre 2015, avec ATSA pour la tenue de l'événement « Le temps d'une soupe » à la place Émilie-Gamelin et accorder une contribution de 5 000 \$

CA15 240361 du 8 juillet 2015

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 23 210 \$, dont 1 000 \$ à ATSA

CE14 1975 du 17 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports, dont 24 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. et 40 000 \$ à Clinique Droits Devant

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE13 1777 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à ATSA, pour la tenue de l'événement « *Fin novembre 2013 - Dormir Dehors* », du 21 au 24 novembre 2013

CG 13 0395 du 26 septembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2013, pour la réalisation des projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance » dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale

CE12 1917 du 28 novembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 45 136 \$ à Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. pour la poursuite des activités de la Clinique Droits Devant

CE12 1880 - 14 novembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à ATSA pour la tenue de l'événement « *Fin novembre* », à la place Émilie-Gamelin, du 16 au 25 novembre 2012

CE12 1201 du 1er août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2012, dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes

DESCRIPTION**Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.****Projet : Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017**

Dans le cadre de ce projet, les collaborations entre Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. (le RAPSIM), ses groupes membres et la Ville visent la réalisation d'actions en lien avec la socialisation des maisons de chambres, ainsi que le développement de projets de logements sociaux avec soutien communautaire. Les autres volets de ce projet visent à soutenir l'animation des travaux du Comité accompagnement justice-itinérance (CAJI), soutenir l'action du milieu pour favoriser une meilleure prise en charge, cohabitation et inclusion des personnes marginalisées dans l'espace public, notamment dans le secteur du square Viger, de même que la poursuite des efforts investis pour la défense des droits des personnes itinérantes et leur participation aux réflexions liées aux sujets qui les concernent. Finalement, le RAPSIM réalisera, pour le compte de la Ville, un portrait des services et des besoins des centres de jour, conformément à l'action 8 du Plan d'action montréalais en itinérance.

Montant : 30 000 \$

Clinique Droits Devant

Projet : Clinique Droit Devant

Principale porte d'entrée du Programme Accompagnement justice Itinérance à la Cour (PAJIC), Clinique Droits Devant offrira un accompagnement juridique à des personnes itinérantes judiciairisées, principalement au bureau de la perception des amendes ou à la cour municipale, en plus d'offrir des formations sur les droits aux personnes judiciairisées et aux organismes communautaires. Les interventions de l'organisme, en collaboration avec le procureur et le percepteur désignés à la cour municipale, contribueront à accélérer le règlement des cas spécifiques et à trouver les meilleurs moyens pour éviter la judiciairisation des personnes en situation d'itinérance.

Montant : 40 000 \$

Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues, faisant aussi affaires sous AQPSUD

Projet : Projet franco-québécois en réduction des risques : prévention, innovation, expertise

Projet franco-québécois de développement des connaissances qui vise à explorer les nouvelles pratiques et stratégies de réduction des risques afin d'améliorer l'approche préventive et les services offerts aux personnes vulnérables utilisatrices de drogues injectables (UDI). Le projet s'inscrit dans la deuxième phase d'une mission exploratoire amorcée avec la France au printemps 2014. Il se veut un approfondissement des résultats probants obtenus jusqu'à maintenant. L'utilisation de drogues injectables étant une préoccupation à l'égard de la gestion de l'espace public et dans le contexte de l'implantation éventuel de sites d'injection supervisée à Montréal, le projet acquiert toute sa pertinence pour contribuer à identifier les modalités d'une future offre de service, augmenter la qualité de vie dans la métropole et assurer une meilleure cohabitation.

Montant : 5 000 \$

ATSA

Projet : Le temps d'une soupe

Associé à l'événement La nuit des sans-abri 2015, l'organisme ATSA organise un événement mobilisateur jumelant création artistique et sensibilisation à la problématique de l'itinérance, du 16 au 18 octobre 2015, à la place Émilie-Gamelin. Les activités qui ont lieu dans le cadre de cet événement encouragent la prise en charge de leur milieu par les citoyens, tout en favorisant l'inclusion sociale des personnes marginalisées. Par le biais d'une animation conviviale et participative autour d'une installation multimédia monumentale et d'une programmation variée, cet événement s'inscrit dans le plan d'action municipal en favorisant la sensibilisation et en adressant les enjeux de l'occupation de l'espace public et de la réinsertion sociale.

Montant : 12 500 \$

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permettra d'offrir des types d'accompagnement diversifiés aux concitoyens en situation d'itinérance, alors que nous constatons des résultats antérieurs probants dans chacun de ces projets. De plus, les actions des projets présentés correspondent aux engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, notamment en favorisant la citoyenneté et la réinsertion sociale des personnes marginalisés, et permettent d'améliorer les services offerts et soutenus par la Ville et ses partenaires. Dans ce contexte, le SDSS recommande d'accorder un soutien financier à la réalisation de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2015. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les soutiens financiers recommandés pour le RAPSIM et la Clinique Droits Devant sont en continuité des soutiens financiers accordés antérieurement par la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces deux organismes. De plus, ces deux projets sont réalisés dans le cadre d'un montage financier impliquant des sources de financement autres que Ville, ce qui leur a permis de débiter les activités.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	Projet	Autre soutien Ville pour le même projet	Soutien/projet global (%)
	2012	2013	2014	2015		2015	
RAPSIM	70 136 \$	64 000 \$	24 000 \$	30 000 \$	Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017	-	48%
Clinique Droits Devant	-	-	40 000 \$	40 000 \$	Clinique Droit Devant	-	71 %
AQPSUD	-	-	-	5 000 \$	Projet franco-québécois en réduction des risques : prévention, innovation, expertise	-	22 %
ATSA	10 000 \$	10 000 \$	-	12 500 \$	Le temps d'une soupe	1 000 \$* 5 000 \$**	23 %

*Arrondissement Ville-Marie CA15 240361

**Arrondissement Ville-Marie, CA15 240429

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, à une cohabitation sociale plus harmonieuse, à la défense des droits et la participation citoyenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2015 Présentation pour approbation du comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-10-05

CE : 30.001

2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mémoire de la Ville de Montréal - Consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le : projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR)

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) préparé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), il est recommandé:

1. de prendre connaissance du Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet de PMGMR de la CMM ;
2. d'approuver le Mémoire pour sa présentation à la Commission de la CMM.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-28 10:54

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mémoire de la Ville de Montréal - Consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le : projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, le gouvernement adoptait sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'Action 2011 - 2015 .

Le Plan d'action 2011-2015 définit cinq objectifs à atteindre :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminée à 700 kg par habitant par année;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage et la biométhanisation;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Acheminer vers un centre de tri, 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

La Loi impose, notamment aux organismes municipaux (Communautés métropolitaines et MRC), de préparer et d'adopter des plans de gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales.

Ainsi, la CMM est dotée de pouvoirs et de compétences, dont la planification de la gestion des matières résiduelles, en vertu de l'article 119 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, (L.Q., 2000, c. 34). C'est à ce titre qu'elle est responsable de préparer et faire adopter le : *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR).

Afin d'atteindre les objectifs du gouvernement, la Communauté a entrepris la révision de son PMGMR et a fixé le calendrier suivant :

- Printemps et automne 2014 : Élaboration d'un projet de PMGMR 2015-2020
- Printemps et automne 2015 : Consultation publique
- Printemps 2016 : Adoption et entrée en vigueur du PMGMR

L'objet du présent sommaire est de déposer et de faire adopter le Mémoire de la Ville de Montréal en rapport à la consultation publique menée par la CMM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) est entré en vigueur en 2006. Le gouvernement du Québec a, depuis, révisé sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et adopté un plan d'action pour la période 2011-2015.

Le projet de PMGMR 2015-2020 s'aligne sur les nouvelles orientations et les objectifs gouvernementaux tout en tenant compte des grands enjeux qui concernent le territoire métropolitain. Le PMGMR 2015-2020 dans sa version définitive sera adopté par le conseil de la CMM en mars 2016.

Tout en visant une hausse de la performance des matières recyclées, les prochaines années seront consacrées à l'atteinte des objectifs de valorisation des matières organiques.

Financées en partie par les gouvernements du Québec et du Canada, des installations de biométhanisation et de compostage en sont aujourd'hui à la phase de planification.

Le déploiement de ces installations fera en sorte que la Communauté pourra atteindre – ou même devancer – ses objectifs fixés à l'horizon de l'année 2025.

Les principaux éléments sont :

- Maintien de la Vision 2025 et de l'objectif «zéro enfouissement»
- Adoption d'une approche graduelle
- Un des succès du premier PMGMR : le recyclage
- La prochaine étape : la valorisation des matières organiques

La Ville de Montréal a des commentaires à formuler sur certaines orientations prises par la CMM. Dans ce contexte, un mémoire a été préparé pour être déposé par la Ville de Montréal à la Commission. Dans ce mémoire, la Ville fait part de sa position face aux orientations, aux infrastructures et aux mesures retenues par la CMM dans son projet de PMGMR. Les principaux commentaires contenus dans le mémoire sont les suivants ;

- la Ville de Montréal appuie les objectifs et orientations du projet de PMGMR;
- elle précise sa compréhension de la Mesure 13 ("Acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation.");
- elle suggère que la Mesure 4 ("Organiser, au moins une fois par année, une campagne de sensibilisation et d'information concernant les matières recyclables à l'intention de toutes les clientèles desservies.") soit réalisée par la CMM, à l'échelle de son territoire;
- elle incite la CMM à devenir partenaire de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de Polytechnique Montréal.

Le mémoire de la Ville se trouve en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Lorsque le PMGMR sera adopté par la CMM, la Loi sur la qualité de l'environnement impose aux villes l'obligation de le faire respecter, sur l'ensemble de leur territoire (L.R.Q., c. Q-2, article 53.24).

Les mesures qui sont proposées dans le projet de PMGMR auront des répercussions directes pour la Ville de Montréal, tant par les orientations et les actions qui devront être mises en oeuvre pour l'appliquer que par les coûts financiers qui découleront de ces mesures. La Ville modifiera le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération (PDGMR) en conséquence pour planifier les actions à mettre en place, pour l'ensemble de la Ville et de l'Agglomération, afin d'atteindre les objectifs de récupération par matière fixés par la Politique québécoise et le PMGMR de la CMM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2010-2015, le projet de PMGMR de la CMM contribue à la concrétisation de l'*Implantation de mesures de récupération et de valorisation associée l'objectif de Récupération 80% des matières résiduelles d'ici 2019* de l'orientation de *Pratiquer une gestion responsable des ressources*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que la Ville informe la CMM de sa position sur les mesures contenues dans le projet de PMGMR. De cette façon, elle pourra influencer le Plan d'action final qui sera adopté par la CMM, de façon à être en mesure de le mettre en oeuvre, tant sous l'aspect opérationnel que financier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du mémoire de la Ville à la CMM suite à l'accord de principe donné par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Tony DI FRUSCIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Chef d'équipe environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-15

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-09-28



Dossier # : 1151180005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

Il est recommandé :

de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 16:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151180005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, le comité exécutif adoptait le « Plan commerce » (Plan) afin de permettre au Service du développement économique de mettre en oeuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal pour la période 2015 à 2020 et autorisait la première phase de déploiement du plan.

Parmi les quatre axes que comporte le Plan, un vise à « Gérer de manière dynamique la fonction commerciale en misant sur des sociétés de développement commercial mieux outillées et plus nombreuses » et un autre vise à « Contribuer au maintien et au développement des affaires en accompagnant des chantiers d'infrastructures qui se tiendront sur les grandes artères commerciales ».

Le soutien proposé permet d'appuyer des regroupement de gens d'affaires constitués en organisme à but non lucratif qui assurent le développement des affaires des entreprises dans leur district commercial et dont les bénéfices recherchés sont destinés à leurs membres.

Diverses mesures de portée municipale annoncées dans le Plan feront l'objet de programmes qui seront soumis aux autorités pour décision :

1. Le soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commerciale (SDC) ayant pour objectif le développement des affaires des entreprises situées dans le district commercial de chaque SDC;
2. Le soutien financier visant la création de nouvelles SDC par des associations de commerçants afin qu'elles élaborent et mettent en oeuvre un plan d'action visant la création de SDC qui assureront le développement des affaires des entreprises et dont les bénéfices recherchés sont destinés aux membres;

3. Le soutien financier octroyé à une association de commerçants ou une SDC afin de réaliser des projets mobilisateurs et de mettre en place des outils de marketing, pendant et après la durée des travaux majeurs de réfection des infrastructures, avec l'aide de ressources professionnelles ou techniques pertinentes.

La situation actuelle est la suivante: en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville, chaque conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local.

Le présent dossier est une démarche préalable à l'adoption de la réglementation pouvant s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0856 - 6 mai 2015 - Approbation du projet « Plan commerce » d'une valeur maximale de 40 490 076 \$, afin de permettre au Service du développement économique de mettre en oeuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal contenues à la Phase 1 du « Plan commerce » et autoriser la première phase de mise en oeuvre des mesures prévues.

DESCRIPTION

Les arrondissements disposent actuellement des pouvoirs permettant le versement des subventions aux associations de gens d'affaires.

L'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, permettra au conseil de ville de se déclarer compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants: le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

Outre l'adoption de cette résolution, quatre règlements en lien avec la mise en oeuvre du « Plan commerce » devront être soumis au conseil municipal :

1) un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) (Dossier décisionnel : 1151180004). Ce règlement viendra préciser que la délégation aux arrondissements en vue d'accorder des subventions aux SDC ne s'appliquent pas :

- au programme de soutien financier des interventions effectuées par les sociétés dont l'objectif est l'amélioration des affaires;
- au programme de soutien financier des interventions, effectuées par les sociétés, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs;
- au programme de soutien financier des démarches d'une société visant l'agrandissement de son district.

2) un règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant

l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (dossier décisionnel : 1151180004);

3) un règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial (dossier décisionnel : 1151180004);

4) un règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (dossier décisionnel : 1151179005).

JUSTIFICATION

Dans le cadre des consultations menées lors de l'élaboration du « Plan commerce », il a été demandé de déployer des mesures supplémentaires pour contribuer à la valorisation et au développement du commerce de détail. À cet égard, il est souhaité un renforcement du rôle de développeur économique des organismes concernés par un soutien qui appuierait des interventions ciblées et communes à tous.

Il s'avère pertinent que le conseil de la ville se déclare compétent relativement à l'octroi d'aides financières dans un cadre précis afin qu'il puisse intervenir sur l'ensemble de son territoire afin de déployer le « Plan commerce ». Dans le cas du présent dossier, cela s'applique aux associations de gens d'affaires qui interviennent dans un district commercial.

Cette compétence élargie permettra de :

- déployer des mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales cohérentes avec les objectifs du « Plan commerce »;
- renforcer l'appui aux interventions de développement économique par les biais des associations de commerçants qui doivent contribuer au développement des affaires des entreprises qui sont membres de ces organismes;
- favoriser l'équité dans l'application des programmes offerts aux gens d'affaires appuyés par leurs associations;
- favoriser l'efficacité administrative par la présence d'une équipe dédiée à la gestion des programmes approuvés dans le cadre du « Plan commerce ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résolution adoptée en vertu de l'article 85.5 de la Charte permettra l'adoption des règlements nécessaires à la mise en place de programmes associés au « Plan commerce » sur l'ensemble du territoire de la Ville qui visent les organismes à but non lucratif que sont les associations de commerçants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des programmes découlant de l'adoption des nouveaux règlements (dossiers décisionnels : 1151180004 et 1151179005)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-09-29



Dossier # : 1150843020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-01 17:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec s'engage à verser plus de 3,2 milliards sur quatre ans (2016 à 2019) aux municipalités dans le cadre d'un nouveau pacte fiscal entre Québec et les municipalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense en lien avec le déplacement du maire à Québec en vue de la signature officielle du nouveau pacte fiscal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	149,22 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-01

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-10-01

**Dossier # : 1155075004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Carl Minville, membre au comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,
de nommer, à compter du 29 octobre 2015 jusqu'à janvier 2017, monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-06 10:04**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155075004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Carl Minville, membre au comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique.

La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité, selon l'article 13, est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;
2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;
3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;
4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG12 0500 - 20 décembre 2012 - Nommer les membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG11 0242 - 22 juin 2011 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG10 0347 - 23 septembre 2010 - Nomination pour le remplacement d'un membre du comité technique.

CG09 0260 - 18 juin 2009 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG07 0532 - 20 décembre 2007 - Nomination pour le remplacement de deux membres du comité technique.

CG07 0343 - 30 août 2007 - Nomination du nouveau président du comité technique.

CG07 0041 - 01 mars 2007 - Nomination des membres du comité technique prévu dans le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Suite au départ de monsieur Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles de la Ville de Pointe-Claire, un poste doit être comblé à titre de membre représentant des villes reconstituées. Lors de la rencontre du 16 juin dernier, les directeurs généraux des villes défusionnées ont proposé la candidature de monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval en remplacement de monsieur Carbonneau. Les membres du comité appuient cette proposition.

Le mandat des autres membres du comité venant à échéance en janvier 2017, il est recommandé de nommer monsieur Minville pour cette même durée. En conséquence, pour la période se terminant en janvier 2017, le comité serait composé des représentants suivants :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

Monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;

Monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;

Monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Monsieur Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

Monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau

Membres provenant des municipalités liées:

Madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;

Monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;

Monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;

Monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :

Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-28

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-10-01**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-02



Dossier # : 1155897001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 415 923,22 \$, taxes incluses, à l'entreprise Orange Traffic pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser une dépense totale de 415 923,22 \$, taxes incluses, à la firme Orange Traffic pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour l'année 2014 et pour l'année 2015.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par la Ville centrale et à 30% par l'Agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-29 08:42

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155897001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 415 923,22 \$, taxes incluses, à l'entreprise Orange Traffic pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La modernisation des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de Mise aux Normes des feux de circulation qui doit se terminer en 2017.

Les changements de réglementation concernant les feux piétons obligent la Ville à effectuer une mise aux normes de ses feux de circulation. Une programmation de remplacement des anciens contrôleurs de feux de circulation a été élaborée et un objectif annuel permet de respecter l'échéancier visé.

Le volume de contrôleurs de feux de circulation acquis et entreposé par la Ville permettent

d'assurer la constance d'approvisionnement lors des travaux de modernisations des feux de circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CG11 0147 - 19 mai 2011 - Conclure avec Tassimco Technologies (178025 Canada inc.) une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de contrôleurs électroniques de feux de circulation 8 et 16 relais de charge, suite à l'appel d'offres public # 10-11243 (3 soum.) 1 soumissionnaire conforme - (Montant estimé : 6 217 923,97 \$);

DESCRIPTION

Chaque année, ce sont à plus de 300 contrôleurs de feux de circulation sur lesquels des travaux sont réalisés. Une portion de ceux-ci doivent être entreposés dans l'attente de leur installation. Le fournisseur des contrôleurs de feux de circulation retenu en 2011 offre à la Ville la possibilité d'entreposer les nouveaux contrôleurs de feux de circulation dans ses entrepôts. Les montants soumis selon les modalités d'appel d'offres sont fixés en fonction de la quantité de contrôleurs et du temps passé en entreposage.

A titre d'information, en date du 7 août 2015, on y décompte 212 contrôleurs entreposés en attente pour d'installation d'ici à la fin de l'automne 2016 dont une soixante de contrôleurs ont été assignés aux projets intégrés, travaux réalisés par la Direction des infrastructures. Les 152 contrôleurs restants seront assignés aux travaux réalisés par la Division de l'exploitation du réseau artériel.

L'achat des contrôleurs de feux de circulation se fait de façon prévisionnelle en fonction de l'échéancier établi pour les travaux de mise aux normes, les besoins d'entretien et des demandes ponctuelles de projet.

Un contrat a été octroyé en 2011 (CG11 0147) en vue de l'acquisition des contrôleurs. Compte tenu que le contrat émis suite à l'appel d'offres 10-11243 se terminait en mai 2014, et que le besoin d'entreposage des cabinets est requis jusqu'à leur installation respective à l'intersection visée, le Service de l'approvisionnement a informé le requérant (la Direction des transports) que le contrat de location n'est pas couvert par les dispositions de la LCV, et que conséquemment, la Ville pouvait procéder à la location de locaux pour l'entreposage des cabinets. L'objet du présent dossier concerne une dépense pour l'entreposage des contrôleurs de feux de circulation pour les années 2014 et 2015. Cette période représente la période requise pour finaliser l'installation des contrôleurs du contrat d'acquisition de 2011.

En raison de la baisse du rythme de réalisation de projets de construction notamment de 2011 à 2013, plusieurs travaux ont été retardés ou reportés de façon significative. Cette situation a eu pour résultat l'augmentation du nombre de cabinets entreposés en attente d'une installation. Malgré que nous rattrapons une partie de nos retards en 2015, le délai d'entreposage a dû être prolongé. Pour l'année 2014, des coûts unitaires de 3.50 \$/jour pour chaque coffret entreposé étaient facturés à la Ville de Montréal. Ce montant inclut les frais d'entreposage, de manutention, de transport, ainsi que des frais d'administration liés au suivi de l'inventaire, basés sur les frais négociés au contrat 2011. Ce montant a été négocié à la baisse pour les nouveaux contrôleurs fournis après le 6 août 2014 puisque le transport des contrôleurs ne se faisait que ponctuellement. Le nouveau coût unitaire a donc été abaissé à 2.50 \$/jour pour chaque coffret.

Au 7 août 2015, les dépenses encourus pour l'entreposage se chiffrent à quelque 300 000\$, taxes incluses. Les dépenses d'entreposage du 7 août jusqu'au 1^e novembre 2015 varieront selon l'avancement des travaux, plus les travaux avancent, moins grandes sont les dépenses pour l'entreposage.

JUSTIFICATION

Comme les travaux sont restreints par les conditions hivernales, la mise en service des contrôleurs est ralentie. Durant cette période, les techniciens de l'atelier des feux de circulation de l'arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie préparent et programment les contrôleurs pour leur installation. Considérant le nombre important de contrôleurs à installer, il est préférable de les préparer à l'avance. Ce travail monopolise l'emploi de trois (3) techniciens. La capacité d'entreposage de l'atelier de la Ville de Montréal (arrondissement Rosemont-La Petite Patrie) n'est pas suffisante et est limitée à un total de 24 contrôleurs.

D'autre part, le Centre de distribution du service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, communément appelé «magasin de la Ville» n'avait pas d'espaces suffisants à l'entreposage des contrôleurs. C'est donc principalement pour cette raison que le fournisseur entrepose actuellement les contrôleurs dans ses entrepôts.

Afin de s'assurer que l'entreposage des quelques 200 derniers contrôleurs de feux de circulation, la Direction des transports, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, avait alors vérifié des alternatives. Il s'est avéré impossible de trouver un fournisseur interne ou externe pouvant fournir la même qualité de service. Ceux en mesure de faire la gestion administrative de l'inventaire par contrôleur n'avaient pas la superficie requise (ex. atelier des feux de circulation de Rosemont – La-Petite-Patrie) et ceux avec la superficie adéquate n'étaient pas en mesure de fournir le suivi administratif par contrôleur ou leurs services s'avéraient dispendieux. Avec le nouveau centre de distribution de la Ville, sis à l'arrondissement Anjou, des pourparlers sont en cours, entre la Direction des transports et le nouveau centre de distribution, pour que ce dernier s'équipe d'un système de gestion de stock adéquat pour les contrôleurs de feux de circulation. Cette option avec le nouveau centre municipal permettra à la Direction des transports d'assurer la gestion de stock des quelques 800 prochains contrôleurs.

L'entreposage temporaire était requis afin de permettre la préparation technique et la programmation des contrôleurs de feux de circulation en prévision de leur installation par les techniciens de l'atelier des feux de circulation de l'arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie. Afin d'assurer cet entreposage des contrôleurs de feux jusqu'en novembre 2015, nous recommandons la poursuite de l'entreposage externe d'ici là.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseurs: Orange Traffic
2014 et 2015

Montant de la facture:

361 751,00 \$ + TPS (5 %) 18 087,56 \$ + TVQ (9,975 %) 36 084,66 \$ = 415 923,22 \$

La Ville doit entreposer les contrôleurs en prévision de leur installation.

L'autorisation de dépense objet du présent dossier décisionnel totalise un montant de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour les années 2014 et 2015. La dépense est assumée à 70 % par la Ville centre et 30 % par l'agglomération.

Les contrats de location ne sont pas couverts par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c.C-19). Conséquemment la Ville peut procéder à la location de locaux pour

l'entreposage des contrôleurs au même titre que les baux locatifs pour les espaces à bureau.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été priorisé au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (**Projet 59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic**).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'entreposage de ces équipements, l'approvisionnement en contrôleurs de feux serait fait en plus petites commandes, ce qui augmenterait le prix unitaire, compromettrait l'échéancier d'installation et occasionnerait des délais importants dans la réalisation des travaux. Tout retard réduirait la capacité chances d'atteindre l'objectif lié à la mise aux normes réglementaire des feux prévue pour 2017.

En considérant le coût d'acquisition des contrôleurs de feux de circulation en grande quantité et leur entreposage, les coûts demeurent moins élevés que si les contrôleurs étaient acquis en plus petite quantité. En effet, le coût unitaire d'acquisition lors d'achat en petite quantité est pour chaque coffret de 15 000\$ et l'achat en grosse quantité permet à la Ville de payer moins de 10 000\$ par coffret. Malgré les frais d'entreposage moyen par cabinet de 700 \$, l'économie réalisée atteint près de 80%.

Aussi, puisque les contrôleurs occupent toujours l'espace d'entreposage chez Orange Traffic, les frais déjà engagés continuent d'augmenter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Comité exécutif: Octobre 2015
Approbation du Conseil municipal: Octobre 2015
Approbation du Conseil d'agglomération: Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-08-04



Dossier # : 1151082002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226.00 \$, provenant des organismes Solidarité Ahuntsic, Comité Santé et bien-être Ahuntsic et Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi" ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet "Des mots sur mesure (6e édition)" - Budget de fonctionnement

De demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226 \$ provenant de Solidarité Ahuntsic, Comité santé et bien-être Ahuntsic et Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme « ÉnergiZ'toi » ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet « Des mots sur mesure (6e édition) » pour les années 2015 et 2016, réparties comme suit :

Année 2015 Année 2016

65 633,60 \$ 33 592,40 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-30 13:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151082002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226.00 \$, provenant des organismes Solidarité Ahuntsic, Comité Santé et bien-être Ahuntsic et Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi" ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet "Des mots sur mesure (6e édition)" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Programme EnergiZ'toi:

Lors de sa séance du 1er octobre 2014, le Comité exécutif a autorisé la modification du budget de l'arrondissement afin de tenir compte de contributions financières totalisant 45 556.12 \$ dans le cadre du programme EnergiZ'toi 2014-2015. Les organismes impliqués nous ont avisé que des sommes résiduelles étaient disponibles pour terminer l'édition 2014-2015. Une bonification du budget initial a donc été acceptée. Un montant de 4 820 \$ provenant de Solidarité Ahuntsic ainsi qu'un montant de 1 934 \$ provenant de la Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville (T.C.J.B.C.) seront ajoutés à la programmation 2014-2015. La bonification sera donc de 6 754 \$.

De plus, la 2e édition du Programme EnergiZ'toi (2015-2016) a débuté au mois de juillet 2015. L'arrondissement a reçu la confirmation que le Comité Santé et bien-être Ahuntsic (C.S.B.E.A.) ainsi que la Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville allaient participer au projet. Des montants de 36 438 \$ (C.S.B.E.A.) et 33 534 \$ (T.C.J.B.C.) nous seront versés à cet effet. Le budget pour l'édition 2015-2016 sera donc de 69 972 \$.

Des mots sur mesure (6e édition):

Une aide financière pour soutenir la réalisation du projet *Des mots sur mesure (6e édition)* est accordée par Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Les objectifs de ce programme sont:

- mettre l'accent sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles existantes ou nouvellement créées;

- sensibiliser le public, notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle, à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser.

L'aide financière d'un montant total de 22 500 \$ nous est remise en deux versements: le premier versement (18 000 \$) a déjà été reçu et le second (4 500 \$) nous parviendra en 2016.

Afin de pouvoir utiliser ces crédits additionnels, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 99 226.00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 99 226.00 \$

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation des projets "Energiz'toi" et "Des mots sur mesure (6e édition)".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-17

Lisa SIMINARO
Directrice Performance greffe et services
administratifs



Dossier # : 1151361006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-02 18:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151361006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'affaire de la faillite d'un organisme à but non lucratif (OBNL) du domaine de la diversité sociale, la Ville a pris acte au mois d'août dernier de la réception d'un montant de 271 808,28 \$, que le syndic de la faillite remboursait à la Ville, à titre de créancier dans cette affaire. Ce montant représentait un revenu non prévu.

Or, il s'avère que le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), plus précisément sa division de la diversité sociale, pourrait utiliser cette somme pour le soutien à la réalisation de projets ou d'activités de son domaine d'affaires. L'ajout de cette somme permettrait, entre autres, d'accorder un soutien financier à des initiatives ou projets n'ayant pu être analysés ou soutenus faute de budget suffisant pour ce faire.

Ce dossier recommande d'autoriser un virement budgétaire du montant susmentionné de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues vers le budget du SDSS, pour la réalisation de projets de diversité sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1440 du 5 août 2015

Prendre acte de la réception d'un montant de 271 808,28 \$, soit un remboursement de PricewaterhouseCoopers inc. syndic de la faillite, à titre de créancier dans l'affaire de la faillite du Centre communautaire des Noirs / Centre culturel Charles H. Este, suite à une réclamation de 500 000 \$ de la part de la Ville dans cette affaire, via son Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), en application des dispositions du contrat de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme / (...) / autoriser un budget additionnel de revenus

DESCRIPTION

Ce dossier permet le transfert de la somme de 271 808,28 \$ au SDSS, pour lui permettre de combler le manque de budget qui l'empêche de faire avancer ou réaliser des projets de diversité sociale. Les projets à soutenir seront validés par l'administration avant recommandation aux instances.

JUSTIFICATION

Les budgets pour certaines interventions en diversité sociale sont épuisés, alors que des besoins sont identifiés et que des projets ponctuels pourraient bénéficier du transfert au SDSS d'une somme de 271 808,28 \$. Cette somme, le SDSS l'a récupérée pour la Ville dans l'affaire de la faillite susmentionnée, et ce, en application des dispositions du contrat de subvention entre la Ville et le failli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé d'effectuer un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance (2101.0010000.200003.01819.66501) des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du SDSS pour le soutien et la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets qui pourront se concrétiser grâce à ce virement vont dans le sens d'une des cinq orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, soit : « Une collectivité au cœur du développement durable ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des projets ponctuels du domaine de la diversité sociale pourront avoir lieu en 2015. Sans ce virement, ils n'auraient pu se concrétiser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne RAYMOND

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Le : 2015-09-14

Chef de division

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-09-17



Dossier # : 1154822041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 543 216 \$ en 2015 afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du SIVT en provenance des comptes de dépenses contingentes imprévues d'administration

Il est recommandé:

d'autoriser un virement de crédits de 543 216 \$ en 2015 afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du SIVT en provenance des comptes des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-06 15:52

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 543 216 \$ en 2015 afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du SIVT en provenance des comptes de dépenses contingentes imprévues d'administration

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la réalisation des travaux de la Direction des infrastructures et la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports souhaitent obtenir un budget pour les charges de temps supplémentaire pour leurs équipes de surveillance des travaux, dont la gestion des impacts et le maintien de la circulation, afin de respecter les objectifs de réalisation pour l'année 2015.

Le temps supplémentaire est généralement compensé par les économies générées par les postes vacants du SIVT. Cependant cette année, les économies générées par les postes vacants ne suffiront pas à financer le temps supplémentaire requis pour le bon déroulement des opérations et aucun budget de temps supplémentaire n'est prévu dans la base budgétaire.

La présence essentielle pour le suivi des chantiers et les contraintes opérationnelles reliées à l'horaire de travail du personnel syndiqué et à l'horaire (parfois de soir et de nuit) des entrepreneurs désirant respecter leurs échéanciers, jumelées à l'augmentation du nombre de chantiers, nécessitent pour ces divisions d'avoir un budget de temps supplémentaire afin d'aligner la structure budgétaire et les activités opérationnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à obtenir les fonds nécessaires pour assumer les charges de temps supplémentaire des deux (2) divisions dans le cadre de la réalisation des projets, soit 543 216 \$.

La répartition des sommes requises par division est la suivante:

Division de la réalisation des travaux, Direction des infrastructures : 488 767 \$
Division de l'exploitation du réseau artériel, Direction des transports : 54 449 \$
543 216 \$

JUSTIFICATION

Voici la justification des besoins par unité d'affaires :

Division de la réalisation des travaux, Direction des infrastructures

Les besoins en temps supplémentaire pour cette division touchent la section de Gestion des impacts et maintien de la circulation.

Le volume de travaux intégrés a augmenté de près de 50 % entre 2013 et 2014 et une augmentation de 10% est prévue pour l'année 2015. Cette augmentation du nombre de chantiers entraîne également une charge de travail supplémentaire pour les professionnels de cette section.

Les entrepreneurs travaillent généralement 9 heures par jour et certains travaux s'effectuent le soir, la nuit ou la fin de semaine, le tout afin de respecter leurs échéanciers et de minimiser les contraintes auprès des citoyens. Ces horaires de travail génèrent du travail en temps supplémentaire pour nos équipes dont l'horaire régulière de travail est de 7 heures par jour, entre 7 h 30 et 18 h, du lundi au vendredi et les ressources sont insuffisantes pour satisfaire les besoins opérationnels.

Le volume de travail actuel et le suivi des chantiers demandés génèrent également des dépassements d'heures pour les professionnels.

En effet, afin d'assurer la mobilité et la sécurité des usagers de la voie publique aux abords des chantiers et de faire un suivi des mesures de mitigation mises en place, il est requis de faire des inspections des dispositifs de signalisation temporaire. Certaines inspections doivent se faire avant l'heure de pointe du matin, soit en dehors des heures régulières de travail.

Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA), Direction des transports

Depuis 2013, le temps supplémentaire relié à la préparation des plans et devis, des appels d'offres et à la surveillance des travaux étaient financées à partir des économies générées par les postes vacants.

En 2014, le travail en temps supplémentaire a occasionné approximativement une dépense de 65 000 \$.

La division estime que ces besoins doubleront en 2015 en raison de l'augmentation du nombre de projets à réaliser et les économies générées par les postes vacants ne suffiront plus pour le financer. De plus, aucun budget n'a été alloué pour le temps supplémentaire à la DERA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les prévisions du SIVT, le temps supplémentaire du personnel affecté aux projets exécutés par la Division de la réalisation des travaux de la Direction des infrastructures et la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports nécessitera un

montant additionnel de 543 216 \$.

Le temps supplémentaire prévu être chargé au budget de fonctionnement en 2015 totalise 543 216 \$ et sera financé par un virement budgétaire de 450 350 \$ (83%) en provenance du compte des dépenses contingentes de proximité et par un virement budgétaire de 92 866 \$ (17%) en provenance du compte des dépenses contingentes d'agglomération. Suite à l'approbation de ce dossier, un virement de crédits sera effectué.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Pour 2016, une demande d'ajustement budgétaire sera soumise en demande additionnelle dans le cadre de la confection du budget de fonctionnement 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation ne serait pas obtenue, la Division de la réalisation des travaux de la Direction des Infrastructures ainsi que la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports ne pourront assumer le temps supplémentaire nécessaire au bon déroulement de leurs opérations. La surveillance des chantiers devra se faire seulement pendant les heures régulières des fonctionnaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique PARENTEAU
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-24

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-09-29**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-10-02



Dossier # : 1150093005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-07 15:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150093005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2015 par le maire de Montréal, le Bureau du centre ville est une entité politique sous la gouverne de l'élu municipal responsable du centre ville, M. Richard Bergeron. La mission du Bureau du centre ville est de préparer une stratégie centre ville et de contribuer à la réalisation de projets concrets s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie. L'objectif de la stratégie est d'optimiser le potentiel de développement du centre-ville en créant une vision d'avenir sur quinze ans pour le centre de Montréal et de proposer des mesures concrètes et ciblées qui guideront son développement futur. La stratégie vise avant tout à créer un centre-ville attrayant, animé et dynamique, où il fait bon vivre, travailler, étudier et se divertir. Issue d'une volonté de mettre en valeur les attraits du centre-ville de Montréal, la stratégie, dotée d'objectifs mesurables, trace le chemin vers un futur résolument urbain.

Dans le cadre de la de la réalisation de la stratégie centre-ville, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe de spécialistes en transports pour réaliser une étude d'accessibilité et de mobilité au centre-ville. Les livrables de cette étude ainsi que ceux de l'étude sur le milieu de vie au centre-ville et de l'étude sur la vitalité économique du centre-ville constitueront la matière première de la stratégie du centre-ville. La stratégie elle-même sera élaborée par l'équipe du Bureau de projets du centre-ville en collaboration avec les comités de pilotage sectoriels.

Étapes antérieures :

- Autorisation d'aller en appel d'offre pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville: août 2015
- Rétention de services professionnels et réalisation d'une étude sur le milieu de vie du centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Étapes à venir ultérieurement :

- Rétention de services professionnels et réalisation de l'étude sur l'accessibilité et la

mobilité au centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

- Réétention de services professionnels et réalisation de l'étude sur la vitalité économique du centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

- Réalisation de la stratégie centre-ville: mars 2016 à juin 2016

- Réalisation des initiatives et des projets identifiés dans la stratégie centre-ville: 2016 à 2030

L'octroi du contrat pour le mandat d'accessibilité et de mobilité au centre-ville se fera conformément aux règles de délégation de pouvoir en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1584, 26 août 2015 : Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville.

CE15 1777 - 30 septembre 2015 : Accorder un contrat de services professionnels de 157 470,91 \$ à BC2 pour la réalisation d'une étude sur le milieu de vie du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 157 470,91 \$ (appel d'offres public VMP-15-021 - 5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le virement budgétaire permettra de financer l'étude d'accessibilité et de mobilité au centre-ville qui est une des trois principales études à réaliser dans le cadre de la stratégie centre-ville. Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal compte trois recommandations pour le territoire du centre-ville dont le maintien de l'accessibilité du centre-ville en tout temps. Selon le schéma, *«Le centre-ville de Montréal constitue le principal lieu de destination pour le travail et les études. Les deux tiers des déplacements vers le centre-ville, en période de pointe, s'effectuent d'ailleurs en transport collectif. Puisque de grands chantiers d'infrastructures routières verront le jour au cours des prochaines années, en tout temps assurer un accès efficace au centre-ville par la mise en place de mesures appropriées de transport collectif et actif .»*.

L'objectif de ce mandat est d'identifier les principaux défis en matière d'accessibilité et de mobilité au centre-ville et de proposer un nombre ciblé de mesures d'amélioration des niveaux et de la qualité des services pour l'ensemble de ces problématiques. La vision d'avenir ainsi que les initiatives stratégiques ciblées qui en découleront s'articuleront autour des 7 axes et des 17 thèmes d'analyse du plan local de déplacement (PLD).

Le mandat regroupe trois grandes familles de tâches :

1. Volet revue documentaire : Revue documentaire de l'ensemble des plans et programmes existants touchant le centre-ville et compilation d'une liste exhaustive de l'ensemble des enjeux et problématiques en termes d'accessibilité et de mobilité. Ces enjeux pourront être classés selon les grands axes et thèmes d'analyse d'un PLD;
2. Volet analyse : hiérarchisation et qualification de ces enjeux et problématiques afin de cibler un nombre limité de problématiques. Lorsque possible documentation des problématiques et enjeux ciblés;
3. Volet recommandation : identification d'initiatives structurantes ciblées répondant aux problématiques identifiées.

JUSTIFICATION

Le virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie est nécessaire au financement de l'étude de mobilité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire se fera conformément aux informations inscrites aux interventions des services concernés. Le montant du virement est le montant du contrat net ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le virement budgétaire permettra de financer le mandat d'accessibilité et de mobilité au centre-ville. L'octroi du contrat pour services professionnels doit être complété dès que possible de façon à respecter l'échéancier visant la réalisation de la stratégie centre-ville pour le printemps 2016. Tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aurait un impact direct sur les dates jalons du projet, qui sont énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour la réalisation de la stratégie centre-ville sont les suivantes:

Étapes	
Dépôt des rapports finaux de l'ensemble des études	Février 2016
Dépôt de la stratégie centre-ville	Printemps / été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-25

Louis-François MONET
Chef de division - Bureau de projets du centre
-ville



Dossier # : 1150093006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-07 15:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150093006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2015 par le maire de Montréal, le Bureau du centre ville est une entité politique sous la gouverne de l'élu municipal responsable du centre ville, M. Richard Bergeron. La mission du Bureau du centre ville est de préparer une stratégie centre ville et de contribuer à la réalisation de projets concrets s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie. L'objectif de la stratégie est d'optimiser le potentiel de développement du centre-ville en créant une vision d'avenir sur quinze ans pour le centre de Montréal et de proposer des mesures concrètes et ciblées qui guideront son développement futur. La stratégie vise avant tout à créer un centre-ville attrayant, animé et dynamique, où il fait bon vivre, travailler, étudier et se divertir. Issue d'une volonté de mettre en valeur les attraits du centre-ville de Montréal, la stratégie, dotée d'objectifs mesurables, trace le chemin vers un futur résolument urbain.

Dans le cadre de la de la réalisation de la stratégie centre-ville, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant spécialiste en économie urbaine pour réaliser une étude sur la vitalité économique du centre-ville. Les livrables de cette étude ainsi que ceux de l'étude d'accessibilité et de mobilité au centre-ville et sur le milieu de vie au centre-ville constitueront la matière première de la stratégie du centre-ville. La stratégie elle-même sera élaborée par l'équipe Bureau de projets du centre-ville en collaboration avec les comités de pilotage sectoriels.

Étapes antérieures :

- Autorisation d'aller en appel d'offre pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville : août 2015
- Rétention de services professionnels et réalisation d'une étude sur le milieu de vie du centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

Étapes à venir ultérieurement :

- Rétention de services professionnels et réalisation de l'étude sur l'accessibilité et la

mobilité au centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

- Rétention de services professionnels et réalisation de l'étude sur la vitalité économique du centre-ville : octobre 2015 à février 2016.

- Réalisation de la stratégie centre-ville: mars 2016 à juin 2016

- Réalisation des initiatives et des projets identifiés dans la stratégie centre-ville: 2016 à 2030

L'octroi du contrat pour le mandat de vitalité économique du centre-ville se fera conformément aux règles de délégation de pouvoir en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1777, 30 septembre 2015 : Accorder un contrat de services professionnels de 157 470,91 \$ à BC2 pour la réalisation d'une étude sur le milieu de vie du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 157 470,91 \$ (appel d'offres public VMP-15-021 - 5 soumissionnaires).

CE15 1584, 26 août 2015 : Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville.

DESCRIPTION

Le virement budgétaire vise à financer l'étude de vitalité économique qui est une des trois principales études à réaliser dans le cadre de la stratégie centre-ville. L'objectif de ce mandat est d'identifier les principaux défis pour l'optimisation de la vitalité économique du centre-ville et de proposer un nombre limité de mesures et d'initiatives structurantes qui permettront au centre-ville d'atteindre son plein potentiel en termes de moteur économique de la métropole et de la région.

Le mandat regroupe trois grandes familles de tâches :

1. Volet revue documentaire : Revue documentaire de l'ensemble des plans et programmes existants touchant le centre-ville et réaliser un inventaire des actifs stratégiques du centre-ville de Montréal ainsi que des menaces et opportunités pour la vitalité économique du centre-ville;
2. Volet diagnostic : hiérarchisation et qualification des menaces et opportunités afin de cibler les problématiques qui freinent le développement économique du centre-ville les actifs stratégiques sur lesquels nous miserons pour formuler des recommandations (Volet 4). Cette étape permettra d'identifier les atouts qui ont le plus de potentiel pour le centre-ville et les défis à résoudre pour assurer la vitalité économique du centre-ville. Lorsque possible documenter les problématiques et enjeux ciblés;
3. Volet indices de performance : outre les indicateurs traditionnels tel que les retombées fiscales, la croissance du nombre d'emploi, mettre au point une série d'indices de performance permettant de quantifier les attraits du centre-ville (densité, mixité des usages, avantages de la proximité, «*marchabilité*», économies liées à un choix d'emplacement au centre-ville etc) comme choix de lieu d'affaire et comme choix de lieu de résidence. Ces indicateurs devront chiffrer les avantages d'un investissement au centre-ville pour la Ville et pour les futurs investisseurs privés. Des pistes d'indicateurs se trouvent à la section 3.5;
4. Volet recommandation : identification d'initiatives structurantes ciblées répondant aux problématiques identifiées;

JUSTIFICATION

Le virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie est nécessaire au financement de l'étude de mobilité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire se fera conformément aux informations inscrites aux interventions des services concernés. Le montant du virement est le montant du contrat net ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le virement budgétaire permettra de financer le mandat de vitalité économique au centre-ville. L'octroi du contrat pour services professionnels doit être complété dès que possible de façon à respecter l'échéancier visant la réalisation de la stratégie centre-ville pour le printemps 2016. Tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aurait un impact direct sur les dates jalons du projet, qui sont énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour la réalisation de la stratégie centre-ville sont les suivantes:

Étapes	
Dépôt des rapports finaux de l'ensemble des études	Février 2016
Dépôt de la stratégie centre-ville	Printemps / été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-05

Louis-François MONET
Chef de division- Bureau de projets du centre-ville



Dossier # : 1156622009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôt pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

VU la résolution CA15 25 0371 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 8 septembre 2015;
VU que la collecte sur le côté ouest de l'avenue du Parc est dangereuse dans sa configuration actuelle;

VU QUE la seule modification à cette nouvelle ordonnance est l'horaire de la collecte de recyclage passant de soir à jour le mercredi;

VU QUE cette modification ne concerne que le tronçon côté ouest de l'avenue du Parc, entre les rues Mont-Royal et la voie ferrée;

Il est recommandé au conseil de la ville:

D'abroger les ordonnances 2011-12, o.002 et 2011-12, o.004.

D'édicter une nouvelle ordonnance 2011-12, o.006 en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôts des matières recyclables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-14 09:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156622009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôt pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la résolution CA15 25 0371 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 8 septembre 2015, dans laquelle il édictait une nouvelle ordonnance en vertu du *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)*, étant donné que la collecte sur le côté ouest de l'avenue du Parc est dangereuse dans sa configuration actuelle, le présent addenda a pour but de permettre au conseil de la ville d'approuver cette nouvelle ordonnance compte tenu que c'est maintenant la ville centre qui a compétence quant à l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles, au terme de la résolution CM14 1126 adoptée par le conseil de la ville à sa séance du 25 novembre 2014.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156622009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôt pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

La collecte des matières recyclables sur l'avenue du Parc se fait actuellement le mercredi soir. Or, sur le côté ouest de la rue cette collecte présente un grand danger pour les employés et pour les automobilistes. En effet, les automobilistes circulant vers le sud, doublent le camion de collecte lors des arrêts par la voie du milieu qui, à cette heure est en direction du Nord. Les automobilistes doublent ainsi en contre-sens dans la voie centrale.

Afin de sécuriser la collecte, une modification est proposée. La collecte se ferait le mercredi de jour sur le côté ouest de la l'avenue du Parc entre 9 h 30 et 11 h 15 (jusqu'à 9 h 30 la voie la plus à droite est réservée en direction sud, jusqu'à 11 h 15 la voie centrale est en direction sud)

Nous recommandons d'abroger deux ordonnances : l'ordonnance 2011-12, o.002 et l'ordonnance 2011-12, o.004 et d'édicter une nouvelle ordonnance 2011-12, o.006 du *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)* établissant les jours, horaires et lieux de dépôts des matières recyclables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette nouvelle ordonnance modifierait l'heure de collecte des matières recyclables du côté ouest de l'avenue du Parc.

Il est préférable dans ce contexte, même pour une seule modification, d'abroger les ordonnances précédentes afin de faciliter la lecture de la nouvelle ordonnance.

NOTA : Cette modification ne touche pas la collecte des déchets car elle se fait en ruelle et ne présente pas de danger lors de la collecte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 25 0228 Avis de motion - *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)*

CA11 25 0290 Adoption du *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)*.

CA12 25 0316 : Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant l'horaire et les lieux de dépôt, les contenants autorisés et les secteurs de collecte des matières recyclables. GDD : 1125185001

CA13 25 0221 : Ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte (2011-12) relative aux jours, aux horaires et aux lieux de dépôt, ainsi qu'aux délimitations des secteurs de collecte des contenants de matières recyclables de jour et de soir, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. GDD : 1136224003

DESCRIPTION

La modification dans le texte de l'ordonnance se trouve à la fin du premier alinéa du paragraphe "Les mercredis (Secteurs 3)" de l'article 4

La phrase ajoutée est la suivante :

Le troisième périmètre comprend le côté ouest de l'avenue du Parc entre l'avenue Mont-Royal et la voie ferrée .

Ainsi l'ordonnance 2011-12, o.006 modifie l'heure de collecte des matières recyclables sur le côté ouest de la l'avenue du Parc.

JUSTIFICATION

Cette modification d'ordonnance permet d'accroître la sécurité des employés et de limiter les accidents automobiles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification de l'horaire de collecte n'aura pas d'impact financier sur les équipes de collectes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification augmente la sécurité des employés et des automobilistes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis sera envoyé aux commerçants et aux résidents des deux côtés de la rue, à l'ouest pour leur signifier le changement d'horaire de la collecte et à l'est pour leur indiquer qu'il n'y a aucun changement de leur côté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement : 8 septembre 2015
- Comité exécutif : 5 octobre 2015
- Conseil municipal : 26 octobre 2015

La mise en application de cette modification sera effective début novembre d'un point de vue opérationnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alain LEDUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics
(Normand SOULARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1150524002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-29 15:38

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150524002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2003, lors de l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) », les exigences relatives à la sécurité contenues dans le Règlement sur le logement (R.R.V.M., c.L-1) applicables sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal n'y ont pas été incluses en raison de l'imminence de l'adoption d'un règlement provincial de mise aux normes visant en bonne partie les mêmes bâtiments.

En avril 2009, le règlement provincial n'étant toujours pas adopté, il est devenu souhaitable d'étendre les exigences concernant la sécurité incendie contenues au règlement L-1 à l'ensemble des 19 arrondissements. Cela fut réalisé par l'adoption du règlement 03-096-3 qui a introduit le chapitre X.1 intitulé « Normes d'aménagement relatives à la sécurité » dans le règlement 03-096.

Finalement, le 18 mars 2013, est entré en vigueur le Chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCS). Ce règlement inclut, entre autres, des normes minimales applicables à tous les bâtiments (section III) qui recourent les exigences du chapitre X.1 du règlement 03-096. L'adoption de ce nouveau règlement provincial, qui inclut également des dispositions plus contraignantes applicables spécifiquement aux bâtiments d'habitation (section IV), a été faite en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, c.B-1.1) et a été précédée d'une modification à l'article 193 de cette loi. Il en résulte l'obligation pour une municipalité de modifier sa réglementation afin de remplacer toute disposition équivalente à celles contenues dans le CBCS. Les seules normes pouvant être édictées par une municipalité doivent donc être identiques ou plus contraignantes que celles du CBCS. Puisque la plupart des exigences du chapitre X.1 du règlement 03-096 sont considérées comme équivalentes à celles de la section III du CBCS, elles doivent donc être remplacées ou simplement abrogées.

Au terme d'une réflexion impliquant, entre autres, des représentants du Service des affaires juridiques, d'arrondissements, de la Direction de l'habitation et de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, il a été convenu qu'il était préférable pour la Ville de ne pas adopter les normes du CBCS, mais de plutôt faire en sorte que les dispositions du chapitre X.1 du règlement 03-096 ne soient applicables qu'aux bâtiments exemptés de l'application du CBCS, soit les habitations de 2 étages ou moins ou

de 8 logements ou moins. Cette position fait que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est l'unique autorité responsable de l'application des sections III et IV du CBCS.

L'intérêt de modifier le règlement 03-096 découle également du fait que son application a révélé certaines imprécisions de même que certaines incohérences en lien avec le contenu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) de la Ville entré en vigueur le 3 décembre 2011. Par exemple, les exigences relatives à l'éclairage naturel des pièces d'un logement contenues dans le règlement 03-096 peuvent, à certains égards, paraître plus sévères que celles du règlement 11-018. Cela est évidemment incohérent avec le fait que le règlement 03-096 est un recueil de normes minimales applicables aux logements existants. Les utilisateurs du règlement 03-096 souhaitent également que soit précisée l'identification des bâtiments pour lesquels ce règlement ne s'applique pas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1012 - 18 août 2015 - Adoption du règlement 03-096-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » - dossier 1153708002.

CM12 0579 - 19 juin 2012 - Adoption du règlement 03-096-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » - dossier 1120601001.

CM11 0831 - 25 octobre 2011 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier décisionnel 1100601004).

CM11 0523 - 20 juin 2011 - Adoption du règlement 03-096-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » - dossier 1110601001.

CM10 0395 - 18 mai 2010 - Adoption du règlement 03-096-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » - dossier 1100601001.

CM09 0300 - 27 avril 2009 - Adoption du règlement 03-096-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) » - dossier 1084156001.

CM07 0631 - 17 septembre 2007 - Adoption du règlement 03-096-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) » - dossier 1070601004.

CM05 0194 - 22 mars 2005 - Adoption du règlement 03-096-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) » - dossier 1043708002.

CM03 0540 - 17 juin 2003 - Adoption du règlement 03-096 intitulé « Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements » - dossier 1033189001.

DESCRIPTION

Les changements proposés visent à faciliter la compréhension et l'application du règlement 03-096 tout en limitant le champ d'application du chapitre X.1 intitulé « Normes

d'aménagement relatives à la sécurité » aux bâtiments exemptés de l'application du CBCS. Quant à lui, le champ d'application des dispositions du règlement 03-096 relatives à la salubrité et à l'entretien des logements demeure inchangé, c'est-à-dire que ces exigences continueront à s'appliquer à tous les logements situés sur le territoire de la Ville. Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

- mettre à jour l'identification de l'autorité compétente (article 1);
- ajouter une énumération non limitative à l'identification des bâtiments pour lesquels le règlement ne s'applique pas (article 3);
- préciser que le champ d'application du chapitre X.1 intitulé « Normes d'aménagement relatives à la sécurité » ne vise que les bâtiments exemptés de l'application du CBCS (article 6.1);
- ajouter une référence à la réglementation provinciale concernant la température maximale de l'eau des robinets dans les résidences privées pour aînés (article 36);
- reformuler les dispositions relatives à l'éclairage naturel et à la ventilation des pièces habitables d'un logement pour qu'elles soient cohérentes avec les exigences formulées dans le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (articles 48, 51 et 53);
- clarifier l'exigence relative aux dimensions minimales des fenêtres pouvant être considérées comme une des portes de sortie exigées (article 64.2).

JUSTIFICATION

Tout en facilitant la compréhension et l'application du règlement 03-096, les modifications proposées permettront à la Ville de se conformer à l'article 193 de la Loi sur le bâtiment en faisant que les exigences du chapitre X.1 intitulé « Normes d'aménagement relatives à la sécurité » du règlement 03-096, considérées comme équivalentes à celles du CBCS, ne s'appliquent plus aux bâtiments assujettis au nouveau règlement provincial. La Ville évitera ainsi une double juridiction avec la RBQ, responsable de l'application des sections III et IV du CBCS, et pourra concentrer ses actions dans l'application des autres dispositions du règlement 03-096 en matière de salubrité et d'entretien qui, elles, continueront à s'appliquer à tous les bâtiments d'habitation. La possibilité pour la Ville d'adopter intégralement les sections III et IV du CBCS n'a pas été retenue parce qu'elle impliquerait, pour la Ville, un accroissement significatif de ses responsabilités et l'affectation de ressources supplémentaires à l'inspection des bâtiments. Évidemment, le chapitre X.1 du règlement 03-096 continuera à s'appliquer aux bâtiments exemptés de l'application du CBCS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement permettra aux responsables de l'application du règlement 03-096 et aux propriétaires de bâtiments qui y sont assujettis d'évoluer dans un cadre réglementaire simplifié.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public promulguant le règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion à la séance du conseil municipal du 26 octobre 2015,
- Adoption à la séance du conseil municipal du 23 novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel TALBOT
Prepose(e) a l'émission des permis

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude LAURIN
Chef de division

Approuvé le : 2015-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-09-29

CE : 40.003
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151180004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du « Plan commerce » : 1- adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108). 2- adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial 3- adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108);
2. d'adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial;
3. d'adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial;
4. d'approuver la mise en oeuvre du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et du programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial;
5. d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6. d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 \$ afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017;

7. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 16:31

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151180004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du « Plan commerce » : 1- adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108). 2- adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial 3- adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, le comité exécutif adoptait le « Plan commerce » (Plan) afin de permettre au Service du développement économique de mettre en oeuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal et autorisait la première phase de déploiement du Plan.

Le Plan comporte quatre (4) axes dont un qui vise à « Gérer de manière dynamique la fonction commerciale en misant sur des sociétés de développement commercial mieux outillées et plus nombreuses ».

Parmi les mesures annoncées, une d'elles vise l'aide aux sociétés de développement commercial (SDC). Le Plan prévoit le versement d'une subvention annuelle à chacune des SDC de la Ville de Montréal pour une période de quatre ans (2015 à 2018), celle-ci ayant pour objectif le développement des affaires des entreprises situées dans le district commercial de chaque SDC.

Une seconde mesure annoncée a pour objet la création de nouvelles SDC dont les bénéficiaires recherchés sont destinés aux membres.

Les compétences relatives aux SDC sont actuellement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), exercées par les arrondissements.

Afin que les instances centrales puissent verser les contributions aux SDC et aux associations de commerçants, il est requis de leur donner les compétences nécessaires.

Un dossier décisionnel portant le numéro 1151180005 est soumis pour décision des instances afin de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent pour une période de deux ans quant à l'octroi d'aide financière à des organismes à but non lucratif dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par les associations, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires visant la création d'une société de développement commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0856 - 6 mai 2015 - Approbation du projet « Plan commerce » d'une valeur maximale de 40 490 076 \$, afin de permettre au Service du développement économique de mettre en oeuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal contenues à la Phase 1 du « Plan commerce » et autoriser la première phase de mise en oeuvre des mesures prévues.

DESCRIPTION

La mise en place des différentes mesures de soutien au développement commercial exige :

1. l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108);
2. l'adoption d'un règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial;
3. l'adoption d'un règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial.

1. Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) :

Le projet de règlement vise à ce que les instances centrales (comité exécutif et conseil municipal) puissent exercer les compétences spécifiques aux programmes de soutien financier des interventions des sociétés dont l'objectif est l'amélioration des affaires, l'agrandissement de leur district et le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs.

2. Adoption du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial :

Le projet de règlement vise l'encadrement du versement des contributions aux sociétés ainsi que les éléments de reddition de compte. Il détermine les interventions en considération desquelles les sociétés peuvent recevoir une subvention annuelle maximale de 60 000 \$ pour réaliser un soutien technique dont les bénéficiaires recherchés sont destinés aux membres.

Les interventions doivent viser la connaissance du marché, de l'offre commerciale et des besoins de la clientèle si la SDC ne dispose pas d'une étude économique récente portant sur ces objets. Ces interventions peuvent aussi viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un positionnement stratégique, d'un plan de développement, d'une stratégie de marketing ou d'une image de marque;
- le recrutement commercial;
- le développement des technologies que sont Internet, les réseaux sociaux et le commerce électronique.

3. Adoption du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial:

Le projet de règlement vise l'encadrement du versement des contributions aux associations de gens d'affaires ainsi que les éléments de reddition de compte. Il détermine les interventions en considération desquelles les associations peuvent recevoir une subvention maximale totale de 50 000 \$ sur une période maximale de trois ans pour élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action visant la création de nouvelles sociétés de développement commercial. De telles sociétés assureront le développement des affaires des entreprises situées dans le district commercial et dont les bénéficiaires recherchés sont destinés aux membres. Des SDC existantes qui souhaitent agrandir leur territoire pourront aussi bénéficier du même programme.

Les interventions doivent viser l'un ou l'autre des objectifs suivants:

- la connaissance du marché, de l'offre commerciale, des besoins des entreprises et de la clientèle;
- l'identification des limites de la zone et du district;
- l'élaboration d'un plan structurant ainsi que d'un budget préliminaire d'une société à créer;
- l'inventaire détaillé des établissements d'entreprise du district et les scénarios de cotisations obligatoires;
- le partage de l'information auprès des gens d'affaires;
- le sondage de l'intérêt des gens d'affaires concernés à poursuivre une démarche formelle en prévision du dépôt d'une requête visant la constitution d'une SDC;
- la préparation et la tenue de l'assemblée générale constitutive.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Les responsabilités relatives à la mise en oeuvre des programmes seront assumées par le Service du développement économique en étroite collaboration avec les responsables municipaux locaux.

Responsabilités centrales:

- Analyser l'admissibilité des demandes;
- Assurer la vérification de la conformité comptable et réglementaire des projets financés;
- Autoriser le versement des subventions;
- Fournir une expertise et un soutien aux regroupements de gens d'affaires dans le cheminement des demandes.

De leur côté, les responsables municipaux locaux interviennent notamment pour promouvoir

les programmes au sein de leur communauté et assurent un soutien continu auprès des regroupements de gens d'affaires.

JUSTIFICATION

L'adoption de ces règlements est nécessaire afin que la Ville puisse verser les subventions aux sociétés de développement commercial ainsi qu'aux associations de gens d'affaires sur le territoire municipal.

1. Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) :

Compte tenu de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19), le conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la société prévus à son budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement.

Or, le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) a délégué les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 aux arrondissements. De façon à permettre le soutien aux SDC par les instances (CE et CM), des éléments réglementaires doivent être soumis au conseil municipal pour décision afin que la Ville centre puisse verser les subventions.

L'adoption de cette réglementation permettra également de déployer le programme de soutien financier aux artères en chantier (Dossier décisionnel: 1151179005) qui sera soumis en parallèle aux instances pour décision.

2. Adoption du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial :

Le présent projet répond à un des objectifs du « Plan commerce » qui vise à gérer de manière dynamique la fonction commerciale en misant sur des sociétés de développement commercial mieux outillées.

3. Adoption du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial:

Le projet répond à un des objectifs du « Plan commerce » qui vise à gérer de manière dynamique la fonction commerciale en misant sur des sociétés de développement commercial plus nombreuses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de la Ville pour les programmes de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et le soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial totalisent une somme de 4,7 M \$ entre 2015 et 2018. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous.

PROGRAMME DE SOUTIEN A LA FORMULE SDC				
Création - Développement - Professionnalisation				
	2015	2016	2017	2018
Soutien aux SDC	1,02 M\$	1,02 M\$	1,02 M\$	1,02 M\$
Mise en valeur du modèle SDC				
Soutien à la création de SDC	150 K\$	150 K\$	150 K\$	150 K\$
TOTAL :			4,7 M \$	

La programmation de l'entente de 175 M\$ couvrira la totalité du financement nécessaire pour 2015, 2016 et 2017. Le financement du programme serait assumé par le budget régulier du service pour l'année 2018. Des ajustements à la base budgétaire du service, indiqués à l'intervention du Service des finances, sont requis.

La dépense totale de 4,7 M \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

Toutes ces sommes sont intégrées aux informations financières préalablement présentées dans le dossier décisionnel relatif à l'approbation du « Plan commerce » (1140318002), approuvé par le comité exécutif le 6 mai 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien technique destiné aux membres des associations de gens d'affaires et de SDC favorise la prise en charge par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation des règlements soumis dans le présent sommaire décisionnel permettra de soutenir les SDC dans leur mandat ainsi que les associations de commerçants qui veulent créer une SDC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal (octobre 2015) - Avis de motion
 Conseil municipal (novembre 2015) - Adoption des règlements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-06-22



Dossier # : 1154509005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Recommander au Conseil municipal d'adopter le règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-05 14:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1154509005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a pris note des recommandations du comité Jacques Viger et elles seront intégrées dans les études du secteur de planification détaillée à la prochaine révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Bien que la limite minimale de hauteur soit augmentée de un à deux étages seulement, cette augmentation aura pour effet d'atteindre le seuil minimal de densité prescrit au Schéma et n'empêcherait pas de régir, de façon plus précise, les hauteurs par la réglementation de l'arrondissement dans une étape subséquente. Afin d'assurer une densification adaptée au milieu et en conformité aux objectifs Schéma d'aménagement, la Direction propose la modification suivante :

- Créer, à même le secteur de densité existant 22-04, qui autorise une hauteur de un à deux étages hors-sol, le secteur de densité 22-20 de manière à autoriser une hauteur de deux à huit étages hors-sol.
- Modifier la fiche des densité en conséquence par l'ajout du secteur de densité 22-20 autorisant une hauteur de deux à huit étages et un taux d'implantation au sol faible ou moyen.

La Direction recommande la présente modification pour les raisons suivantes :

- La modification proposée permet d'optimiser l'utilisation du sol de certains terrains dont la taille permet une hauteur accrue, notamment au sud de l'axe Côte-Vertu, tout en tenant compte du cadre bâti existant des secteurs adjacents.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claire MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rafik SALAMA
Conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1154509005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Avis de motion et adoption du premier projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement prescrit, en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), un seuil moyen de densité de manière à favoriser la croissance résidentielle aux abords des stations de métro et des gares de trains. La densité prescrite pour les secteurs entourant la gare de train Montpellier est de 80 logements à l'hectare alors que le Plan d'urbanisme en vigueur prévoit un secteur de basse densité autour de la gare. La modification des paramètres de densité au Plan pour le secteur entourant la gare est une première étape pour la concordance du règlement de zonage au Schéma.

La Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises de l'arrondissement prévoit un exercice de planification pour les aires TOD (Transit Oriented Development) entourant les gares et stations de métro en conformité avec les orientations du PMAD et du Schéma. Cet exercice s'inscrit dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme prévue en 2016.

Le secteur entourant la gare Montpellier fait partie du secteur de planification détaillée Côte-Vertu identifié au Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme et pour lequel l'intensification et la diversification des activités est visée afin de renforcer le caractère urbain et multifonctionnel du boulevard.

Les objectifs de la planification sont les suivants :

- la densification du secteur en favorisant l'habitation ainsi que l'intensification et la diversification des activités aux abords de la gare Montpellier et le long de l'axe Côte-Vertu;
- l'amélioration du paysage urbain en assurant un meilleur encadrement du boulevard de la Côte-Vertu, en favorisant l'implantation en bordure de la voie publique et la continuité du cadre bâti, et en minimisant le stationnement extérieur en façade;
- le réaménagement de l'espace public donnant accès à la gare de manière à valoriser les déplacements actifs;
- la réduction des îlots de chaleur et la création d'un environnement urbain de qualité et durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de tenir compte des orientations du Schéma d'aménagement et des objectifs de redéveloppement de l'arrondissement, la Direction propose les modifications suivantes au Plan d'urbanisme :

- Modifier les paramètres de hauteur du secteur 22-13 de six étages et plus, à deux étages et plus, permettant une meilleure intégration au cadre bâti existant par la modulation des hauteurs au règlement sur le zonage.
- Créer, à même le secteur de densité existant 22-04 qui autorise une hauteur de un à deux étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen, le secteur de densité suivant:
 - secteur de densité 22-03 adjacent à la gare Montpellier de manière à autoriser une hauteur de deux à six étages et un taux d'implantation au sol faible ou moyen.
- Agrandir le secteur de densité 22-13 à même le secteur 22-04 de manière à autoriser le long du boulevard Côte-Vertu une hauteur de deux étages hors-sol ou plus et un taux d'implantation au sol moyen et un COS maximal de 3,0.

Par ailleurs, il est prévu que les normes de densité et de hauteur du Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001) assurent la transition harmonieuse entre les différents secteurs et l'intégration au cadre bâti existant. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la présente modification au Plan d'urbanisme pour les raisons suivantes :

- La modification proposée permet l'arrimage entre les orientations du PMAD, du Schéma et du Plan d'urbanisme afin d'assurer la conformité et de permettre la concordance du règlement sur le zonage aux prescriptions du Schéma.
- La modification des paramètres de densité au Plan d'urbanisme est un premier pas vers le développement d'une vision de planification du secteur qui s'inscrit dans le cadre de la révision au Plan d'urbanisme prévue pour 2016.
- Le secteur de la gare Montpellier est identifié au Plan d'urbanisme comme secteur propice à l'intensification des activités, notamment résidentielles;
- Le secteur du boulevard Côte-Vertu fait l'objet d'une planification détaillée visant le renforcement de son caractère urbain et multifonctionnel.
- L'intensification des activités aux abords de la gare permettra de réaliser une meilleure qualité du cadre bâti et une meilleure animation de la voie publique le long de l'axe Côte-Vertu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le redéveloppement des terrains sous-utilisés à proximité de la gare permet d'éliminer un nombre important de stationnements extérieurs et ainsi, de réduire les effets des îlots de chaleur et de créer un environnement urbain de qualité et durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet de règlement et avis de motion par le conseil d'arrondissement 1er septembre 2015
Présentation au comité Jacques-Viger 25 septembre 2015
Assemblée de consultation publique 28 septembre 2015
Adoption du règlement par le conseil de la Ville de Montréal 26 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le règlement vise la concordance au nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rafik SALAMA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Marie-Claude GAUTHIER
Chef de division Urbanisme



Dossier # : 1153334026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-01 16:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station) permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées. Ceci complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception initiale et diminuera grandement les risques d'infection en cas de contact indirect lors d'activités sur le fleuve faisant en sorte que le fleuve retrouvera sa vocation récréotouristique.

Or, pour produire de l'ozone, une grande quantité d'électricité est requise d'où la nécessité de réaliser un poste de transformation électrique à la station d'épuration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0163 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat à la firme Degremont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334001;

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014;

CG14 0470 - 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ - 1143334014.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 47 106 000 \$ incluant les taxes nettes, pour la mise en œuvre de la conception, la réalisation et la mise en service d'un poste de transformation électrique de 315 000 à 25 000 volts pour:

- alimenter l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (phase1);
- permettre le transfert de la demande électrique de la Station et ainsi réduire la facture énergétique de la Station (phase 2);
- alimenter des charges électriques additionnelles associées à des projets futurs (remplacement des incinérateurs,etc.) de la Station (phase 3).

Les équipements de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène auront une puissance installée de l'ordre de 49 MW. Pour fournir une alimentation 25 000 V à ces deux unités, un poste de transformation électrique 315 000 à 25 000 V doit être réalisé sur le site de la Station. Ce poste sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec via une ligne haute tension d'une longueur de 250 mètres qui sera la responsabilité d'Hydro-Québec.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Le raccordement au réseau de transport 315 000 V d'Hydro-Québec assurera une alimentation électrique très fiable, ferme et continue de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, ce qui permettra l'atteinte des objectifs environnementaux de rejets fixés par le MDDELCC pour l'unité d'ozonation.

L'étude technico-économique de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) relative à l'alimentation électrique a permis d'établir que l'alternative d'une alimentation électrique via un poste de transformation appartenant à la Ville était plus avantageuse d'un point de vue financier par rapport à une alimentation électrique 25 000 volts provenant du poste Henri-Bourassa d'Hydro-Québec. L'économie était de l'ordre de 14,6 M\$ sur une période de 20 ans.

Le poste de transformation électrique permettra non seulement le raccordement de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, mais aussi le transfert éventuel de la demande énergétique de la Station pour bénéficier d'un tarif électrique plus avantageux. De plus, il sera possible de raccorder des charges additionnelles associées à des projets futurs à la Station.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les phases 1 et 2 de ce projet sont présentées au plan 10 ans de la DEEU pour un montant de 33,6 M\$. Le règlement demandé au montant de 47,1 M\$ tient compte des 3 phases de ce projet.

Ces travaux seront priorités au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'un poste de transformation sur le site de la Station assurera une alimentation électrique constante de l'unité de désinfection tout au long de l'année, permettant ainsi le respect des exigences de rejet prescrites par le MDDELCC en tout temps pendant la période d'opération.

Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour la communauté, les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés par la piètre qualité de l'effluent de la Station.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin d'implanter le procédé d'ozonation à la Station d'épuration afin de désinfecter l'effluent.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-03

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-09-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1151701014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin
de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant du conseil
d'agglomération sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-01 17:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

CONTENU

CONTEXTE

Le réaménagement du square Viger est l'un des projets de legs majeur pour le 375e anniversaire de Montréal et s'inscrit dans la requalification du territoire nommé *secteur Champ-de-Mars* . Le projet doit redonner accès au square Viger : premier square public de Montréal, et ce, à tous les Montréalais.

Le réaménagement du square Viger propose la prise en compte du corpus d'oeuvres d'art des années 1980, la mise en valeur de cet espace public prestigieux et identitaire montréalais. Les interventions proposées consolideront diverses actions en développement durable au sein de la Ville sur les plans social, environnemental, économique et culturel.

La Ville de Montréal prévoit le réaménagement du square Viger dans les années à venir. Des interventions sont prévus sur ses quatre îlots d'ouest en est, à savoir :

- Îlot Chénier : réaménagement de l'îlot complet, incluant les trottoirs périphériques (nouvelle géométrie), le déplacement et la mise en valeur du monument à Chénier;
- Îlot Daudelin : réaménagement de l'îlot complet, incluant les trottoirs périphériques (nouvelle géométrie);
- Îlot Gnass : réaménagement de l'îlot complet, incluant les trottoirs périphériques;
- Îlot Théberge : réaménagement de l'îlot complet, incluant les trottoirs périphériques.

En priorité, les îlots Chénier et Daudelin sont identifiés pour être réaménagés. Le présent dossier porte donc sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 28 000 000 \$ afin de

financer les travaux de réaménagement de ces îlots inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 pour le projet 34307 - Réaménagement du square Viger.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) agira à titre de service "Requérant" et "Exécutant" et sera appuyé par le Service de la Culture (SC), le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), le Service des infrastructures, des transports et de la voirie (SIVT), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement de Ville-Marie et de firmes externes pour la conception détaillée, les plans, les cahiers des charges, le suivi et la surveillance des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des îlots Chénier et Daudelin, au square Viger, relevant du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

La mise en valeur du square Viger s'inscrit dans le projet du secteur Champ-de-Mars qui a pour objectif de dynamiser et de valoriser le secteur qui connaît présentement un redéveloppement significatif grâce, entre autres, à l'implantation du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) et du CHUM ainsi qu'à la revitalisation de la gare-hôtel Viger. Profitant de cet essor, la Ville planifie des interventions sur le domaine public afin de réduire le caractère autoroutier du secteur. Ces interventions ont pour objectifs de réaménager les espaces publics afin d'augmenter la fréquentation des lieux et le sentiment de sécurité, de favoriser les déplacements piétonniers et cyclistes, de mettre en valeur la collection d'art public, d'intégrer un cadre bâti de qualité dans le milieu patrimonial environnant et de multiplier les services et commerces de proximité. L'approbation par le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats. Par conséquent, elle permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement du square Viger.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 28 M\$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu au PTI 2016-2018 ainsi qu'à celui des années ultérieures du SGPVMR, au projet 34307 : Réaménagement du square Viger. Ces dépenses en immobilisations sont planifiées au PTI 2016-2018, sous réserve de l'approbation par les instances en novembre 2015 (no. de référence à venir). Elles seront entièrement assumées par l'agglomération. La période de financement n'excédera pas 20 ans.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures, au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du square Viger favorise la réappropriation de ce premier square montréalais, dans un secteur en pleine requalification. Ce secteur doit proposer des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs.

Le square Viger constitue l'une des composantes significatives du secteur Champ-de-Mars.

Le réaménagement du square Viger s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux d'aménagement projetés assureront également la pérennité des équipements culturels. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent cet espace public.

Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager, artistique et culturel du square Viger et plus particulièrement de l'îlot Daudelin, de mettre en valeur ce premier square montréalais, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

Globalement, le réaménagement du square Viger participera à la requalification du secteur Champ-de-Mars, le maintien de la fréquentation des différents espaces publics que forment ce secteur et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt est requis pour réaliser la mise en valeur du square Viger, qui est un projet prioritaire pour l'administration municipale.

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, le square Viger et plus particulièrement l'îlot Daudelin est aujourd'hui en déclin. Afin de freiner cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées à l'intérieur du secteur que forme le square. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité du square et de ses îlots et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. Le square Viger se doit d'être réaménagée et mise en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 26 octobre 2015

Adoption du règlement d'emprunt (conseil d'agglomération) : 29 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-10

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-10-01



Dossier # : 1152622009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 11:48

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152622009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV soumis par Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 24 juillet 2015, dans une lettre adressée au maire de la Ville de Montréal, le sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire. À la lettre susmentionnée du MERN était également jointe une fiche technique comportant, entre autres, une description de la nature de l'intervention projetée, ainsi que les motifs.

Rappelons que l'avis de l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité, en ce sens qu'il ne constitue pas une approbation finale du projet d'H-Q ni une caution partielle ou complète à son égard. Le présent avis porte sur la conformité du projet, à savoir si ce dernier, tel que soumis dans ses grandes lignes dans le document joint à la lettre du 24 juillet 2015, c'est-à-dire le concept mis de l'avant par H-Q à ce jour, est conforme ou non aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (schéma). En d'autres mots, il s'agit de déterminer si les dispositions du schéma permettent ou non la réalisation du projet tel qu'actuellement envisagé par H-Q.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste en la construction d'une nouvelle ligne souterraine d'une longueur d'environ 5,35 kilomètres (km) sur le territoire de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Selon H-Q, le projet est requis afin de remplacer, en raison de son âge et de sa vétusté, la ligne souterraine existante 1299 reliant

les deux postes. La ligne sera construite dans l'emprise publique, c'est-à-dire sous les voies publiques.

Comme la carte produite par H-Q et jointe au présent sommaire décisionnel l'illustre, la ligne souterraine projetée part d'un point du poste Jeanne D'Arc situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Jeanne-d'Arc et de la rue Hochelaga, pour tourner ensuite vers l'est dans la rue Hochelaga et poursuivre le long de la rue Hochelaga jusqu'à la rue des Futailles pour descendre vers le sud le long de cette rue jusqu'au poste Notre-Dame situé à l'angle nord-est des rues Notre-Dame et des Futailles.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le projet envisagé se situe à l'intérieur d'aires d'affectation « Industrie », « Activités diversifiées », « Dominante résidentielle ». Selon les prescriptions applicables des grandes affectations du territoire, les « infrastructures publiques » de cette nature y sont autorisées, d'où la conformité du projet d'H-Q à cet égard.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le schéma prévoit des prescriptions minimales de la densité résidentielle. Elles ne s'appliquent pas vu la nature du projet, soit une ligne souterraine, d'où la conformité de cet aspect du projet par son non-assujettissement à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 - Transport d'énergie électrique du schéma n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet tel qu'envisagé par H-Q. Le schéma a comme orientation en cette matière d'assurer une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés, puisque l'ensemble du projet s'effectue en souterrain.

Autres volets du schéma

Vu sa nature et sa localisation, le projet d'H-Q n'est pas susceptible d'interférer négativement avec les composantes d'intérêt reconnues au schéma et indiquées sur différentes cartes, par exemple celles indiquées sur la carte 12 - Patrimoine, la carte 13 - Patrimoine archéologique ou la carte 15 - Territoires d'intérêt écologique, ni de viser les dispositions afférentes du document complémentaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du schéma, puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions. Donc, le projet de ligne souterraine Jeanne D'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par H-Q est conforme au schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 20,2 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter en mars 2016, et ce, dans l'optique que sa mise en service puisse s'effectuer en octobre 2016. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis au sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division

Le : 2015-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude LAURIN
Chef de division, projets urbains

Approuvé le : 2015-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

CE : 50.001
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2015/10/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151079007

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le projet de PPU du Quartier des gares

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique sur le projet de PPU du Quartier des Gares.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2015-09-29 15:00

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079007

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le projet de PPU du Quartier des gares

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 avril 2015, le conseil municipal a donné à l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir une consultation sur le projet de règlement 04-047-159. Celui-ci a pour objet d’intégrer au Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal le Programme particulier d’urbanisme (PPU) du Quartier des gares, dans l’arrondissement de Ville-Marie. Il modifie aussi la carte « *Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie* » incluse dans la partie II du Plan d’urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du comité exécutif le 22 avril 2015 – CE15 0772 demandant au conseil municipal de mandater l'OCPM pour faire la consultation publique
 Résolution du conseil municipal le 28 avril 2015 - CM15 0576 mandatant l'OCPM pour tenir la consultation publique

DESCRIPTION

Le périmètre du projet de PPU du Quartier des gares est délimité par le boulevard René-Lévesque au nord, le boulevard Robert-Bourassa (anciennement la rue University) à l’est, la rue Notre-Dame au sud et des segments des rues Guy, Lucien-L’Allier et de la Montagne à l’ouest.
 Situé au cœur du centre-ville, le Quartier des gares forme le quadrant sud-ouest du Centre des affaires, tel que défini par la Charte de la Ville de Montréal. Il se trouve à la confluence de secteurs stratégiques, dont le Quartier international (QIM), Griffintown et le Quartier de l’innovation, la Petite-Bourgogne, le Vieux-Montréal et le quartier Concordia-Musée (Carte 2). Son territoire est traversé par plusieurs grandes voies de circulation qui le relie au reste de la trame montréalaise, comme les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l’axe est-ouest et la rue Peel dans l’axe nord-sud. L’autoroute Ville-Marie (A-720) traverse aussi le quartier en tunnel, avec deux sorties et un accès.

Le Quartier des gares tire son nom de ses liens historiques avec le transport ferroviaire. Dès 1847, il accueille le premier chemin de fer et la gare Bonaventure, première gare-terminus de Montréal. La gare Windsor s'y implante quelques décennies plus tard et joue dès lors un rôle de première importance comme gare terminus du Canadien Pacifique. Bien qu'elle n'accueille plus de trains, cette gare demeure l'un des plus prestigieux éléments du patrimoine du centre-ville. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le quartier devient le berceau du réseau ferroviaire canadien et un secteur urbain dense et animé.

Le Quartier des gares est aujourd'hui le pôle intermodal le plus important au Québec et la principale porte d'entrée du transport collectif à Montréal. Il abrite la gare Centrale, point de départ et d'arrivée des trains à long parcours et de lignes de trains de banlieue, la gare Lucien-L'Allier, terminus d'autres lignes de trains de banlieue, le Terminus centre-ville des autobus de la Rive-Sud, et les stations de métro Bonaventure et Lucien-L'Allier.

Selon le Plan d'urbanisme, le Quartier des gares constitue essentiellement une aire d'affectation mixte, où sont autorisés les usages résidentiels, commerciaux et institutionnels, les bureaux et les équipements collectifs. Le quartier regroupe aujourd'hui plusieurs destinations d'affaires, de travail, d'études, de culture et de récréation.

JUSTIFICATION

Le Quartier des gares est aux prises avec un important problème d'engorgement du réseau routier et du réseau de transport collectif aux heures de pointe, ce qui nuit à son développement. Contrairement aux autres secteurs du Centre des affaires, le quartier compte encore de nombreux terrains vacants. Il souffre également d'un manque d'aménagements favorisant les déplacements à pied et à vélo et ce, malgré la présence de multiples points d'accès au réseau piétonnier protégé (RÉSO) qui parsèment son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été examinés lors de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise à densifier un secteur à proximité du centre ville et à favoriser l'utilisation du transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mesures contenues dans le projet de PPU sont significatives et auront des répercussions visibles et positives sur le quartier et sur le cadre de vie de ceux qui l'habitent ou le fréquentent. La plupart d'entre elles relèvent directement de la compétence de l'arrondissement, qui pourrait en entreprendre la réalisation dans des délais relativement courts.

Le PPU doit être adopté rapidement en y soustrayant les mesures qui demandent à être retravaillées, notamment en ce qui a trait à la configuration des rues et au design du parc Ville-Marie. Par ailleurs, les valeurs limites de hauteur et de densité établies par le Plan d'urbanisme ne devraient pas être modifiées à la pièce. L'arrondissement de Ville-Marie devrait plutôt entreprendre la révision des hauteurs et densités à la grandeur du Quartier des gares et compléter ainsi la mise à jour qu'il a déjà menée à bien dans le reste du centre-ville. Entretemps, la proposition de modification de la carte des hauteurs devrait être retirée du projet de PPU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse et fera parvenir copie du rapport à tous ceux et celles qui l'auront demandé. L'Office utilisera aussi les médias sociaux pour faire connaître la disponibilité du rapport.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 12 octobre et déposé au CM du 26 octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-28

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM



Dossier # : 1150132004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), du rapport annuel d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1150132004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les instances rendent compte de leurs activités au conseil municipal par le dépôt de leur rapport annuel 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Rapport d'activités 2013 du Comité Jacques-Viger.
CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Rapport d'activités 2012 du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hilde WUYTS
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-02

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Approuvé le : 2015-10-02



Dossier # : 1154396008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2015, en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés .

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuelle des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2015, conformément au RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:25

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154396008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2015, en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés .

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés . Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2015, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concernée.

Par ailleurs, c'est le premier rapport à être déposé depuis l'ajustement au Règlement de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et aux employés daté du 2 septembre 2015 qui consiste à déléguer le pouvoir au directeur du SGPI afin de conclure toute transaction d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-01

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-01

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1153496009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, à l'effet qu'aucune mainlevée n'a été accordée pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153496009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002, un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») doit être soumis aux autorités municipales. Il y a lieu de préciser qu'aucune mainlevée n'a été accordée par un fonctionnaire de niveau A du SGPI pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, il y aura un quatrième et dernier rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1339 - 29 juillet 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE15 0780 - 22 avril 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI malgré l'absence de ce type de mainlevée.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un quatrième rapport trimestriel pour l'année 2015 sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-01

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-01

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05